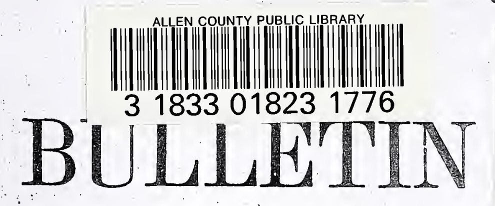


20e ANNÉE — 1871

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS



BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉR

DEUXIÈME SÉRIE — SIXIÈME ANNÉE

Nº 9. 15 Septembre 1871



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

PARIS. — **Ch. Meyrueis.** — **Grassart.** — **Cherbuliez.**
LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Mouron.**

1871

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète (1re série), t. I. à XIV, prix : 150 francs.

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

Les t. I à IV de la 2e série du *Bulletin*, formant quatre beaux volumes de plus de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année 2e — 3e — 4e — 5e — 6e — 7e — 8e —	10 francs le volume.
9e année 10e —	20 francs le volume.
11e année 12e — 13e — 14e — 15e — 16e — 17e — 18e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1869) : 190 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Le Comité, réuni le 13 juillet dernier, a décidé l'envoi de la circulaire suivante aux abonnés du *Bulletin :*

Paris, 20 juillet 1871.

Monsieur,

La Société de l'Histoire du Protestantisme français va reprendre le cours de ses travaux si douloureusement interrompus depuis le mois de septembre dernier.

Elle ne voit dans les épreuves infligées à notre chère patrie qu'un motif de persévérer dans l'œuvre de restauration historique et religieuse qu'elle poursuit depuis vingt ans. Cette œuvre lui semble aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Quelle histoire, en effet, mieux que celle des huguenots français, peut montrer à la France par quelles vertus un peuple se relève, et puise, dans l'excès de ses malheurs, le secret d'une vie nouvelle!

Un moment, en février dernier, nous avions espéré de renouer la chaîne de nos publications mensuelles, sans faire le sacrifice d'un seul anneau. Les maux de la guerre civile, succédant aux désastres de la guerre étrangère, ont fait évanouir cet espoir. Nous ne pouvons aspirer aujourd'hui qu'à reprendre notre tâche interrompue, en comblant, autant qu'il est en nous, d'inévitables lacunes.

Le dernier cahier paru du *Bulletin* est celui du 15 août 1870.

Celui du 15 septembre était sous presse, à la veille de l'investissement de Paris. Il paraîtra le 15 septembre prochain, sous le millésime de 1871. Les cahiers d'octobre, novembre et décembre le suivront à leur date. Ainsi, deux années se trouveront réunies en un seul volume, correspondant au même abonnement. Avec 1872 s'ouvrira un exercice nouveau, marqué, nous l'espérons, par un redoublement de zèle et d'ardeur dans l'accomplissement de notre belle mission.

Est-il besoin d'ajouter, Monsieur, que nous comptons plus que jamais sur vos sympathies et votre concours? Les temps sont sérieux, et on ne se console de tant de ruines que par l'espoir de contribuer à la fondation d'un édifice meilleur qui puisse résister à tous les orages. Dieu bénit les plus humbles efforts, et les encouragements ne nous manquent pas. A la veille des grands désastres qui ont navré nos cœurs, sans ébranler notre foi, notre Société venait d'être reconnue comme établissement d'utilité publique. La Bibliothèque du Protestantisme français, miraculeusement préservée des excès de la Commune, est un nouveau gage des bénédictions réservées à notre œuvre, si nous savons la poursuivre avec courage et fidélité.

Agréez, Monsieur, l'expression de nos sentiments très-dévoués.

Au nom du Comité :

Le président : FERNAND SCHICKLER.
Le secrétaire : JULES BONNET.

P. S. Le concours ouvert le 10 mai 1870 sur le sujet suivant : *Théodore de Bèze, considéré dans sa vie et ses écrits,* est prorogé au 31 décembre 1872. Un prix de 1,200 fr. sera décerné au mémoire couronné.

VINGTIÈME ANNÉE

—

NOS DEUILS

Septembre 1871.

Ce titre n'exprime que bien faiblement ce que nous avons souffert pendant l'année qui vient de s'écouler, en laissant une effroyable trace dans l'histoire. Notre France bien-aimée livrée avec la plus coupable légèreté à toutes les horreurs d'une guerre aussi follement engagée qu'inhabilement conduite; le sol de la patrie foulé par d'implacables ennemis ressuscitant l'antique barbarie sous les formes de la civilisation la plus raffinée; des désastres inouïs et des capitulations sans nom qui ne laissent pas même debout, malgré la vaillance des soldats, l'honneur du drapeau; l'empire s'écroulant sous le poids de la réprobation publique pour faire place à un gouvernement improvisé qui ne puise sa légitimité que dans le péril du pays; Paris investi dans un cercle de fer que ne peut rompre l'effort des provinces, étonnant le monde par la constance de son attitude, et ne capitulant que devant la faim; une paix plus douloureuse que la guerre elle-même consacrant le déchirement de la patrie par la perte de deux provinces, chair de notre chair, os de nos os; dans une extrémité si cruelle, lorsque tous les maux semblaient déjà déchaînés sur notre pays, les horreurs de la guerre civile succédant aux calamités de la guerre étrangère, et la France ne recouvrant sa capitale que sur les ruines accumulées par la plus criminelle des insurrections, tel est le bilan de cette année néfaste, le rêve affreux qui demeure pour nous la plus triste des réalités.

Devant une succession de catastrophes qui dépassent nos mesures comme nos prévisions, l'esprit se refuse aux expli-

cations ordinaires, et remontant plus haut, il ne voit dans l'épreuve qu'un châtiment. Dieu règne, et son action toujours présente, quoique voilée parfois à nos faibles regards, se manifeste tour à tour par ses miséricordes et ses jugements, qui ne sont eux-mêmes que des miséricordes cachées pour qui sait en comprendre le sens. Oui, nous avons durement expié notre ignorance, notre frivolité, notre présomption, l'oubli des commandements divins qui livre l'âme à toutes les convoitises vulgaires, et cette ivresse des prospérités matérielles qui l'endort au bord des abîmes, en disant : Paix, où il n'y a point de paix! Nous savons ce qu'il en coûte de glorifier d'odieux attentats, d'abdiquer aux mains des violateurs de la justice, et de se désintéresser des devoirs qui sont la dignité des citoyens et la sauvegarde des nations, républiques ou monarchies. Dans la rapide décadence des mœurs et des caractères, inséparable de la servitude, qui peut se flatter de n'avoir pas fléchi? Qui ne doit se frapper la poitrine et prendre sa part de responsabilité dans les malheurs publics? Ah! disons-le bien haut, dût cet aveu se retourner contre nous, un châtiment était nécessaire à la France courbée sous un régime avilissant, qui, prenant pour auxiliaires nos pires instincts, avait comme tari à sa source tout sentiment généreux, toute ambition noble et désintéressée. Le châtiment ne nous a pas été épargné. Il a revêtu d'effrayantes proportions. Il a éclaté comme la foudre, dans un ciel en apparence serein, et il a brisé tous les appuis de notre fausse prospérité pour ne nous laisser de recours qu'à Dieu seul dans notre détresse. Jamais le cri de l'apôtre : *Sauve-nous, Seigneur, car nous périssons!* ne nous a été plus impérieusement arraché, comme le mot de notre propre situation. Nous l'avons répété à ces heures sombres où tout semblait nous manquer à la fois, où les travaux qui sont pour nous le prix de la vie semblaient à jamais suspendus, et nous avons compris la vanité des études qui ne seraient pas un appel incessant à ce que l'homme a de meilleur, à

cette voix du saint et du juste que l'on n'étouffe pas impunément, à ces principes éternels qui contiennent le secret de toute grandeur et de toute prospérité dignes de ce nom. Le salut de la France est à ce prix.

Après le sincère aveu des fautes qui nous ont coûté si cher, on ne s'étonnera pas si nous relevons avec une égale justice les torts de ceux qui associant Dieu lui-même à la satisfaction des haines les moins justifiées, osent se dire les instruments de sa justice jusque dans la perpétration des actes qui soulèvent la réprobation de toute âme honnête. La guerre a ses excès devant lesquels l'humanité se voile, et dont gémissent les vrais héros, les cœurs vaillants et magnanimes. Mais que dire de ce droit des gens qui n'est que le mépris du droit des gens, de ce code du meurtre et de la rapine froidement appliqué par les disciples d'une religion épurée? Comment rappeler sans douleur Bazeilles, Cherizy, Ablis, Saint-Cloud, cent autres lieux, monuments d'une barbarie sans scrupule comme sans excuse? Est-il une villa, sur les hauteurs voisines de Paris, qui ne porte la trace de ces déprédations effrontées qui déshonorent ceux qui s'y livrent, parce qu'elles ne sont pas la pratique du droit de la guerre, mais un vol justement flétri par toutes les nations civilisées : « Nous avouons avec simplicité, dit un grave témoin, que trompé par les habitudes studieuses de l'Allemagne, par l'idéalisme de ses philosophes et la sentimentalité de ses poëtes, nous avions fait de ce pays une sorte de contrée idyllique où s'étaient réfugiées bien des vertus que ne possédait plus la France, la pureté, la candeur, le noble dédain des intérêts matériels. Le livre de Madame de Staël, peu récent, il est vrai, avait contribué à cette illusion. La guerre de 1870 nous montre l'Allemagne sous un aspect tout nouveau. Le pays de la spéculation transcendante nous apparaît comme singulièrement pratique. Jamais un peuple n'avait poussé aussi loin l'esprit d'ordre et de calcul, et la puissance d'organisation. La discipline est incomparable, de l'avis de

tous. Dans les combinaisons stratégiques, dans le choix des positions, dans la marche en pays ennemi, jamais une erreur, jamais une faute. Dans les mouvements des troupes, dans le transport des approvisionnements et du matériel de guerre, jamais un retard, une négligence. Mais à côté de cette supériorité incontestable, quelle révélation nous a été faite du vrai caractère de nos ennemis ! Ils se montrent à nous orgueilleux, jaloux, vindicatifs et froidement cruels. Ils sont disciplinés dans l'espionnage, dans le meurtre, dans le pillage et dans l'incendie, comme dans la bataille. Sous les murs de Paris nous avons pu constater chez eux des instincts de destruction et de rapacité auxquels nous n'aurions pu jamais croire. »

Ce sentiment, qui ne l'a partagé en voyant se dérouler les lugubres phases d'une guerre commencée, il est vrai, en réponse à d'injustes provocations, mais bientôt poursuivie avec un but avoué de spoliation et de conquête, au mépris des vœux les plus légitimes de populations qui, sous le joug étranger, demeurent inviolablement attachées à la France. C'est là ce que de pieux sophistes appellent « conquérir pour Dieu, » en brisant les liens les plus sacrés, en semant partout le deuil et la ruine, et pour mener à bien cette œuvre impie, ils se flattent de trouver des complices dans nos rangs (1). Ah ! qu'ils le sachent bien, ces faux fils de la Réforme, qui par leurs maximes et leurs actes déshonorent son noble drapeau, l'amertume de la défaite recèle pour nous, protestants français, une douleur de plus, qui n'est que la honte de voir la confusion établie entre des croyances révérées, et des actes qui sont la négation de toute croyance. Oui, disons-le bien haut, nous, représentants d'une minorité longtemps proscrite, auxquels la calomnie ne fut point épargnée au début de cette horrible guerre, nous nous sentons dou-

(1) Voir l'éloquent article de M. Lichtenberger : *le Protestantisme et la Guerre de* 1870, dans la *Revue chrétienne* de mai, juin, juillet 1871, et dans le cahier d'août, p. 407, l'admirable lettre d'un chrétien de l'Alsace, dont il faudrait tout citer.

blement blessés dans notre patriotisme et dans notre foi, en voyant les principes de la Réforme aussi odieusement travestis par ceux qui s'en disent les vrais interprètes. Il n'y a rien de commun entre le pharisaïsme féroce des Allemands et la foi des vieux Huguenots, aussi généreux que braves. La France catholique n'a jamais dit : Malheur aux vaincus! La France de Coligny et de Mornay n'eût pas répudié les pures traditions de saint Louis!

Mais détournons les yeux des abus de la force, qui provoquent tôt ou tard de justes retours, pour les laisser reposer sur le seul tableau consolant accordé à notre âge, celui de la charité venant en aide aux victimes des discordes humaines, relevant les blessés, consolant les mourants sur les champs de bataille, ou franchissant la frontière pour aller porter un soulagement aux captifs. C'est aux volontaires de cette pacifique armée, qui compte aussi des héros, que s'adressent ces paroles du Christ, leur plus belle récompense : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez accueilli ; j'étais nu, et vous m'avez vêtu ; j'étais malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous m'êtes venus voir. » (Matth. XXV, 35, 36.) Le protestantisme français n'a pas failli à sa mission dans cette sainte croisade, dont l'initiative appartient à un peuple voisin et ami qui l'a lui-même si généreusement accomplie. Notre Eglise a trouvé dans les rangs de ses pasteurs et de ses laïques, des aumôniers, des infirmiers, des diaconesses volontairement enrôlés sous la croix de Genève. Elle a eu ses ambulances errantes à la suite de nos armées, ou fixées dans les murs de Paris pendant un blocus rigoureux de cinq mois. Mais la charité n'a pas d'histoire, car son plus beau privilége est de s'oublier elle-même. Que de scènes touchantes, de dévouements ignorés dont furent témoins les lieux consacrés par nos malheurs, Reichshoffen, Forbach, Metz, Sedan, les rives de la Loire ou les gorges du Jura, et ces salles hospitalières de l'hôtel de Chimay et du collége Chaptal,

où tant de souffrances furent adoucies, tant de douleurs consolées ! « Ils sont là, immobiles et sans force, ces pauvres soldats, naguère pleins d'élan. On les débarrasse de leur vêtement, et on lave doucement, avec de l'eau tiède, leurs membres meurtris ; puis, on les dépose dans un lit bien propre et bien chaud. Leurs yeux se mouillent de larmes de reconnaissance, et ils n'oublieront jamais ce qu'un des nôtres appelait si bien *la première heure de la charité*. Avec quel intérêt on retourne les voir ! Plusieurs succomberont ; quelques-uns reviendront à la vie, à la santé, et pendant les insomnies des longues nuits, ils verront encore nos dames, comme des sœurs et des mères, se pencher à leur chevet !

« Touchante émulation du bien ! Déploiement universel de la charité ! Oui, nous pouvons le redire, Paris a présenté pendant les longs mois de siége le spectacle d'une consolante union dans les sentiments de patriotisme, dans l'accomplissement du devoir, dans l'activité féconde de l'amour chrétien. Nous aurions voulu, non pas sans doute prolonger nos souffrances, mais prolonger leur effet salutaire sur tous les cœurs. Nous nous souvenons, aux environs de Noël, d'avoir été frappé de la beauté de certaines nuits d'hiver. La lune répandait sur les monuments une grandeur religieuse et mélancolique. Pourquoi ce spectacle nous frappait-il comme une nouveauté ? C'est que la lumière du gaz avait été éteinte, et que celle des pâles flambeaux qui éclairaient Paris n'éclipsait plus la lumière du ciel. C'était bien l'image de ce qui se passait dans les âmes : les lumières factices, fortune, élégance, plaisirs, avaient disparu, et du même coup s'étaient allumés les astres de notre ciel moral, Dieu, le devoir, l'oubli de nous-mêmes (1). »

Telle a été, sans doute, au milieu de bien des tristesses, la consolante vision de ceux de nos amis qui, durant cette

(1) J'emprunte ces diverses citations à un beau livre qui réalise pleinement son titre : *Foi et Patrie*, discours prononcés pendant le siége de Paris par M. le

fatale année, ont été rappelés dans un monde meilleur. Après nos deuils publics, il faut dire nos deuils privés, et compter les tombes qui marquent l'entrée de la carrière ouverte à nos pas. Cette préface n'est, hélas! qu'un nécrologe. Le premier nom qui s'offre à nous est celui d'un savant distingué, qui portait dignement un nom déjà illustre, M. André Duméril, professeur au Jardin des Plantes, membre libre de l'Académie des sciences, et auteur d'importants travaux, parmi lesquels on remarque l'*Histoire naturelle des Poissons*. Il a succombé, le 14 novembre dernier, à une longue maladie, laissant au Muséum un vide difficile à remplir, et dans nos cœurs un affectueux regret. M. Duméril était un zélé protestant. « Dans nos grandes solennités, dit le *Lien*, on aimait à le voir dans les rangs des fidèles qui se pressaient aux abords de la table de communion. Il les dominait presque tous de sa haute taille. Sa belle tête, aux grands traits, encadrée de longs cheveux grisonnants, était empreinte d'un recueillement viril, aussi exempt d'ostentation que de fausse timidité. » Rappelé, semble-t-il, avant l'heure (il avait à peine cinquante-huit ans), il n'a pas vu le jardin créé par Richelieu, illustré par Buffon, Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire, impitoyablement bombardé par les canons allemands. Il a pu croire à la magnanimité d'un ennemi qui ne pouvait épargner le Jardin des Plantes, après avoir dirigé ses boulets sacriléges sur la bibliothèque et sur la cathédrale de Strasbourg!

Cette illusion n'était plus possible à un pasteur vénéré, M. Charles Cailliatte, que nous comptions parmi les plus anciens membres de notre Société, et qui sut unir les études du cabinet aux labeurs d'un long ministère à Lemé, Arras, Marsauceux. D'importants recueils, la *Revue des Deux-Mondes* et la *Bibliothèque universelle*, s'enrichirent de ses travaux; la *Revue chrétienne* a reçu les derniers. Mais il aimait surtout

pasteur Ernest Dhombres. En publiant ces discours, d'une inspiration si généreuse et si élevée, l'auteur a fait acte de patriotisme aussi bien que de talent : il a gravé son nom d'une manière durable sur le socle de nos malheurs.

sa chère paroisse de l'Eure. Que n'a-t-il pas fait pour la préserver des maux de la guerre, pour étendre sur elle la protection qui semblait assurée aux royales sépultures de Dreux? Il est mort, le 17 novembre, au bruit du canon qui démentait sa plus chère espérance, et son dernier écrit a été une protestation indignée contre la destruction du village de Cherizy (1). Nul pasteur ne put l'accompagner à sa dernière demeure. Ses funérailles furent célébrées par une Eglise en larmes, où se mêlaient catholiques et protestants confondus dans une même douleur. Originaire de Genève, mais naturalisé par quarante ans de services rendus à notre patrie, il disait à une fille digne de lui, peu de jours avant sa mort : « Les malheurs de la France ont été ma vraie lettre de naturalisation! » Mot touchant qu'il faudrait graver sur sa tombe, à côté des promesses de la vie éternelle, dont il fut le fidèle messager.

Avec M. Victor de Pressensé (nom doublement cher au protestantisme français!), s'est éteint, le 4 janvier 1871, à l'âge de soixante-quinze ans, un des plus purs représentants du réveil religieux qui a porté de si beaux fruits dans la première moitié de ce siècle. Issu d'une famille également attachée à l'ancienne monarchie et à la foi catholique, que les orages de la Révolution avaient poussée successivement en Hollande et en Suisse, il connut, au chevet d'une sœur mourante, les principes d'une foi nouvelle qui devint plus tard la sienne. La Révolution de 1830 ouvrait de plus larges horizons aux esprits. Un journal, le *Semeur*, inaugurait avec éclat cette belle alliance que nous poursuivons encore entre la religion et la liberté. M. de Pressensé en fut le gérant. La régénération de la France par l'Evangile, dégagé de tout contrat avec les pouvoirs qui le dénaturent, fut le rêve de sa vie et le but constant de ses efforts. Nommé représen-

(1) Lettre adressée au *Times* le 18 octobre 1870. Voir la *Revue chrétienne*, numéro déjà cité, p. 312. Un autre de nos correspondants, M. le pasteur Delmas, président du consistoire de La Rochelle, s'est honoré par une fort belle lettre au roi de Prusse, après Sedan.

tant de la Société Biblique britannique et étrangère, il a dirigé cette œuvre, durant quarante ans, avec une sagesse et une fidélité qui ne se sont jamais trouvées en défaut. Ni le poids de l'âge, ni la perte d'une compagne chérie, demeurée dans le souvenir de ceux qui l'ont connue une des plus touchantes personnifications de l'esprit chrétien, ne purent ralentir son ardeur. Au premier bruit de nos désastres, on le vit arriver du fond de la Suisse, où il était allé chercher un repos bien nécessaire. A Paris, puis à Tours, où les obus prussiens ne purent troubler sa sérénité d'esprit, il a poursuivi jusqu'à la fin sa bienfaisante activité. Il a rendu le dernier soupir entre les bras de sa fille, léguant à tous un exemple, une vertu. Quelle vie mieux que la sienne a réalisé cette belle parole : « Le sentier des justes est comme la lumière resplendissante qui va croissant jusqu'à ce que le jour soit dans sa perfection! »

M. de Pressensé a quitté ce monde rassasié de travaux et de jours. M. Philippe de Montbrison atteignait à peine la vigueur de l'âge, quand une mort glorieuse l'a enlevé, à quarante-quatre ans, à tous ceux qui l'aimaient. Il nous est doux de reproduire l'hommage qui lui a été rendu dans un autre recueil : « Montargis, la ville guerrière, inscrira sans doute plus d'un nom sur les panneaux de la salle élective où elle grave le souvenir de ceux qui sont morts pour la patrie. Pourrions-nous oublier ici le brave colonel de Montbrison, qui les commandait? Il a succombé à la suite de la fatale journée de Montretout, comme si cette âme vaillante s'était refusée à la douleur de voir la chute de Paris. Ancien officier dans l'armée, ayant largement payé ce qu'il devait au pays, il s'était engagé au commencement de la guerre dans une ambulance; après avoir prouvé sa valeur, il se croyait obligé de mettre sa charité au service de ses compagnons d'armes. Quand les circonstances devinrent plus graves, il crut que son ancienne dette, augmentant avec les malheurs de la France, n'était plus soldée au gré de son honneur. Il reprit cette épée qu'on

a vu briller pour la dernière fois le 19 janvier. Il la dressait en l'air, portant au bout son képi pour être mieux vu de ses soldats. L'ennemi le voyait aussi : une balle prussienne est venue le frapper mortellement (1). » Ainsi périt, au siége de Gueldres, ce jeune Philippe Mornay de Bauves, tant pleuré de sa mère : « Heureuse fin à luy, né en l'Eglise de Dieu, élevé en sa crainte, mais à nous commencement d'une douleur qui ne prend fin que par la mort ! »

M. le comte Claramont-Pelet de la Lozère ressuscitait, à nos yeux, l'image d'un siècle presque entier, renfermé dans les limites de sa longue vie, depuis les orages de la Révolution française jusqu'aux désastres du second empire renouvelant ceux du premier, sans la compensation de la gloire. Né le 12 juillet 1785, élevé à Genève avec de jeunes compatriotes, fugitifs comme lui, dont l'un fut M. François Delessert, et l'autre, M. Guizot, Claramont-Pelet remplit avec distinction de hauts emplois sous Napoléon Ier, fut député sous la Restauration, ministre et pair sous la monarchie de Juillet, et montra partout un esprit droit, une vive intelligence des nécessités de son temps, une rare bonté de cœur, unie à une simplicité antique. Il servit l'empire en le jugeant dans un livre remarquable (1), et ne sépara jamais la cause de la liberté politique de celle de la liberté religieuse, dont il sut être le ferme défenseur. Avec 1848 commencèrent pour lui ces jours de retraite que le sage aime à placer entre la vie active et la mort. Il déposa le fruit de ses réflexions dans de savantes études politiques, et surtout dans un recueil de pensées inédites, qui rappellent parfois La Bruyère et Vauvenargues. Sa belle résidence de Villers-Cotterets, occupée par les Prussiens, garde le secret des patriotiques douleurs qui ont peut-être abrégé sa vie. Il a rendu son âme à Dieu le 7 février. Il était prêt pour une vie meilleure dont il trouvait

(1) *Revue des Deux-Mondes*, du 1er février 1871, p. 483, article de M. Louis Etienne.

(2) *Les Opinions de Napoléon sur divers sujets de politique et d'administration recueillies par un membre de son conseil d'Etat*. Paris, 1835, in-8.

l'avant-goût dans ses méditations quotidiennes, et son nom, vénéré de tous, occupera une belle place dans les annales du protestantisme contemporain.

Le souvenir de M. Emeric Granier n'a rien qui ressemble à la célébrité, à la gloire, et cependant, il est de ceux qui doivent être profondément gravés dans le cœur de notre Eglise reconnaissante. Comme il y a plusieurs demeures dans le royaume du Père céleste, il y a aussi des lots divers pour ceux qui, suivant l'exemple du divin Maître, n'ont marqué leur passage ici-bas qu'en faisant le bien. C'est dans l'humble emploi de collecteur pour les missions évangéliques que M. Granier a borné sa vie. Il a créé le *Sou missionnaire*, qui lui survit. Mais qui dira les trésors de foi et d'admirable bonté cachés dans cette âme si pure? Pascal avait, dit-on, écrit sur un morceau de papier cousu dans son habit ces mots : « Joie! joie! Paix parfaite en Jésus-Christ! » Ces paroles se lisaient sur la figure rayonnante de l'ami que nous avons perdu, et qui, rentré volontairement à Paris avant le siége, y est mort le 4 avril, victime peut-être des privations qu'il s'était imposées pour secourir d'autres infortunes, et martyr volontaire de la charité.

Cette liste serait incomplète si nous n'y joignions, avec un respect attendri, un nom qui évoque pour nous ce que le passé eut de meilleur, le souvenir d'une amitié demeurée l'honneur de notre vie, en même temps qu'il se lie aux plus nobles vœux et aux plus généreuses ambitions de notre temps. Au milieu de nos deuils publics, la mort si imprévue de M. le comte Agénor de Gasparin, décédé au *Rivage*, le 14 mai, a été comme un deuil de plus, également senti en France et en Suisse. Il n'avait pas soixante-un ans (1). Qui ne se souvient de ses remarquables débuts à la chambre des députés, et des accents d'une éloquence toute chrétienne

(1) Rappelons ici la notice que lui a consacrée dans le *Journal de Genève* du 16 mai dernier, une plume aussi pieuse qu'autorisée, celle de M. Adrien Naville.

qu'il fit entendre à la tribune? Il était, à lui seul, le parti des *saints*. L'abolition de la traite et de l'esclavage, la liberté des cultes, toutes les causes élevées, avaient trouvé en lui leur apôtre. Cette voix éloquente se tut trop tôt pour la patrie! Mais Genève nous en renvoyait l'écho dans ces belles conférences qui devenaient de beaux livres. Pourquoi cet écho même a-t-il cessé? C'était à l'auteur d'*Un Grand Peuple qui se relève* à nous dire les secrets de ce relèvement si nécessaire à la France. Nul ne l'a plus aimée que lui, et ses derniers écrits lui ont été consacrés. Par *la Déclaration de guerre*, il essayait de la prémunir contre un entraînement funeste. *La République neutre d'Alsace* est un suprême effort du patriotisme pour empêcher un des plus monstrueux abus de la force. L'auteur a vécu assez pour le voir s'accomplir! Il repose dans l'humble cimetière d'un village suisse, sous la garde d'une douleur qui n'a d'égale que l'immensité de la perte, et qui ne veut point être consolée. Mais la foi vit plus haut que la terre, et pour les cœurs épris des réalités du monde invisible, les horizons prochains se confondent déjà avec les célestes horizons.

Notre tâche serait achevée, si la mort pouvait se lasser de frapper de nouveaux coups, et de nous rappeler la fragilité de la vie dans les âmes d'élite qui nous en révèlent le prix. Plus d'un nom cher, vénéré, vient encore s'ajouter à nos deuils. Nous avons perdu M. Lucien Des Menards, ce pieux témoin de la renaissance évangélique dans la patrie de Bernard Palissy, et M. Frank Courtois, le dernier survivant de trois frères qui, dans la ville de Calas, ont offert le spectacle de la plus touchante union dans les œuvres de la foi et de la charité. La Société des livres religieux de Toulouse en est le fruit durable. Nous ne saurions trop regretter, en M. Théophile Heyer, le collaborateur savant autant qu'aimable qui formait comme le lien entre notre Comité et la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Un hommage plus com-

plet lui sera rendu dans ce *Bulletin*. C'était aussi un de nos lecteurs, un ami de notre œuvre historique, que ce vertueux magistrat, qui a montré dans les prisons de la Commune l'âme de l'Hôpital et de Mathieu Molé. C'est dans la lecture d'un Nouveau Testament, demandé à l'un de nos collègues, qu'il puisait la force du sacrifice dont il sentait l'heure approcher. Quand elle est venue, il était prêt. Sa dernière pensée a été pour « la sainte compagne » dont il s'était volontairement séparé pour accourir au poste du péril. Dans la soirée du 24 mai, M. le président Bonjean a entendu sans pâlir le fatal appel. Il est mort comme mouraient nos héros, nos martyrs ; comme cet autre magistrat, le président de La Place, une des plus illustres victimes de la Saint-Barthélemy !

De tels exemples d'héroïsme et d'immolation volontaire au devoir font du bien à contempler. Ils montrent toujours ouvertes et toujours jaillissantes ces sources de vie morale qui ne peuvent tarir dans un pays tel que le nôtre. Ils préservent le cœur du découragement qui suit les grandes catastrophes. Le présent s'unit au passé pour nous fournir ces hautes leçons. Plus d'une fois, en ces douloureux temps, une page de d'Aubigné nous est revenue à la mémoire. C'était au lendemain du désastre de Moncontour, lorsque tout semblait perdu pour nos vieilles bandes huguenotes, et pour l'homme invincible, quoique plus d'une fois vaincu, qui était leur suprême espoir : « Comme on portait l'amiral (atteint de trois blessures) dans une litière, Lestrange, vieil gentilhomme et de ses principaux conseillers, cheminant en même équipage et blessé, fit en un chemin large avancer sa litière au front de l'autre, et puis passant la tête à la portière, regarda fixement son chef, et se sépara la larme à l'œil avec ces paroles : *Si est-ce que Dieu est très-doux!* Là-dessus ils se dirent adieu, bien unis de pensée, sans en pouvoir dire davantage. Ce grand capitaine a confessé depuis à ses privés que ce petit mot d'ami l'avait relevé et mis au chemin des bonnes pensées et des fermes résolutions pour l'avenir. »

Et nous aussi, sachons accepter, comme une preuve d'amour, les dispensations sévères qu'il a plu à Dieu d'envoyer à notre patrie. Recevons-les avec la ferme certitude que l'épreuve virilement supportée contient le secret du relèvement. Considérons l'histoire en général, et la nôtre en particulier, non comme le délassement de quelques heures de loisir, ou comme une étude propre à orner l'esprit sans régler la vie, mais comme une austère école de toutes les vertus si nécessaires à notre pays. Ames blessées et cœurs souffrants, mais soutenus par une indestructible espérance, rallions-nous autour de la belle devise : *Oremus et laboremus!*

JULES BONNET.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ÉMILE PERROT

BIOGRAPHIE DES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORME

Nous n'avons pas à faire ici l'éloge de la *France protestante*, « ce monument immense qui, suivant l'heureuse expression de Michelet, a ressuscité un monde. » Quand on pense à tout ce qu'il a fallu aux frères Haag de temps, de sagacité, de dévouement, d'érudition et de persévérance, pour achever une œuvre aussi vaste, on ne peut qu'éprouver à leur égard un profond sentiment de gratitude. Toutefois, il n'est donné à personne de tout voir et de dire le dernier mot sur tous les sujets, en particulier dans le domaine de l'histoire. Des documents nouveaux peuvent être découverts; d'autres, déjà connus, peuvent être mieux interprétés, restitués à leurs auteurs et mis à leur véritable date. C'est donc une étude qui n'est jamais définitivement close, et qui peut fournir à d'habiles chercheurs l'occasion de bien mériter du protestantisme et de la science. De ce nombre est assurément le savant éditeur de

la *Correspondance des Réformateurs* dans les pays de langue française, M. Aimé-Louis Herminjard, dont le recueil, modèle d'érudition et de sage critique, est une mine inépuisable qui ne demande qu'à être exploitée pour offrir aux amis de notre histoire d'intéressantes découvertes et des satisfactions inattendues. Après avoir étudié ailleurs ce recueil (1), nous venons à notre tour glaner quelques épis dans un champ qui promet une riche moisson.

Emile Perrot n'est pas précisément un personnage inconnu. On savait déjà qu'il avait été conseiller au parlement de Paris, et qu'il était très-versé dans la science des lois. Les affirmations abondent sur ce point. Ainsi, Etienne Dolet le cite parmi les jurisconsultes français contemporains (2). Crespin parle de lui à propos de son fils Denis, tué à la Saint-Barthélemy : « Denis Perrot, de Paris, dit-il, jeune homme d'environ trente-deux ans, fils de maistre Milles Perrot, l'un des plus entiers et droits hommes de son temps (3). » De Thou porte un jugement identique : il déclare qu'il était « célèbre non moins par son intégrité que par sa connaissance du droit (4). » Enfin, Patru, en tête de la biographie de Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt, arrière-petit-fils d'Emile Perrot, a écrit ces paroles : « La famille de Perrot est ancienne dans le parlement, et alliée de tout ce qu'il y a de plus illustre dans la robe (5). »

Mais jusqu'à présent personne ne s'était douté qu'Emile Perrot fût protestant, et qu'il eût pu rendre quelque service à la cause évangélique. L'auteur le plus récent qui se soit occupé de lui, notre vénéré professeur J.-E. Cellérier, dans une savante *Notice biographique sur Charles Perrot, pasteur genevois au XVIe siècle,* s'exprime ainsi :

(1) Voir le *Lien*, années 1866, 1868 et 1869.
(2) Dans le tome II de ses *Commentaires sur la langue latine*, imprimés en 1539, p. III.
(3) *Histoire des Martyrs*, 1572, f. 714, *b*.
(4) Thuani *Hist.*, lib. LII, p. 1077, ad ann. 1572 : « Dionysius item Perrotus Æmilii senatoris Parisiensis *non minus integritate quam juris scientia clari* F[ilius] *tanto patre* dignissimus eamdem fortunam subiit. »
(5) Œuvres de Patru, t. II, p. 334. Edition de Hollande, 1692.

« Emile Perrot était un jurisconsulte distingué, catholique et d'une grande noblesse de robe. Plusieurs membres de cette famille ont joué un rôle important et occupé de hautes positions en France, en Angleterre, en Italie, à Genève enfin. Les enfants de Charles Perrot s'allièrent chez nous aux Minutoli, aux de Chapeaurouge, aux Saladin, aux Rilliet. L'un de ses fils fut conseiller d'Etat, l'autre membre des Deux-Cents, ainsi que ses petits-fils.

« Il semble qu'il y ait eu dans la famille, catholique pourtant, d'Emile Perrot, quelque semence secrète et vivace de protestantisme. Nous voyons deux de ses fils pasteurs à Genève. Un de ses petits-fils, d'une autre branche, Paul Perrot, se fit protestant à Oxford. Son arrière-petit-fils enfin, le célèbre d'Ablancourt, fils de Paul, né protestant, se fit catholique, mais pour rentrer bientôt dans l'Eglise protestante où il vécut avec conviction pendant les quarante dernières années de sa vie. Bien des choses conduiraient à soupçonner que la mère de toute la famille, Magdeleine Gron, femme d'Emile Perrot, était protestante au moins de cœur.

« Quoi qu'il en soit, les deux frères, qu'en 1564 nous retrouvons pasteurs à Genève, étaient nés catholiques et à Paris. Que s'était-il passé entre deux? Quelles données avons-nous sur leur conversion, sur leur histoire intérieure pendant les vingt-cinq ans environ qui séparent les deux époques? A peu près aucune. Rien dans les sources n'éclaircit ce point (1). »

M. Cellérier n'a pu malheureusement connaître les documents que vient de publier M. Herminjard ; sans cela il aurait compris pourquoi deux fils d'Emile Perrot, Denis et Charles, avaient embrassé la carrière pastorale. Une « conversion » au protestantisme n'avait pas été nécessaire sans doute, puisque nous avons le droit d'affirmer qu'ils avaient été élevés depuis leur plus tendre enfance dans les idées et

(1) *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome XI, 1859, p. 1 à 68. Une *Notice* a été tirée à part.

les sentiments de leurs parents. Et, mieux que personne, le fils du pieux pasteur de Satigny aurait compris tout ce qu'on peut retirer de lumière, de foi, de dévouement chrétien d'un contact journalier avec un père franchement évangélique. Quant à Madeleine Gron, nous pouvons supposer qu'elle aussi était imbue des idées nouvelles : un homme de la valeur d'Emile Perrot a dû chercher dans le mariage l'harmonie des sentiments et la communauté de vie religieuse.

Emile Perrot naquit à Paris, dans les premières années du XVI[e] siècle. Il fit ses études au collége Le Moine, où il compta parmi ses professeurs Guillaume Farel, qui montra toujours à son égard une grande affection, et soutint quelque temps avec lui une correspondance intime (1). Il suivit aussi probablement les leçons de Jean Lange, qui enseignait le grec, en 1521, dans le même collége (2). Et il ne faut pas s'étonner si ces deux professeurs, qui avaient été eux-mêmes les élèves de Lefèvre d'Etaples, communiquèrent à Emile Perrot quelque chose de leur sympathie pour les doctrines évangéliques. On connaît le zèle dévorant de Farel en fait de prosélytisme; on sait qu'il ne pouvait rester muet quand il s'agissait de rendre témoignage à la vérité qui faisait sa joie et sa vie. Et quant à Lange, nous voyons par une lettre qu'il écrit de Meaux à Farel à Bâle, le 1[er] janvier 1524, qu'il partageait pleinement les idées nouvelles : « Vous serez, lui dit-il, grandement aimé de Lefèvre, de Roussel, de Vatable et de bien d'autres, si vous poursuivez vaillamment l'œuvre chrétienne que vous avez entreprise. Mais que ne ferions-nous pas pour Christ, si nous avions au fond du cœur la foi vivante de Christ? (3) »

On peut même supposer que Perrot, condisciple et ami de

(1) *Correspondance des Réformateurs*, t. I, p. 208 et note 7, 242; II, p. 165, 236, 208.

(2) « ..... in commoditatem *studiosorum* (*qui nobis græcissant*).... — In collegio Cardinalis monachi. » Dédicace des *Hieroglyphica d'Orus Apollo*, publiés à Paris en 1521. *Corr. des Réf.*, I, p. 71, note 10.

(3) « ..... modò rem quam cepisti, christiane semper tuteris defendasque..... » *Ibid.*, I, p. 181.

Jean Canaye, a pu entendre bien souvent, comme ce dernier, Lefèvre lui-même parler des nouvelles croyances, non pas, il est vrai, sous les voûtes de la Sorbonne, où jamais, quoi qu'en dise Théodore de Bèze, Lefèvre n'a enseigné, mais dans ces entretiens intimes et journaliers que Jean Canaye se plaisait à rappeler à Farel, et dans lesquels « cet homme si saint et si savant distribuait d'une main fidèle le pain et l'eau vive de l'Evangile (1). » Ne serait-ce point là l'*auditorium* de Lefèvre, dont parle de Bèze dans ses *Icones* (2)?

Il est également probable que Perrot assistait aux prédications évangéliques qui étaient données par Farel, dès 1523, dans l'Eglise secrète de Paris, et que son ami Canaye regrettait tant de ne plus entendre, depuis le départ de Farel (3). Sans nous livrer aux conjectures, nous pouvons dire qu'il était alors rempli de zèle et fervent d'esprit, car il se plaint plus tard, nous le verrons, d'avoir beaucoup perdu de cette ardeur.

Tout en faisant des progrès dans la foi, il en faisait aussi dans les lettres; et le professeur Lange lui rend ce témoignage « qu'il les cultivait avec le plus grand soin (4). » Arrivé au terme de ses études universitaires, il obtint le diplôme qui lui donnait le droit de se présenter comme régent; et, grâce au talent que ses maîtres lui connaissaient, il lui fut facile d'obtenir ce poste honorable : nous le voyons, en effet, en 1524, régent des classes de grammaire dans le collége même où il avait été élevé (5). Les élèves les plus distingués tenaient en général à remplir ces fonctions pendant un an ou dix-huit mois; ainsi avait fait Farel, après avoir obtenu, en 1517, son grade de maître ès arts.

(1) Panis ille ἐπιούσιος et potus, quibus, Fabro, illo viro sanctissimo juxta ac doctissimo, porrigente, dies multos viximus. » *Corresp. des Réf.*, I, p. 241. Lettre du 13 juillet 1524.

(2) « ..... ex Stapulensis *auditorio* præstantissimi viri plurimi prodierint. »

(3) « ..... a tuo discessu vix semel atque iterum nos visitarit [Girardus], idque sine ulla *concione.* » *Ibid.*, I, p. 242.

(4) « Milo, Canæus, diligenter navant operam litteris. » Lange à Farel, du 1er janvier 1524. *Ibidem*, I, p. 181.

(5) « ..... Mileum tuum, qui *grammaticos moderatur* in collegio Cardinalico, ut scis. » *Ibid.*, I, p. 208. Lefèvre à Farel, de Paris, 20 avril 1524.

Perrot se rendit ensuite à Toulouse pour y étudier le droit. Dans l'hiver de 1527, il vit passer docteur dans cette ville un ancien élève de Farel, qui portait le prénom de Nicolas et dont le réformateur s'était informé (1). Il s'y lia d'une tendre amitié avec plusieurs jeunes hommes qu'il devait retrouver plus tard à Padoue, en particulier avec Pierre Bunel, célèbre humaniste dont nous aurons à parler bientôt, et qui entretint avec lui une correspondance d'où nous tirerons quelques renseignements biographiques (2).

Nous ne savons presque rien de sa vie d'étudiant à Toulouse. Jusqu'à quel point les fortes semences de piété qu'il avait reçues à Paris purent-elles se développer librement? Nous l'ignorons. Il y connut peut être Jean de Caturce, qui mourut martyr en 1532, après avoir professé quelque temps la jurisprudence à Toulouse. Il est certain toutefois (nous le savons par un mot d'une lettre de Bunel), qu'il prenait plaisir à se trouver et à s'entretenir avec de saints amis, et qu'ils s'exhortaient réciproquement à la piété. Et, plus tard, Bunel ne pourra s'empêcher de répandre des larmes, quand, pendant leur séjour en Italie, à la vue de la vie licencieuse des étudiants, il se rappellera leurs pieuses exhortations de Toulouse (3). Et nous savons aussi que Perrot dit à Farel, en lui donnant des nouvelles de ce Nicolas qu'il avait vu recevoir docteur : « Ses dispositions religieuses me semblaient avoir un peu changé, et je ne saurais dire s'il est encore des nôtres (4). » N'était-ce point dire indirectement que lui-même n'avait point changé?

(1) « Nicolaus de quo audire aliquid te optasse dicis, *ante duos annos, Tholosæ, me presente*, doctor legum declaratus. » E. Perrot à Farel, lettre du 6 janvier 1529. *Corresp. des Réf.*, II, p. 165.

(2) « *Petri Bunelli... et Pauli Manutii... Epistolæ Ciceroniano stylo scriptæ...* » Genevæ. H. Stephanus. 1581, in-8. Le Dr F.-A.-C. Grauff a donné une nouvelle édition de cet ouvrage. Berne, 1837. Ce recueil ne renferme pas moins de vingt et une lettres adressées par Bunel à Perrot, de 1530 à 1532 ou 1533.

(3) « Nihil dico de moribus horum hominum corruptissimis..., mihi oculi dolent quoties in eos incurro, et simul sanctissimorum amicorum sermones requiro, etc... » P. Bunelli, *Epist.*, p. 9, epist. V.

(4) « Nunc quam sectetur partem non satis scio. » Perrot à Farel, 6 janvier 1520. *Corresp. des Réf.*, II, p. 166.

Il partit de Toulouse vers le milieu de 1528. Le 6 janvier 1529, en effet, il écrit de Turin à Farel que « depuis qu'il est arrivé dans cette ville, c'est-à-dire *depuis six mois*, il ne sait rien de ce qui se passe en France dans le domaine religieux (1). » Canaye est avec lui et se livre aussi à l'étude des lois (2). Ils avaient passé les Alpes dans l'intention de se rendre à Padoue, université célèbre fondée depuis le XIII[e] siècle; mais ils avaient dû s'arrêter à Turin à cause des agitations politiques de la Péninsule (3). Ils restèrent assez longtemps dans cette dernière ville, vingt mois peut-être : Perrot ne put réaliser ce projet de voyage à Padoue qu'après les premiers mois de 1530.

Le séjour de Turin ne fut rien moins qu'agréable aux deux amis : il y avait là peu ou point de piété, et, par contre, des discordes intestines, plus violentes qu'en aucune autre partie de l'Italie, et qui, dans la pensée de Perrot, ne peuvent se concilier avec l'Evangile. Il connaissait peu de personnes qui s'occupassent des choses saintes, soit par des lectures pieuses, soit par des prédications ou des entretiens avec les docteurs. Dans un pareil milieu, son ancienne ferveur s'était un peu refroidie; et il ne pouvait en être autrement. Les écrits de saint Paul et des autres apôtres montrent assez, ajoute-t-il, combien des exhortations continuelles sont nécessaires pour entretenir le feu sacré. Il attend de Christ des temps plus heureux où l'on connaîtra et fera sa volonté seule, et où son empire prévaudra sur toutes les puissances du monde. Et pour que ces temps bénis arrivent bientôt, il prie le Seigneur à toute heure et du fond de l'âme, convaincu que ce doit être là l'ardente et continuelle prière de tous les chrétiens (4).

(1) « De piis rebus, quo in statu sint apud nostrates, nihil intellexi ex quo hùc veni, id est *ante semestre*. » *Corresp. des Réf.*, II, p. 167.
(2) « Canaius mecum est Taurini. » *Ibid.*, II, p. 166.
(3) « ..... totum semestre magis tranquillitatis spes hìc detinuit. » *Ibid.*, II, p. 166.
(4) « Taurini aut nulla est, aut rara religio... » *Ibid.* La doctrine évangélique faisait alors de grands progrès au delà des Alpes : nous le savons par le témoi-

Nous reviendrons sur le caractère de cette piété intime; mais nous avons hâte d'arriver à une lettre très-importante, que la *Correspondance des Réformateurs* nous donne sous le n° 268 (II, p. 209), et qui n'est rien moins que la révélation faite à Pierre Giron, secrétaire de la ville de Berne, d'un complot tramé par les cinq cantons catholiques contre les cantons évangéliques.

Cette lettre, qui n'est point signée, se trouve en manuscrit original aux Archives de Berne, et elle porte, au-dessous du *P.-S.*, la note suivante qui est de la main de Giron : « Cette lettre était incluse dans une lettre écrite de Turin à Farel, le 27 novembre 1529, par Emile Perrot, Français, demeurant chez l'archiprêtre de Carmagnole, au couvent de Saint-Jean, à Turin (1). » Or, la lettre à Farel, dont il est question dans cette note de Giron, n'est pas aux Archives de Berne. Etait-elle perdue? On pouvait le croire. Mais M. Herminjard a eu la bonne fortune de la découvrir à la Bibliothèque impériale de Paris (Collection Dupuy, tome CIII). Ce n'est pas l'original, c'est une copie ancienne. En la comparant avec la lettre au chancelier Giron et avec la note sus-mentionnée de celui-ci, il est arrivé à la certitude que c'était bien la lettre qui contenait celle au secrétaire de Berne; et il ne peut, en effet, y avoir le moindre doute sur ce point : les deux lettres ont été écrites le même jour, c'est-à-dire le 27 novembre 1529 (2). Quant à l'auteur de la lettre anonyme à Farel, la copie ancienne le désigne en toutes lettres dans une note qui était probablement tracée de la main de Farel sur la lettre originale. Cette note a dû être écrite après la mort de

gnage d'un médecin de Milan, Hortensio Landi. Il écrivait à Vadian, vers la fin de novembre 1529 : « Sachez que la cause de Christ est très-florissante dans presque toute l'Italie, quoique l'antechrist s'agite beaucoup çà et là pour écraser son ennemi. Je pense que ses efforts seront vains. — Scito rem Christianam in tota ferme Italia maxime florere, etc. » (*Corresp. des Réf.*, II, p. 209, note 2.) Mais nous croyons que par le mot *sectiones* Perrot entend les partis politiques, et non les partis religieux.

(1) « Hæ literæ fuerunt inclusæ literis Milei Perrotti, Galli, e Taurino..., etc. »

(2) D'après le copiste de Dupuy, l'année 1550 serait la date approximative de la lettre à Farel : c'est une erreur de vingt et un ans que notre savant éditeur a rectifiée.

Perrot : elle fait allusion à son ardent amour pour la piété et aux regrets qu'il a laissés après lui (1).

Voici maintenant la lettre de Perrot au chancelier bernois :

« Que le salut vous soit donné par N. S. Jésus-Christ !

« La charité répandue dans mon cœur par le Saint-Esprit me pousse à vous communiquer un fait qui intéresse au plus haut point votre prospérité ; et non-seulement la vôtre, mais la nôtre aussi, car je n'ai rien tant à cœur que de voir s'affermir et s'étendre toujours davantage la doctrine évangélique qui fait de grands et rapides progrès dans ma patrie, malgré l'opposition jalouse de Satan. Je vous écris pour vous découvrir les embûches que celui-ci a tendues ; et je tiens le fait d'une personne qui est parfaitement sûre, je devrais dire d'un témoin oculaire. Je tairai mon nom ; je me contente de vous signaler le complot, dans la pensée que par ce simple avis, vous et les magistrats de Berne, pourrez, avec votre prudence habituelle, conjurer le péril.

« Le 14 de ce mois de novembre 1529, un député des cinq cantons catholiques, l'Amman de Zug, a passé par Turin. Il se rendait à Bologne auprès de l'empereur Charles-Quint, afin de l'engager à entreprendre une expédition contre les cantons évangéliques, lui promettant un concours actif de la part des cantons catholiques. Vous comprenez assez quel est le danger qui vous menace. L'intrigue a été conduite très-secrètement ; mais je pense que Dieu a permis qu'elle me fût révélée afin que vous en fussiez avertis. Et ne recevez pas cette nouvelle comme un simple bruit public : elle est parfaitement certaine. Une fois avertis, vous pourrez plus facilement échapper au péril. On dit ordinairement que les coups prévus portent moins. Que le Christ tourne à bien l'avis que je vous donne, et qu'il vous conserve longtemps à l'abri de tout mal dans la même foi (2) ! »

(1) C'est ainsi du moins que nous comprenons ces mots : « Æmylii Perrotti animus pietatis amantissimus et sæculi sui querela. » *Corresp des Réf.*, II, p. 207, note 1.

(2) « Salus tibi sit a D. N. Jesu Christo ! etc. » *Ibid.*, p. 209-210.

Les historiens suisses, sauf Ruchat (1), se taisent sur cette démarche des cantons catholiques. Mais Perrot était bien renseigné; et l'on peut croire que cet avis secret permit aux Bernois de prendre leurs mesures en conséquence.

Aussi bien, le péril était grand. Les cantons catholiques (Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald et Zug), exaspérés des progrès de la Réforme, avaient formé entre eux une ligue particulière; ils venaient en outre (février et avril 1529) de s'allier avec Ferdinand d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, pour le maintien de la religion catholique (2). Le 29 mai, un pasteur zurichois, Jacob Keyser, avait été condamné au feu et avait subi le martyre à Schwitz : il avait été traîtreusement enlevé par des gens de ce dernier canton, au moment où il allait prêcher à Oberkirch, dans le pays de Gaster (3). L'irritation était à son comble de part et d'autre. On allait en venir aux mains, les deux armées étaient déjà en présence, lorsque quelques cantons neutres (Glaris, Bâle, Soleure, Schaffouse et Appenzell), auxquels se joignirent les Grisons et les villes de Strasbourg et de Constance, s'interposèrent comme médiateurs. Après quinze jours de violents débats, la paix fut conclue et signée le 26 juin (4). Toutefois, les cantons catholiques n'avaient cédé qu'à contre-cœur, parce qu'ils se sentaient trop faibles; et ils attendirent en frémissant qu'une occasion favorable s'offrît à eux pour attaquer les cantons réformés. En congédiant leur armée, ils recommandèrent que chacun entretînt ses armes en bon état et se trouvât prêt au premier signal. Et, en novembre, ils nouèrent l'intrigue démasquée par Perrot.

Ils avaient choisi le moment avec beaucoup d'habileté. Charles-Quint était tranquille du côté de la France. Le funeste traité de Cambrai, cette œuvre de honte accomplie

(1) *Histoire de la Réformation de la Suisse,* par Abraham Ruchat. Edition L. Vulliemin. Tome II, p. 123.
(2) Ruchat, II, p. 105.
(3) *Ibid.,* II, p. 111.
(4) *Ibid.,* II, p. 116.

par deux femmes, Marguerite d'Autriche et Louise de Savoie, avait été conclu le 5 août 1529. Ce traité « anéantissait moralement la France en Europe, selon l'expression de Michelet... Il faisait François Ier plus faible que Pavie (1). » Les Turcs, qui avaient un instant fait trembler l'Europe, venaient de lever le siége de Vienne (14 octobre), décimés par la famine, le froid, la pluie et la longue arquebuse, perfectionnée en Allemagne. Le puissant empereur pouvait donc tout oser : il ne rencontrait personne devant lui qui pût s'opposer à sa volonté. Il était libre, en particulier, de tourner toutes ses forces contre les cantons évangéliques. Et l'on pense bien que le pape Clément VII, qu'il vit longuement à Bologne, en novembre 1529, ne dut pas le détourner de ce pieux devoir. Le souverain pontife le gagna, en effet : il lui fit promettre que s'il ne pouvait pas ramener les luthériens à l'obéissance de l'Eglise romaine par la douceur, il le ferait par la voie des armes (2).

Emile Perrot redoutait avec raison cette influence. En donnant avis (vers le milieu de janvier 1530) au chancelier de Berne, que « le député des cinq cantons catholiques était encore à Bologne, où il avait été très-bien accueilli par l'empereur, » il ajoutait : « L'intimité est merveilleusement grande entre ce monarque et le pape, et cela doit nous inspirer des craintes sérieuses pour la cause évangélique, car l'empereur ne voit que par ses yeux (3). »

Heureusement pour la Suisse réformée, Charles-Quint tourna toute son attention du côté des luthériens d'Allemagne. C'était là, en effet, qu'il fallait frapper un grand coup, afin de tarir à sa source le flot impur de l'hérésie. Aussi ne prêta-t-il pas main-forte aux cantons catholiques, quoique ceux-ci lui eussent encore envoyé des députés à la diète d'Augsbourg. Il avait assez d'ennemis sur les bras. Un nouvel acteur venait

(1) *Réforme*, p. 340.
(2) Ruchat, II, p. 235.
(3) « ..... Mira est Cæsaris ipsius et pontificis conjunctio, etc. » *Corresp. des Réf.*, II, p. 228. Lettre à Pierre Giron, à Berne.

de paraître sur la scène, et bientôt la guerre avec les Turcs et avec la France, rallumée plus vive que jamais, le contraignit de nouveau de porter ailleurs toutes ses forces (1).

Mais avant d'aller plus loin nous devons examiner une question qui ne manque pas d'importance. Nous avons attribué à Emile Perrot les deux lettres anonymes écrites à Pierre Giron. Avons-nous eu le droit de le faire? Est-ce bien à lui que revient l'honneur d'avoir fait cette révélation au chancelier bernois, et d'avoir ainsi rendu un éminent service à la cause de la Réforme ? Examinons.

La lettre du 27 novembre n'est pas signée : « Je tairai mon nom, » dit l'auteur. Le post-scriptum, tracé par Perrot en caractères cursifs sur un petit carré de papier collé au bas de la lettre, porte ces mots : « L'*ami commun* donne à ce messager un écu d'or au soleil pour frais de route (2). » Et dans la lettre à Farel, dans laquelle est enfermé le billet anonyme à Giron, Perrot dit : « *Quelqu'un* (*quidam*) m'apporte l'épître ci-incluse, adressée au secrétaire de la ville de Berne, votre ami et familier, comme il le disait. » Cette épître à Giron est-elle donc bien de Perrot ? — Les mots que nous avons soulignés sembleraient nous obliger à l'attribuer à un autre. Mais nous sommes arrivé à la conviction que ce *quidam*, ce *communis amicus*, si bien renseigné sur les relations intimes qui existent entre Farel et Giron, est tout simplement Perrot lui-même. Et voici nos raisons. D'abord, l'écriture est bien de lui : c'est la même que celle de la lettre autographe et signée du 3 février 1530, adressée aussi à Pierre Giron. L'adresse ne semble pas être, il est vrai, de la même main que le corps de la lettre ; mais, dans son désir de garder l'anonyme, le prudent Perrot a fort bien pu contrefaire son écriture : l'adresse, en effet, est écrite en grosses lettres rondes mi-gothiques (3). Et d'ailleurs, la suscription d'un autre billet anonyme, écrit

(1) *Le Christianisme dans l'âge moderne*, par Etienne Chastel, p. 21.
(2) « *Communis amicus* dat huic nuntio unum aureum solarem ad viaticum itineris. » *Corresp. des Réf.*, II, p. 210.
(3) *Ibid.*, p. 211, note 13.

de Turin à Giron, quelques semaines plus tard (vers le milieu de janvier 1530), par le même *ami commun*, est certainement de la main de Perrot (1). Il y a de plus une grande ressemblance de style : c'est le même esprit et le même cœur qui ont dirigé la plume. Et puis encore, quel peut être cet *ami commun? commun*, à qui? à Farel et à Giron évidemment. Toutes ces raisons nous font penser à Perrot.

Voici toutefois la raison péremptoire qui nous autorise à voir dans Perrot non le copiste ou le rédacteur, mais le propre auteur de ces lettres anonymes : c'est que, dans la seconde (celle écrite vers le milieu de janvier 1530), nous lisons ces lignes : « Le duc de Savoie doit aller bientôt vers l'empereur (à Bologne où se trouvait aussi le souverain pontife), et *je dois y aller avec lui* (2). » Et d'un autre côté, nous savons par une lettre de Pierre Bunel à son ami Perrot, que celui-ci « *a vu de ses yeux* le pape et l'empereur (3). » Or, sa position de fortune était plus que modeste; il dit à Farel : « Si j'avais de l'argent, je viendrais vous voir..., mais la pauvreté me retient. » Où donc aurait-il eu l'occasion de voir ces deux souverains, sinon lorsqu'il accompagna le duc de Savoie à Bologne et qu'il assista au couronnement de l'empereur, qui eut lieu le 24 février 1530? Il faut donc supposer que Perrot était au service de Charles III, ou attaché à un titre quelconque à quelque seigneur de la cour. Il a pu ainsi savoir bien des choses que le public ne savait pas, et les savoir de première main et très-sûrement. Des hommes comme Perrot sont toujours recherchés. Le célèbre professeur Danès faisait grand cas de lui; et le cardinal de Tournon aurait voulu l'avoir à sa suite et se l'attacher en qualité de secrétaire; mais Bunel, de qui nous tenons ce dernier fait, ne conseille pas à son ami d'accepter cette offre, quelque honorable qu'elle fût : il pré-

(1) *Corresp. des Réf.*, II, p. 229, note 5.
(2) « ..... egoque cum eo iturus sum. » *Ibid.*, II, p. 229.
(3) « De pontifice et Cæsare quid ego tibi scribam quum et *tu utrumque de facie noris*, et meam de illis sententiam pulchre calleas? » Epist. XVI, p. 25. Lettre écrite de Venise, et quoiqu'il n'y ait pas de date, on voit par le contenu qu'elle est de la fin de janvier 1533.

fère lui voir continuer ses fortes études de jurisprudence (1).

Il n'y a rien d'étonnant à ce que Perrot, quoiqu'il fût tout gagné aux idées nouvelles, se mît ainsi au service du duc de Savoie : il espérait que ce prince pourrait être rendu favorable à la cause protestante. Luther avait eu cette espérance en 1523, et il avait écrit une lettre qui fut portée à la cour de Savoie par le chevalier français Anémond de Coct. Il était revenu au réformateur que le duc « était animé d'une ardeur incroyable pour la gloire de l'Evangile, » et il s'en réjouissait comme d'une nouvelle conquête du Seigneur (2). Perrot se berçait encore d'une illusion analogue. On croit si facilement ce qu'on désire ! Il ne pensait pas toutefois que ce fût par sympathie pour l'Evangile que le duc pourrait se montrer favorable, mais par intérêt politique et par cupidité. Voici, en effet, ce qu'il écrivait à ce sujet à Pierre Giron, le 3 février 1530 :

« Notre ami commun de Turin désire que je vous transmette sur la cour de Savoie quelques renseignements très-sûrs et de nature à vous intéresser. Le duc s'entretient assez souvent avec l'un de ses familiers qui connaît bien les Eglises d'Allemagne, et il le questionne volontiers sur ce sujet. *Que ce soit par sympathie pour l'Evangile, nous n'avons pas lieu de le croire ;* mais son *extrême cupidité* fournirait peut-être une chance d'autant plus certaine de le rendre favorable à notre religion, que les trois Etats de Savoie, requis ces jours passés de lui accorder de l'argent pour une guerre contre les luthériens allemands, ont déclaré qu'ils ne les considéraient pas comme étant leurs ennemis. Messieurs de Berne devraient peut-être sonder les dispositions du duc en lui adressant un exposé de la doctrine évangélique. On pourrait lui parler de la sécularisation des biens de l'Eglise, lui rappeler que sa maison est

(1) « ..... contra egestatem conari non possum. » *Corresp. des Réf.*, II, p. 208 Cet aveu de Perrot n'ôte rien à l'estime que fait de lui le cardinal de Tournon : « Adeo ut is non solum laudarit, sed *te suis habere*, si quo pacto fieri posset, *velle dixerit*... » Bunelli. Epist. XVI, Venetiis (fin janvier 1533).

(2) « ..... incredibiliter fervens in gloriam Evangelii... » *Ibid.*, I, p. 152.

issue de ce pays de Saxe où l'Evangile vient de renaître, etc. (1). »

Ce familier de la cour de Savoie était le docteur en théologie Joachim Zasius, natif de Fribourg en Brisgau, qui fut pendant plus de vingt ans le secrétaire allemand de Charles III. C'était probablement par ce docteur ou par les amis de ce docteur que Luther avait reçu des informations et qu'il avait espéré pouvoir agir sur l'esprit de ce prince (2). Le fait est que Charles III fut toujours très-versatile en politique; et ceux qui ne le connaissaient pas à fond, ou qui n'étaient pas très-versés dans les secrets de la diplomatie, ont pu se flatter de le voir un jour ou l'autre se tourner du bon côté. On l'a surnommé *le Bon;* mais l'appellation de *Malheureux* lui aurait convenu davantage. Il flotta sans cesse entre François I[er], son neveu, et Charles-Quint, son beau-frère, et il fut maltraité par tous les deux.

Quoi qu'il en soit, Berne ne paraît pas avoir suivi le conseil de Perrot. La puissante république savait à quoi s'en tenir sur les prétendues dispositions favorables du duc de Savoie. Elle avait renoncé, le 6 octobre 1529, à l'alliance conclue avec lui, après avoir renouvelé trois jours auparavant sa combourgeoisie avec Genève. Les méfiances étaient mutuelles; et bientôt la lutte éclata. En octobre 1530, en effet, une armée suisse vint défendre Genève contre les gentilshommes savoyards de la Cuiller, qui assiégeaient la ville au nombre de plusieurs milliers et se promettaient, après l'avoir prise d'assaut, de tout passer au fil de l'épée (3).

Disons deux mots, en passant, de Pierre Giron, le correspondant de Perrot. Il mérite bien cet hommage de notre reconnaissance, car il favorisa de tout son pouvoir et avec une habileté consommée la cause évangélique dans la Suisse romande. C'était un ancien élève de Farel à l'université de Paris

(1) Nous avons transcrit le sommaire qui nous est donné par M. Herminjard. Voir le texte latin dans la *Corresp. des Réf.*, II, p. 237-8.
(2) *Ibid.*, II, p. 237, note 4, et I, p. 152, note 2.
(3) Ruchat, II, p. 300-307.

(1519), et il conserva toujours une grande amitié pour son maître. Il avait d'abord été notaire et secrétaire allemand de la justice à Fribourg, sa ville natale. Mais dès le milieu de l'année 1525, il fut au service de messieurs de Berne, et en qualité de chancelier de cette république, il contribua puissamment au progrès de la Réforme (1). Plus d'une fois sans doute il fut appelé à modérer la fougue toute méridionale de l'ardent Dauphinois, et à contenir son zèle impétueux dans les bornes de la légalité et de la sagesse. Farel voyait les choses en missionnaire, ne comptant pour rien les difficultés, parce qu'il comptait sur le secours de Dieu et qu'il n'était responsable que devant sa conscience. Giron, au contraire, voyait les choses en homme d'Etat, qui se sent responsable devant ses concitoyens et qui n'est pas obligé de tenter l'impossible. Mais on peut dire que le réformateur exerça une influence considérable sur le chancelier, et que celui-ci ne fut pas étranger à ces vaillantes décisions qui assurèrent le triomphe de l'Evangile, à Berne, d'abord, et puis dans les pays romands qui étaient plus ou moins sous la dépendance des Bernois. Il est certain que Farel a connu sinon inspiré cette belle « adresse de messieurs de Berne à tous leurs ressortissants » (du 17 novembre 1527), pour annoncer la fameuse dispute qui eut lieu à Berne le 5 janvier 1528 et les jours suivants, dispute à laquelle furent invités les évêques de Constance, de Bâle, du Valais et de Lausanne, et après laquelle Berne se déclara officiellement pour la Réforme. La traduction de cette adresse du latin en français est de la main de Farel (2).

CHARLES DARDIER.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) *Corresp. des Réf.*, II, 7, note 1.
(2) « ... Habes hîc *versum* Mandatum prout tumultuarie *potui*... » Farel à Martin Krumm, sous-secrétaire de Berne; d'Aigle, 8 décembre 1527. *Ibidem*, II, p. 63. Le Manifeste est à la page 54.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

PETIT DIALOGUE

D'UN CONSOLATEUR CONSOLANT L'ÉGLISE EN SES AFFLICTIONS TIRÉ DU PSEAUME CXXIX, PAR PIERRE DU VAL (1)

L'ÉGLISE.

A bon droit je t'ayme et te révère, ô Consolateur, me réputant heureuse pour t'avoir rencontré, et ne doubte point que ton adresse à moy ne me soit un don singulier de Dieu. Pourtant me persuadant de ta clémence accoustumée, je deviseray tant plus familièrement avec toy. Tu ne trouveras donc estrange si je te fais la question que Hérémie (XII) tant sainct prophète, fort expérimenté aux afflictions : David (ps. LXXIII) roy tant fidèle et renommé : Job (XXI) le juste, rocher invincible de patience, et Abachut (I) vertueux voyant ont fait : s'esmerveillant pour veoir les meschans abonder en prospérité. Car pour ma part, je ne me contriste point tant des injures et outrages, qu'on me fait, en mes membres que pour veoir le sainct nom de mon Dieu blasphémé, blasmé et diffamé. Et aussy pour ouyr que les séducteurs sont appelez sainctz docteurs, gens contagieux, bons religieux. Les devins, divins. Les apostats, apostoliques. Les iniques, celiques. Les persécuteurs, zélateurs. Les meschans, innocens : et au rebours, les pacifiques sont dits hérétiques et troubleurs de républiques, les gens de bien sont estimez pires que chiens : mais encor ce qui plus esbranle les miens, et donne matière d'orgueil aux ignorans, c'est que le Seigneur semble résister entièrement à ceux qui taschent d'avancer sa gloire, et au contraire, estre favorable à ceux qui la reculent de tout leur pouvoir : de quoy advient que plusieurs disent (Esaïe V) le mal estre bien et le bien estre mal : mettans ténèbres pour lumière, et lumière pour ténèbres : chose amère pour douce, et chose douce pour

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 354.

amère. Je te proposeroye des exemples assez du temps passé, si nous n'en avions des presentes toutes prestes devant nos yeux. Qui est maintenant le fidèle qui ne souspire quand on lui met audevant ce misérable royaume d'Angleterre? Qui est le cerveau si dur, qui n'en respande quelque larme, considérant un pays tant florissant, un roy tant bien instruict, des églises tant bien réduictes, avoir eu si soubdaine cheute, une ruyne tant précipitée, et un renversement si hastif? fut-il onques tragédie tant terrique, horreur plus horrible, et jugement plus admirable? Veoir le sainct service de Dieu, sa divine parolle foulée, mesprisée, et totallement corrompue, le service des ydolles dressé et eslevé (1). Que peuvent dire à cette heure, ou s'ilz ne le disent-ilz le pensent, aucuns malheureux desvoyez? Disent-ilz point ou que ceste parolle qu'on y preschoit paravant, n'estoit point la pure parolle de Dieu, ou ilz estiment que Dieu est plus faible que les diables, puisqu'il ne défend point sa parolle. N'est-ce point là un blaspheme intollérable et digne d'estre déploré? Si donc il y a en toy (Philip. II) quelque exhortation selon Christ, si quelque consolation de charité, je te prie de l'espandre en moy.

LE CONSOLATEUR.

Je ne veux te priver de ce à quoy je t'ay paravant que j'estoye envoyé à toy. Pour donc satisfaire à ta première demande, par laquelle tu voulois aucunement prouver l'occasion juste de ton deuil, allegant tesmoins dignes de toute foy qui ont esté attainz de tels ennuys que toi : l'un voulant disputer avecques Dieu (Hérém. XII) et parler jugement avec luy. L'autre disant (psalm. LXXII) que ses pieds à peu près avoyent décliné, et que peu s'en estoit failly, que ses pas ne fussent glissez. Le tiers (Job XXI) se troublant disoit tremblement avoir saisy sa chair. Le quart (Abac. I) se plaignant d'avoir crié pour la violence et de n'avoir esté exaucé. Or, il te faut entendre que nonobstant la fidélité, vertu et piété de ces sainctz personnages, si avoyent-ilz leurs affections humaines, que l'Escriture n'a point voulu taire, pour déclarer que rien n'est parfaict qu'un

(1) Cette remarquable appréciation de l'état de l'Angleterre, pendant le court essai de restauration tenté par la catholique Marie, succédant au protestant Edouard VI, ne semble pas moins étonnante sous la plume d'un prélat que celles que nous avons déjà signalées, p. 354, en note; on en vient insensiblement à se demander si Pierre Duval, l'auteur du *Petit Dialogue*, est bien le même que Pierre Du Val, évêque de Séez. Il y a là un mystère difficile à éclaircir; on se borne à l'indiquer.

seul Dieu, qui leur a aisément pardonné ceste faute, en laquelle ilz ne sont demourez, comme très-bien le demonstrent leurs sainctes parolles après. Encor pourroit-on dire sans faillir que telles questions sont comme admirations excessives d'espritz transportez et ravis jusques au jugement de Dieu. Veu que tost après l'un dist (Abac. I) : O Seigneur créateur, tu es net des yeux, sans que tu regardes mal, et ne pourras regarder à l'iniquité. L'autre (Hérém. XII) dist-il pas avec une grande fiance : et toy Seigneur tu m'as cogneu, tu m'as veu et as esprouvé mon cœur envers toy? Et David revenant (ps. LXXIII) à soy, dit-il pas incontinent après : quand je proposerois de parler ainsi, je seroy injurieux vers la génération des enfans de Dieu : jusques à ce que suis entré au sanctuaire de Dieu, j'ay considéré jusques aux fais derniers des meschans. Mais Job (XXI) parlant plus profondément dit : qui enseignera la science à Dieu qui juge les choses hautes? car autrement il est escrit (Esaïe XLV) malédiction sur celui qui estrive contre son facteur, comme le pot envers le potier de terre : Veu (Esaïe LXIV) que c'est ce grand Seigneur, formant la lumière et créant les ténèbres, faisant la paix et créant l'adversité. A il pas créé le destructeur pour dissiper? N'est-ce pas (Job V) aussy le tout-puissant qui fait la playe et met l'emplastre? qui navre et ses mains rendent la santé? qui lui (Job IX) dira donc pourquoy fais-tu ceci ou cela, et sera innocent? Il te faut contenter simplement de sa volonté juste : toutesfois l'Escriture montre quelque cause. Quant aux mauvais donc, je croy que tu n'as point d'envye du bien que Dieu leur fait (Math. V) faisant lever son soleil sur eux, et leur envoyant la pluye comme aux bons : car autrement ce grand père de famille, te pourroit à bon droict dire ce qui fust dit à cet ouvrier murmurant (Math. XX) : ne m'est-il pas licite de faire ce que je veux de mes biens? Et ton œil est-il mauvais que je suis bon? Mais j'entends bien que tu es troublée de veoir les gens de bien mesprisez, foulez, persecutez, oppressez, et Dieu en eux deshonnoré. Tu as déjà bien peu entendre, que tout homme doit captiver son esprit en tout ce qui plaist au Seigneur, comme aussy il veut qu'on le prie que sa volonté soit faicte en la terre comme au ciel, estant riche en tous les deux.

Or, tous les cieux (ps. CXV) sont au Seigneur, mais il a donné la terre aux enfans des hommes : voire (Job IX) aux mauvais, afin que par ce moyen ils soyent inexcusables : lorsque Dieu leur repro-

chera leur ingratitude, et qu'à luy n'aura tenu qu'ilz ne soyent estez receus aux biens célestes : veu qu'il les y a alléchez par les biens de la terre. Ainsi est-il dit à ce mauvais riche (Luc XVI) estant ès tourmens en enfer : filz (lui dist Abraham au sein duquel estoit le Lazare un des tiens) souvienne toy que tu as tenu les biens en ta vie, et Lazare semblablement les maux : et maintenant il est consolé, et tu es tourmenté. Ainsi donc les meschans ne croyans ou ne cerchans de vie que la présente : Dieu leur y donne aucune fois pour quelque respect, prospérité : en quoy mesme reluyt la grandeur de sa miséricorde : et cela mesme suffiroit pour te contenter : entendant que Dieu reservant les biens et richesses célestes aux siens, il ne veult qu'ilz s'amusent aux voluptez et délices de ce monde : qui au près des éternelles ne sont que vanité et misère. Et jaçoit qu'il ayt quelquefois donné à aucuns des siens abondance de biens, comme à Abraham, Isaac, David, et autres : si les a il meslez de fascheries et de troubles, afin de retirer leurs cœurs de ces choses caduques et corruptibles, pour les ravyr aux parfaictes et incorruptibles. Mais encore depuis que Christ est venu, sachant pleinement la volonté de son père, il a plus amplement déclaré, tant par doctrine que par vie (Act. XIV) que par diverses tribulations il faut entrer au royaume des cieux. Et luy mesme qui estant mis pour signe (Luc II), auquel on a tousjours contredit, pour la joye à lui proposée (Héb. XII) a enduré la croix, ayant contemné honte et a souffert telle contradiction des pécheurs à l'encontre de soy. Il ne doit point faire mal à ceux qui portent son nom de porter aussi sa marque : et ne faut pas que les membres présument de passer par autre voye que n'a fait le chef. Car le père l'a mis pour exemple aux siens, et ne faut demander raison de cela, sinon celle que donne l'apôtre S. Paul à savoir (1 Corint. I) que Dieu a affolly la sapience de ce monde, quand il lui a pleu par la prédication de la croix, que le monde répute folle, sauver ceux qui croyent, qui ne se doivent estonner (1 Pier. IV) quand ils sont esprouvez comme en la fournaise : en tant qu'ilz communiquent aux afflictions de Christ, lequel toutesfois a souffert pour autre occasion que ses fidèles, et aussi son sang est d'autre nature que celuy de ses martyrs : car Christ a souffert pour les péchez de tout le monde, luy juste (1 Pier. III) pour les injustes comme celuy en la bouche duquel n'a esté trouvée fraude : mais toy le plus souvent en la per-

sonne des tiens, tu souffres pour tes peschez, lesquels toutesfois il plaist (ps. XXXII) au Seigneur cacher et couvrir, ne te les imputant point, à cause de sa miséricorde : et mesme en tes afflictions il te fait conformer à l'image de son filz, qui (Rom. VII) a apprins obéissance par les choses qu'il a souffertes : duquel aussy le sang profère meilleures choses que celuy des tiens : car le sang de Christ ploye Dieu (Hébr. XII) à miséricorde et annonce la paix, ou celui des tiens provoque la justice divine (Gen. IV) et crie vengeance contre ceux qui le répandent (Apoc. VI), et avec ce il leur est commandé de se reposer encore un petit de temps jusques à ce que leurs compaignons serviteurs soyent accomplis : et leurs frères qui doivent aussy estre mis à mort comme eux. Il apparoît par cela que le nombre des sainctz martyrs de Christ n'est pas encore accompli. Davantage quand Hélie se plaignoit (1 Rois XIX) d'estre tout seul ayant le zèle du Seigneur : responce lui fut faite qu'en Israël y en avoit encore sept mille de reste, desquels les genoux n'avoient point esté ployez devant Baal. C'est là une autre cause de la patience de Dieu : qui (Rom. II) pour l'amour des siens espargne les meschans, lesquels par sa longue attente, pacience et bénignité, il invite à repentance.

L'ÉGLISE.

Tu as grandement récréé et fortifié mon esprit par tes douces parolles : si que tu as apeuprès essuyé mes larmes, ou pour le moins changé, car ou je déploroye en amertume de mon cœur les afflictions des miens, tu me donnes matière de plus tost déplorer l'impiété de mes adversaires, t'oyant dire que la récompense terrible de leur meschanceté est mort éternelle, et la peine des miens n'estant que d'un moment : est en l'attente d'une gloire infinie. Mais je te prie de m'enrichir encor ce propos, selon le don que Dieu t'a donné par lieux de la Saincte Escriture, en laquelle gist tout mon support et ma joye : car tu ne m'allégues passage (Hébr. IV) qui ne m'atteigne jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, aussy des joinctures et des mouelles. Or je te requiers de la mesme rémunération, comme de mon enfant (1 Cor. VI) et ainsy que je t'ai ouvert mon cœur, eslargy moy aussy le tien.

LE CONSOLATEUR.

Ce me sera un grand plaisir de te pouvoir induyre à te rendre louable en toutes choses, comme servante de Dieu : en maintes (2 Cor. VI) souffrances, en tribulations, en nécessitez, en angoisses, en playes, en emprisonnemens, en labeurs, en pacience, par armes de justice à dextre et à senestre : par honneur et deshonneur, par diffame et bonne renommée, en sorte que les tiens estans reputez abuseurs, soyent toutesfois véritables, comme mourans et voicy ils vivent, comme chastiez et toutesfois non mis à mort, comme tristes, et toutesfois toujours joyeux, comme poures et toutesfois enrichissant plusieurs, comme n'ayans rien, et toutesfois possédant toutes choses (Collos. I). C'est aussy bien raison qu'ilz accomplissent le reste des afflictions de Christ en leur chair, tant qu'ilz seront en ce monde (1 Cor. IV) portans tousjours partout en leurs corps, la mortification du Seigneur Jésus, afin que la vie de Jésus soit aussi manifestée en leurs corps, sans qu'ils ayent honte si sont affligez comme chrestiens (1 Pier. IV) sachant qu'ils glorifient Dieu en ceste partie : car à la révélation de la gloire de Christ ilz seront resjouis estant en liesse. Jesus aussi soubs une propre similitude monstre bien cela (Jean XVII). Quand, dit-il, la femme enfante, elle a tristesse, pourtant que son heure est venue : mais après qu'elle a enfanté un enfant, il ne luy souvient plus de la douleur, pour la joye qu'elle a qu'un est nay au monde. Puis il promet qu'après la tristesse, il les reverra derechef et leur cœur s'esjouira : leur disant davantage. Vous aurez affliction au monde et paix en moy. Au bout de tout, il les encourage parce qu'il a vaincu le monde. A ce propos servira aussy fort bien (4 Es. 4, 7) la parabole qui est proposée à Esdras, d'une cité édifiée, estant pleine de biens, de laquelle l'entrée est estroicte, et mise en lieu dangereux de cheoir en bas, tellement qu'à dextre il y a quelque feu, et à senestre une profonde eau : et n'y a qu'un seul sentier mis entre eux, à savoir entre le feu et l'eau : et le sentier ne contient seulement que le pas d'un homme. Si l'on donne en héritage la cité à un homme, comment recevra il son héritage si jamais paravant ne passa le péril qui est mis au-devant?

Telle est la portion des tiens. Jésus Christ (Math. VII) confirme ce propos, disant que la porte est estroicte qui conduict à la vie,

et peu entrent par ycelle. Il n'y a point de faute que cette voye estroiste ne soit la voye d'affliction : comme il est dit (1 Pier. IV) que le juste est sauvé difficilement en souffrant et endurant : et la raison est (4 Esdr. 10) qu'Adam ayant transgressé les constitutions du Seigneur, les entrées de la vie à venir ont esté faites estroictes, tristes et laborieuses. Et ores que cela soit commun tant aux fidèles qu'aux infidèles : si est ce que le grand Dieu voulant déclarer sa puissance vers les siens, les fait venir à leur but et heureuse fin par choses contraires : à savoir au bien souverain par un grand mal, à honneur par deshonneur, à bénédiction par malédiction, à repos et sejour par labeurs et travaux, à joye et liesse par pleur et tristesse, à tranquillité et paix par troubles et fascheries, à port par tempeste, à vie par mort, à salut par perilz, en liberté par captivité, en lumière et clarté par ténèbres et obscurité, à richesse par poureté, à contentement par contemnement, à amitié par inimitié, à dignité par indignité, à consolation par désolation, à satiété par famine, à réfrigère par feu, au plaisir par déplaisir, à bonheur par malheur. Comme donc tu as pour le présent expérience des choses adverses, assure toy des heureuses et prospères à l'advenir.

L'ÉGLISE.

De tant plus oy je tes parolles et les gouste, d'autant ou plus reçoy je de contentement par icelles. Que beny sois tu du Seigneur qui m'as tant bien confortée : Et puis que tant libéralement tu te communique à moy, je seray tant plus hardye de te descouvrir tout ce que j'ay sur le cœur. Or m'as tu desjà ouy dire, que les meschans m'ont fait mille assaux dès ma jeunesse, et m'ont souvent travaillée, et toutesfois ilz ne m'ont peu vaincre ne destruyre. Mais maintenant je me sens grandement débilitée, tant pour ce que je suis vieille et décrépite, et que cest âge n'est pas si propre à soustenir les coups et horions comme quand j'estoye jeune et forte. Nonobstant de tant plus que suis caduque et approche de ma fin, de tant plus me charge on de coups : tellement que je crains que sur la fin, il ne me faille rendre les armes. Car à la mesure que je deviens faible, mes adversaires se fortifient. Ilz ont jà fait une merveilleuse brèche en mes forteresses. Vray est que j'ay munitions à force : mais si je ne m'en puis aider que me profiteront-elles? je souloye avoir des plus grandz à mon secours, mais Dieu me les a ostez. Il en y a bien encore assez

bon nombre, qui du commencement se sont assez bien employez : mais à la longue et pour la continuation du combat, ils sont descouragez et devenus froidz à merveille. Les autres se sont addonez à volupté en laquelle ilz se sont tellement abastardis, qu'ils ne taschent qu'à composer paix, pour mieux vaquer à leurs ordures et se vautrer en leur bourbier. Les autres par légèreté et inconstance, ont laissé mon party et se sont retirez aux ennemys. Les autres se sont esgarez ça et la, qui s'efforcent de me combattre, et les papistes mes adversaires. Les autres sont comme espions, pour guetter ceux qui sont les plus faibles, pour les laisser et suyvre les plus fortz pour les troubler.

Brief je ne voy (1 Cor. IV) de mon costé que gens condamnez à mort, qui sont faitz un regard au monde, aux anges et aux hommes. Gens folz ponr Christ, villains jusques à ceste heure ayant faim et soif, estans nudz, buffetez, errans d'un lieu en l'autre, labourans et ouvrans de leurs propres mains : desquelz on dit mal, et ilz disent bien : on les persécute et ilz l'endurent : on les blasme et ilz prient : ilz sont faits comme les abhominations de ce monde, et comme l'ordure de tous jusques à ceste heure.

LE CONSOLATEUR.

Pour certain (Apoc. XII) tu es bien comparée à ceste femme enceinte, qui crie en travail d'enfant et souffre douleur pour enfanter. Car le serpent fait une cruelle bataille contre ceux de ta semence, qui gardent le commandement de Dieu : et ont le tesmoignage de Jesus Christ : lesquelz je ne doubte point que tu n'ayme comme la mère ses chers enfans (4 Esdr. 5). Mais les as-tu plus aymez (Daniel XII) que celuy qui les a fait? qui par ce moyen les veut nettoyer, blanchir et esprouver : Ores qu'ilz tresbuchent (Daniel XI) par l'espée, par flamme, et en captivité, et en pillerie, par plusieurs jours. Or par le menu je veux respondre à toutes les complaintes que tu me fais. En m'allégant donc que dès ta jeunesse ilz t'ont tourmentée : cela ne céde point à ton mal, veu qu'il est bon de porter le joug du Seigneur en la jeunesse, car on se tient plus (Prov. XXII) coy, et la voye qu'on tiendra en jeunesse, on ne la rejette point en vieillesse. Pourtant en la tienne (Lamen. III) se joug continue, auquel toutesfois le Seigneur ne te reboutera éternellement, qui me fait dire que ta vieillesse est plus à ton avantage qu'au-

trement : car plus es-tu vieille, mieux dois-tu être exercitée à la guerre, et tant mieux cognois-tu les ruses de l'adversaire, tant plus aysément le vaincras-tu, comme plus expérimentée au combat. Par cela encore dois-tu prendre plus grand courage, comme asseurée d'avoir en brief bonne issue de la bataille, et d'obtenir pleine victoire. Puis donc que ceste condition t'est donnée du Seigneur de combattre, il te le faut faire jusques au bout. Car (2 Tim. II) si aucun combat, il ne sera point couronné s'il n'a combattu deument. Ceux aussi (2 Cor. IX) qui courent à la lice, courent bien tous, mais un seul emporte le pris, à savoir celuy qui court jusques au bout, par perseverance : car qui perseverera (Mat. XVI et XXIV) jusques à la fin sera sauvé. Il faut que le laboureur laboure premier que prendre des fruictz; je te veux encor ramentevoir les paroles de ce tien Paul approchant de sa fin : je dois, dit-il, maintenant estre sacrifié et mis à mort : le temps de mon definement est prochain. J'ay bataillé bonne bataille, j'ay achevé mon cours, j'ay gardé la foy à mon capitaine Jésus-Christ : quant au reste, la couronne de gloire m'est gardée, que le Seigneur juste juge me rendra en ceste journée-là : et non-seulement à moy, mais aussy à tous ceux qui auront aymé sa venue. Ouy mais, tu devois, foible comme tu dis : et tes ennemys fortz? véritablement les adversitez du juste sont en grand nombre (ps. XXXIV), toutesfois le Seigneur le délivre de toutes. N'est-ce pas luy (ps. XXXV) qui soustient la cause contre ceux qui te font la guerre? Ne prent-il pas l'escusson et la lance, et se leve à ton aide? tire il pas la lance et la serre contre ceux qui te poursuyvent? ne rend il pas confus et honteux ceux qui quierent ton âme et qui pensent mal contre toy? Sont ilz pas repoussez arrière et deshonnorez? Le Seigneur magnifique aime il pas la paix de sa servante? Voys tu pas (ps. XXXVIII) que les meschans ont desgainé le glaive, et ont tendu leur arc pour faire tresbucher l'affligé, et le povre et pour meurtrir ceux qui sont droictz de cœur : mais leur glaive entrera en leurs propres cœurs et leurs arcz seront rompus? Or de cecy je te parleray davantage cy-après. Contente-toi donc, sans te descourager pour ta viellesse, de la responce faite à Paul, priant le Seigneur que l'ange de Satan se partist de luy : ce t'est assez (2 Cor. XII) de ma grace, car ma puissance est parfaite en infirmité. Par quoy donc avec ce sainct apostre glorifie toy contre tes adversaires en tes infirmitez afin que la puissance de Christ ton

espoux habite en toy : prens plaisir comme lui en infirmitez, en injures, en nécessitez, en persécutions, en angoisses, par Christ : car quand tu seras ainsi foible, alors tu seras puissante. Au reste tu déplore la lascheté de ceux qui t'ont laissée : Jésus-Christ dit-il pas (Mat. XV) que toute plante céleste que son père n'a point plantée sera arrachée (Jean XV)? il oste aussy toute branche de la vraye vigne qui est Christ, laquelle en luy ne porte point de fruict. N'est-ce point (Esaïe VI) le peuple qui a le cœur endurcy, les oreilles estoupées, les yeux fermez que le Seigneur a rejetté? Laisse les crier conjuration, n'aye crainte d'eux, et qu'ils ne t'espouvantent : car ce n'est (Esaïe I) qu'une gent pescheresse, un peuple aggravé d'iniquité, une semence mauvaise, des enfans corrompus, qui ont délaissé le Seigneur, et non seulement toy : ilz ont provoqué le sainct d'Israël, et se sont retirez arrière de luy. C'est le peuple rebelle, dont les fils sont menteurs, enfans qui ne veulent escouter (Esaïe XXX) la loy de Dieu. Quelle en sera donc la fin? Ceste iniquité leur sera comme une ruyne qui chet : et comme une rompure soy jettant et pendant hors en quelque haute muraille, de laquelle le tresbuchement vient soubdain et à coup. Mais de toi il est dit : que ceux qui t'édifieront se hasteront (Esaïe XLIX), et ceux qui te veulent destruire et gaster, s'en iront arrière de toy. Pour ce peuple anglois lequel tu lamente tant, à cause du scandale qu'il t'a fait : estime que c'est une de ces sept testes de ceste beste qui monte de la mer (Apoc. XIII) laquelle avoit esté comme occise à mort et la playe de sa mort a este guarie, laquelle playe lui avoit esté faite par ce glaive teinct de sang, qui est la parolle de Dieu : lequel les a reprouvé, en quoy il a déclaré un merveilleux jugement : mais quel tort leur a il fait, leur ayant donné un tel livre de refus, (Esaïe L) et d'avoir répudié une telle paillarde? Et qui est le créditeur auquel il les a vendus? N'ont-ilz pas esté vendus pour leur iniquité? Ceste putain affectée n'est-elle pas délaissée pour ses forfaictz? Pourquoi est-ce que quand il est venu à eux ilz ne l'ont point voulu recevoir? Quand il les a appelez, pourquoy n'ont-ils pas répondu? Mais encore sa main est-elle tant abrégée, qu'il ne les puisse racheter? Voicy tous les meschans d'entre eux s'envieilliront comme le vestement et la teigne les consumera : Le Seigneur donc ne pourra il les ramener quand il lui plaira? Et encore quand il ne le fera : qui es-tu, ô paisible église, que tu craignes l'homme mortel, et le fils de

l'homme qui est mis comme le foin. Et bien que (Esaïe LIV) le Seigneur t'ait appellée comme femme délaissée et affligée d'esprit, et comme femme rejettée en jeunesse, et encore qu'il t'ait délaissée pour un petit moment : si te rassemblera il par grande compassion. Ores qu'il ait un petit, comme en un moment de indignation, muré sa face de toy, si aura il compassion de toy par miséricorde éternelle. Retien aussy pour un poinct asseuré, que nonobstant l'inconstance des hommes, la vanité est corruption d'yceux : le ferme fondement de Dieu demeure qui a ce sceau : (2 Tim. II) le Seigneur congnoist ceux qui sont siens, et quiconque invoque le nom de Christ, qu'il se retire d'iniquité. Je retourne encore à te dire pour ceux qui se sont retirez de toy, ce que S. Jean disoit (1 Jean II) : ils sont yssus de toi, mais ils n'estoient pas des tiens, ils fussent certes demourez avec toy ; mais afin qu'ilz soyent manifestez, que tous ne sont point des tiens : entre lesquels (1 Cor. XI) aussy il faut qu'il y ait des sectes afin que ceux qui sont approuvez soyent descouvertz. Mais entens la fin de ces scandaleux en la (Matt. XIII) manière, dit Jésus-Christ, qu'on cueille l'ivroye et qu'on la brusle au feu, ainsi seront ilz au definement de ce monde : le filz de l'homme envoyera ses anges, et cueilleront de son royaume tous scandales, et ceux qui font iniquité, et les jetteront en la fournaise du feu, là où sera pleur et grincement de dentz.

(*La fin au prochain numéro.*)

LE PROTESTANTISME A LIMOGES

1572

A Monsieur le Rédacteur du BULLETIN.

Limoges, le 7 juillet 1870.

Monsieur,

Je regrette que mes occupations m'aient empêché de vous envoyer plus tôt copie du document que vous m'avez fait l'honneur de me demander. Il ne renferme aucun détail nouveau sur la mort de Coligny, comme vous pourrez vous en convaincre ; mais il indique les motifs qui déterminèrent les autorités de Limoges, à s'opposer au massacre des protestants, bien que « chascun en son cœur le souhaitât, » et, à cet

égard, il offre un véritable intérêt. Il m'a mis sur la voie d'autres pièces plus précieuses relatives à l'établissement et aux progrès de la Réforme à Limoges et dans plusieurs localités du Limousin. Je m'occupe de recueillir toutes les indications éparses dans divers manuscrits et dans quelques ouvrages historiques très-anciens, et j'espère pouvoir vous transmettre un jour ou l'autre quelques-uns des résultats de mes recherches. J'y joindrai, avec le volume promis à la Bibliothèque du protestantisme français, le *fac-simile* du calque d'un vitrail représentant Jeanne d'Albret prêchant l'Evangile à Limoges, avec cette légende :

Mal sont les gens endoctrinés
Quand par femme sont sermonnés.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

J. Bonhoure.

LES NOUVELLES DE LA MORT DE L'ADMIRAL ET AULTRES SEIGNEURS DE PARTY; L'ORDRE ET DÉLIGENCE A LA GARDE DE LA VILLE.

La moysson avoit esté assés fertille au païs de Limosin en ceste année mil V^{c} soixante-douze, heu egard aux précédentes et grand stérilité des pays circonvoysins. Le peuple vivoit en paix, et commençoit ung peu respirer et reprandre son halaine; ung chascun espéroit passer le reste de l'année, et ja les consulz se proposoit ung repoz et delivrance d'affaires, mesmes qu'on assuroit la paix mieulx establie par le mariage du roy de Navarre et de Madame Marguerithe, solempnisé à Paris au conmancement du moys d'aoust après la mort de la royne de Navarre, décédée à Paris au moys de jung précédent.

Le pénultième jour dudict moys d'aoust, le maistre dhostel du seigneur Decosse, amy favorable de la ville, passant par ceste ville en deligence, s'adressa à ung consul en particulier et secret, luy descouvrit que le vandredi ving deuxiesme jour dudit moys d'aoust, l'admiral avoit esté blessé dung coup d'arquebousade par ung soldat qui luy estoit au guet. Le boulet luy avoit percé le bras et emporté ung doibt de la main. Ceulx de sa faction tout ce jour et le lendemain avoient instanment pressé le roy en faire raison, usans de grandes menasses et propoz de vindicte. Et sur ce on avoit descouvert l'entreprise et détestable conspiration contre Sa Majesté, son sang et tous les grandz seigneurs de sa cour faict par ledict admiral

et ses adhérans, qu'auroit esté l'ocasion que le dimenche, sur une heure apres minuict, on avoit conmancé ung grand et sanglant massacre, auquel le dict admiral avoit esté tué dans son logis, getté par la fenestre de sa chambre au milieu de la rue, où son corps estoit delaissé, ensevely dans la boue, en opprobre et vitupere de tout le peuple de Paris. Le compte de La Roche Foulcauld, les Pardillans, le cappitaine Pilles et ung fort grand nombre de seigneurs et gentilhommes de merque suivant ce party avoient esté mis au cousteau en mesme instant. Le consul, ayant entendu ce discours en particulier, pour l'importance de l'affaire, le pria venir en la maison du consulat, où, en présence de la pluspart desdits consulz et aulcuns des principaulx de la ville, assemblés en mesme heure, il discourut de rechef tout au long la vérité de la tragedie, et l'assuroit pour l'avoir veu et y avoir esté. Les premières et plus qu'estranges nouvelles d'ung si soubdain et inopiné changement estoient tant eslongniés de la pensée et jugement des hommes quelles resembloit plus tost la mémoire d'ung songe que à ung vrai récit et histoire de vérité. Toutes fois la grandeur de l'affaire, le péril qui s'en pourroit ensuyvre et le désir que les consulz et tous les bons cytoiens avoient de conserver l'estat de la ville en repoz et sureté, les esveilla de leur songe et sommeil, et facilement leur persuada que tout ce discours estoit véritable, et d'autant plus qu'un chascun en son cœur le souhetoit pour se veoir delivré entièrement des anciennes injures, misères et tormens des troubles passés.

Il fust dont en premier lieu mis en délibération de pourvoir à la seureté de la ville pour empescher toute surprinse par les ennemis extérieurs et intérieurs, si aucuns y en avoit. Pour cest effect, huict centeniers furent esleuz pour prandre les armes et renger tout le reste des habitans par huict cantons soubz leur conduicte et gouvernement. Fust aussi résolu de stipandier trente soldatz qui suivoient Gabriel Raymond, capitaine de la ville, pour attendre la nuict aux lieulx les plus dangereux des murs d'icelle. L'ordre, l'exécution, le commandement de tout estoit réservé aux consulz, pour employer les centeniers et leurs gens à la garde des portes et des murailles, ainsi qu'il verroit estre expédient pour la tuition et deffence de la ville. Ainsi on commança dès ce jour velier et faire garde le jour et la nuict. Troys jours après, le pacquet du roy fust apporté, par lequel les susdites nouvelles furent certainement con-

firmées, avec commandement de mainctenir toutes choses en seureté et bon estat. Peu de jours après on entendit que le corps de l'admiral avoit esté trayné par la ville de Paris, et après pendu par les piedz et sans teste à Montfaulcon; que tous ceulz de la nouvelle religion d'Orléans avoient esté massacrés en nombre de douze cens et plus, qu'ainsi après en estoit advenu à tous ceulx de Lyon et de plusieurs aultres villes du royaume. D'ung jour à l'aultre, durant ung mois, on n'entendoit d'aultres nouvelles; mesmes enfin le bruict vint que ceulx de ladite religion de Bourdeaulx avoit reçeu pareil traictement que les aultres. Tous ces exemples servoient d'argument au peuple de ceste ville pour en faire le semblable à l'endroict de quelques habitans qui faisoient profession de ladicte religion, estant en fort petit nombre.

Les consulz, craignans un désordre, firent plusieurs convocations des plus notables habitants de tous estatz et qualités, où il fust resolu d'ung commun advis que ung magistrat et ung consul, assistés de deux centeniers et de leur troupe, fairoient la ronde a divers corps de garde, la nuict, chascun en son reng, affin d'empescher toute invasion et voye de faict. La raison estoit fondée en deux principalles considérations : l'une que les officiers du roy et les consulz n'avoient reçeu aulcun commandement d'ainsi procéder, comme les aultres villes esquelles les gouverneurs avoient exécuté telles charges; l'aultre que, si le peuple conmançoit librement prendre les armes, il estoit à craindre qu'il les emploierait indiscrètement à son apetit, non seullement contre ceulx de la religion, mais contre les principaulx habitans qui avoient bruict d'avoir leurs maisons et boutiques bien garnies (1). Cependant fust arresté envoyer lectres au roy pour savoir son intention, affin que Sa Majesté cogneu que les habitans estoient en bonne délibération à suivre entièrement sa volunté extérieure et intérieure. Ces délibérations furent déligenment et par bon ordre exécutées, et, pour en brief scavoir la résolution du tout, envoyarent homme expres en cour. Par ces moyens on retarda l'exécution du massacre qu'aucuns avoient préparé et entrepris et presque commencé en ladicte ville. Et comme

(1) Le scrupule qui retint les magistrats de Limoges était celui qu'éprouvait dans la même circonstance le gouverneur de Lyon, Mandelot, mais qui ne suffit point à préserver les malheureux protestants lyonnais. Voir l'intéressante étude de M. Puyroche : *la Saint-Barthélemy à Lyon et le gouverneur Mandelot*, *Bull.*, t. XVIII, p. 320.

ung chascun travailloit ainsi à la conservation de la ville, Mons[r] le baron de Cozan, lieutenant de Mons[r] le Conte de Vantadour, gouverneur de Limosin, et Mons[r] le baron de Maignac, en vertu d'une commission de Mons[r] de Montpezat, se présentarent pour gouverner et commander à Limoges, et y mectre garnissons pour le service du roy et seureté de la ville.

Sur l'altercation qui estoit entre ces seigneurs, les consulz, par ladvis des habitans, leur firent responce quilz en advertiroient ledit sieur Conte et Mons[r] de Montpezat, et cependant qu'ilz se chargeoient de bien et fidellement garder la ville au roy comme ilz avoient faict jusques à ce jour, les remerciant toutesfoys de leurs bonnes voluntés et compaignies qu'ilz leur vouloient bailler. Ainsi la ville fust soulaigée et le peuple retenu en transquelité jusques à ce que le roy escripvit aux consulz sa volunté, et peu après la déclaira plus ouvertement par edictz publiés en ce siége.

(Extrait des archives de Limoges.)

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Marie Stuart, par M. Jules Gauthier. 3 vol. in-8. Paris. Librairie internationale, 1869.

« Procès jugé et non plaidé, » disait Cambacérès à propos du 9 thermidor. « Procès souvent plaidé, jamais jugé, » pourrait-on dire de Marie Stuart et du meurtre de Darnley, la plus célèbre de toutes les causes célèbres de l'histoire. Après Mignet et Dargaud, après Labanoff et Wiesener, on pouvait croire que l'accusation et la défense avaient épuisé leurs ressources : le jury délibérait; il délibérera longtemps.

Et voici qu'en moins d'une année un historien français et un légiste d'Edimbourg (1) consacrent à la réhabilitation de la reine d'Ecosse de longs efforts et des écrits consciencieux. Nous n'avons à nous occuper ici que de M. Jules Gauthier et de son très-savant

(1) *Mary Queen of Scots and her accusers*, par M. Hossack. Voir sur ce livre l'excellent article de M. Rod. Reuss. (*Revue critique* du 2 juillet 1870.)

ouvrage en trois volumes — trois volumes sur un seul personnage, important sans doute, mais bien connu! Les deux volumes de M. Mignet avaient un peu effrayé déjà, avant la lecture il est vrai. — Eh bien, non, ces détails, ces confrontations de témoins intéressent et instruisent. Peut-être aurait-il mieux valu s'arrêter aux premières années de la captivité de Marie : ainsi faisait, juste en même temps, l'auteur écossais.

Il avait de bonnes raisons pour cela : Darnley et Bothwell, le deuxième et le troisième mariage de l'infortunée reine, ne sont pas seulement des épisodes foudroyants de sa vie; ils sont sa vie même et son histoire. Marie Stuart coupable n'est qu'une figure intéressante de la Renaissance, à moitié italienne, à moitié française, sorte d'intermédiaire entre Lucrèce Borgia et la reine de Navarre; sa captivité est une expiation, sa mort une nécessité politique. Marie Stuart innocente devient une martyre, et toute sa vie est comme transformée : son enfance tourmentée, son règne si court comme épouse de François II, son dur exil de la terre de France, son arrivée au milieu de fanatiques désagréables et de lords sans scrupules, tout cela émeut, attendrit : on croit voir ses premiers pas dans la voie douloureuse qui devait la conduire à une captivité imméritée et à un échafaud sanctifié.

Aussi l'effort principal des historiens, de M. Gauthier comme des autres, porte-t-il sur les trois années tragiques 1565, 1566, 1567. Son but est de démontrer la complète innocence : Marie n'a rien eu à se reprocher du côté de Châtelard, rien du côté de Riccio : elle n'a eu aucun tort envers Darnley; loin d'avoir pris aucune part à sa mort, elle a cru le complot dirigé contre elle. A la vérité « on ne « peut disconvenir qu'il n'y ait eu dans sa conduite après ce funeste « événement des défaillances, des témérités et des fautes qu'il est « impossible d'excuser. » Mais peu après cet aveu le courageux défenseur cherche et trouve des excuses. Marie a eu horreur de Bothwell, elle a été forcée de l'épouser — c'est, on le voit, une théorie complète, orthodoxe, armée de toutes pièces.

Je dis que le *but* de l'auteur a été de la démontrer. Ici M. Gauthier va m'arrêter, et me dire que loin d'avoir eu un parti pris favorable à Marie Stuart, il est arrivé en Ecosse persuadé de sa culpabilité; que peu à peu, malgré lui, s'est formée dans son esprit la conviction contraire. — M. Gauthier est évidemment sincère en cela

comme dans tout son livre, mais ne se fait-il pas illusion? Ou ne s'aperçoit-il pas qu'il dénigre constamment Elisabeth et l'Angleterre pour atteindre le protestantisme? Voici une phrase bien singulière sur Philippe II : « La mort de Marie Stuart sembla un instant devoir trouver un vengeur dans le roi d'Espagne. *Ce prince avait contre l'Angleterre de graves et nombreux griefs ;* l'outrage fait à la majesté des rois dans la personne de la reine d'Ecosse fit déborder les ressentiments qu'il avait longtemps dissimulés. » Il est vrai que l'Angleterre avait eu l'indiscrétion de gêner Philippe II dans ses projets de domination universelle et dans ses hautes œuvres des Pays-Bas; mais l'ambassadeur du monarque qui venait de faire assassiner Guillaume d'Orange, qui avait tramé avec le pape Pie V l'assassinat d'Elisabeth, n'était-il pas, pour certains motifs, suspect à l'Angleterre? Et cet « outrage à la majesté des rois » dont Philippe II se fait le chevalier désintéressé, tout au plus avec l'arrière-pensée de conquérir l'Angleterre? Quand il s'agit d'Elisabeth, c'est de la « perfidie, » de la « duplicité, » et même de « l'indécision, » des « terreurs ridicules, » qu'on oppose à la « douceur, » à « l'énergie, » à « l'habileté » de Marie Stuart. — Comme il arrive souvent, même aux meilleurs esprits, en fait d'impartialité, l'auteur promet plus qu'il ne tient. Ne demandons plus à son livre une parfaite équité dans les vues générales, et revenons à la question essentielle.

M. Gauthier, trop avocat pour un historien, est un bon avocat. Il a rendu un vrai et double service à la mémoire de son héroïne, j'allais dire de sa cliente. D'abord, il accumule les preuves avec talent sur des points de détail qui ont leur importance, et par là complète l'œuvre de M. Wiesener et des autres défenseurs de la reine d'Ecosse. On reste convaincu, ou à peu près, que Marie n'a pas fait disparaître les étoffes précieuses de la maison condamnée, que les fameuses lettres de la cassette et plusieurs dépositions sont d'une authenticité au moins douteuse, que les lords écossais, amis ou ennemis de la reine, étaient presque tous des intrigants et des scélérats; que Buchanan était un insigne calomniateur. — Ensuite M. Gauthier a de la chaleur, une émotion communicative : il trouble, il inquiète la conscience du juge. Pour ma part, j'hésite plus encore après l'avoir lu.

Mais qu'il obtienne plus et mieux que le doute, c'est ce qu'il est impossible d'accorder. Tous ces détails victorieusement démontrés,

que prouvent-ils? Que Marie Stuart n'était pas assez sottement avare pour fournir une preuve contre elle en sauvant quelques hardes, qu'elle a eu des ennemis méchants et perfides, que son procès a été mal fait, traîtreusement ourdi par les contemporains. Mais voilà tout. Je voudrais éviter toute comparaison blessante pour cette poétique mémoire; mais enfin, n'a-t-on pas vu devant les cours de justice des accusés incriminés par de mauvais moyens, par des témoins suspects, et cependant ou condamnés ou flétris, malgré un acquittement arraché par l'insuffisance des preuves matérielles? L'ensemble de leur conduite, l'enchaînement de leurs actions les écrasait. J'ai bien peur qu'il n'en soit ainsi de Marie Stuart; que, sans prendre une part active au meurtre de son époux, elle n'en ait eu connaissance de même qu'elle en a profité.

Une jeune reine élevée dans l'horrible cour des Valois, entre les bûchers de Paris et les pendaisons d'Amboise, entre l'avide cruauté des Guise et la fourberie des Médicis, épouse d'un roi bien jeune qui ne tarde pas à mourir, semble déjà mal préparée à son rôle difficile de reine veuve. Viennent les adorateurs : Châtelard, trop hardi, meurt sur l'échafaud; le beau Darnley plaît subitement, est épousé; l'Italien Riccio devient l'ami intime : il s'entretient continuellement avec Marie de la religion catholique et des moyens de combattre l'hérésie; il est égorgé aux pieds de la reine. Darnley, brouillé quelque temps, se réconcilie; il est étranglé. La veuve épouse l'assassin. — On arrangera comme on voudra cette tragédie qui se déroule avec une lugubre unité. La femme de la Renaissance, avec son caractère tour à tour réfléchi et passionné, cruel et sympathique, explique tout, relie tout. Le monstre est inadmissible. Quant à la sainteté, la dégage qui voudra de cet ensemble suspect.

Un tel effort n'est pas impossible, mais il exige beaucoup de bonne volonté ou d'esprit de parti, et il suppose l'oubli des vraies conditions de l'histoire, l'étude des époques et celle des caractères. Cependant, quand un livre repose, comme celui de M. Gauthier, sur l'étude détaillée des faits et des lieux mêmes où les événements se sont accomplis, nous pouvons en recommander la lecture attentive à nos lecteurs : ce n'est que justice. Les protestants en effet n'ont ni *Index* ni *Syllabus;* ils trouvent avec plaisir, dans les ouvrages de leurs adversaires, le travail, la conscience et

le talent. Ne se sentant pas infaillibles, ils cherchent la vérité dans ses nuances les plus difficiles à saisir, et l'habitude du libre examen les préserve de l'irritation et de l'injustice. ED. SAYOUS.

VARIÉTÉS

UNE CONTROVERSE

ENTRE

BOSSUET ET JEAN DU BOURDIEU

L'un des personnages ci-dessus nommés est bien connu; quelques détails sur la famille et la personne de l'autre sont ici nécessaires.

Jean Du Bourdieu était fils d'Isaac Du Bourdieu, ministre de l'Eglise de Montpellier, qui dut quitter cette ville après l'arrêt du parlement de Toulouse du 15 novembre 1682, en vertu duquel le grand temple fut démoli pour le motif qu'il avait ouvert ses portes à Isabeau Paulet, après une abjuration illégale ou tout au moins forcée. Il mourut à Londres à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

Les savants auteurs de la *France protestante* se sont demandé s'il a existé quelque lien de parenté entre Isaac Du Bourdieu, pasteur à Montpellier, et Armand Du Bourdieu, né à Izeste, dans le Béarn, qui soutint une thèse à Saumur en 1622, et remplit successivement les fonctions du ministère évangélique à La Sauvetat, à Lafitte et à Bergerac. Quelques faits venus à notre connaissance nous déterminent à penser qu'Isaac était fils d'Armand. Il est établi, d'abord, qu'Isaac fut pasteur à Bergerac (1) comme Armand, et qu'il y eut, en 1651, de sa femme Marie de Costebadie, un fils du nom d'Armand, qui fut docteur en médecine et épousa, à Montpellier, le 25 janvier 1672 (2), Isabeau Despuech. Cette double circonstance qu'Isaac était pasteur dans la même Eglise qu'Armand, et que le

(1) Actes de l'état civil de l'Eglise de Montpellier : Mariages.
(2) Idem.

nom de celui-ci fut donné au premier fils d'Isaac, ne rend-elle pas extrêmement probable que le pasteur Armand était le grand-père et le parrain du fils d'Isaac?

Les actes de l'état civil nous font connaître qu'Isaac Du Bourdieu eut un second fils du nom de Jean. C'est celui dont nous allons nous occuper.

Jean Du Bourdieu fit ses études théologiques à l'académie de Puylaurens, où il eut pour condisciple et pour ami Jacob Bayle, ministre du Carlat. Pierre Bayle, le célèbre auteur du *Dictionnaire philosophique*, rappelle à Jean Du Bourdieu, alors ancien pasteur de l'Eglise de Montpellier (8 juillet 1705), les liens d'amitié qui avaient uni les auteurs de leurs jours, et l'assure *qu'il ne dégénère pas par ce point-là*, c'est-à-dire qu'il partage pour lui les sentiments que son père avait pour le sien. Par une de ses tantes, Jean Du Bourdieu était cousin du pasteur de La Haye : Armand de La Chapelle. Pour en finir avec ces détails biographiques, nous devons ajouter que Jean avait épousé Marguerite Voisin, et c'est très-probablement de ce mariage qu'étaient issues deux filles restées en France, qui touchaient des pensions sur la caisse des amendes, et Jean-Armand Du Bourdieu, dont la carrière n'a pas été sans gloire. Nous nous bornerons à rappeler ici l'anecdote suivante, que nous empruntons à un manuscrit de la collection d'Antoine Court (1). Il avait prononcé, en 1709, sur ce texte de Daniel IV, 23 à 32 : « La royauté t'est ôtée, etc., » un sermon dans lequel il s'était fort emporté contre Louis XIV, et qui avait fait beaucoup de bruit. Après la paix d'Utrecht (1713), des démarches diplomatiques eurent lieu à ce sujet, et Du Bourdieu dut se présenter, pour ce fait, devant l'évêque de Londres. Il y comparut en effet le 28 juin 1713, accompagné de quatre anciens de l'Eglise dont il était pasteur, à Londres, et, après que l'évêque lui eut demandé ce qu'il avait à dire pour sa défense, il répondit que le mémoire dont on venait de lui donner lecture ne contenant que des plaintes générales, il se bornait à faire observer que, pendant la guerre, à l'exemple de plusieurs prélats et ecclésiastiques de l'Eglise anglicane, il avait prêché librement contre l'ennemi commun et le persécuteur de l'Eglise; que la plupart

(1) Bibliothèque de Genève, nº 42 de la collection Court père et fils. Ce volume est intitulé : *Histoire des ministres de France*. Malheureusement, ce volume ne contient que les trois premières lettres de l'alphabet, encore ne termine-t-il pas la lettre C.

de ses sermons étaient imprimés avec son nom, et qu'il n'avait garde de les désavouer; mais que depuis la publication de la paix, il n'avait pas dit la moindre chose qui intéressât le roi de France. Compte fut rendu à la reine, par l'évêque, de la justification de Du Bourdieu, et l'affaire n'eut point d'autre suite.

La date de la controverse dont nous allons parler est clairement déterminée par les deux écrits que nous avons entre les mains. Quand Bossuet écrivit sa lettre, il était évêque de Condom. Quand Du Bourdieu fit sa réponse, Bossuet était déjà nommé à l'évêché de Meaux. La controverse appartient donc à l'année 1681 : elle fut publiée à Amsterdam, chez Bernard à Vado le jeune, en 1682.

Voici quelle fut l'occasion de cette controverse :

Un auteur inconnu avait écrit, je ne sais à quelle intention, une lettre dont la substance était l'argument de Daillé, d'après lequel les catholiques n'ont pas le droit d'accuser les protestants d'hérésie, puisqu'ils reconnaissent que tous les articles dont se compose leur « créance » sont approuvés par les catholiques; d'où il résulte que la religion des derniers ne faisant qu'une partie de celle des premiers, et encore la plus essentielle, ceux-là ne pourront accuser ceux-ci de rien croire qui ne soit orthodoxe. Cette lettre était entre les mains de M. François Ricard, seigneur de Saussan, et conseiller du roi à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, qui la remit à son parent Pierre de La Broue, alors évêque de Mirepoix, des mains duquel elle passa entre celles de Bossuet. La lettre de Mgr l'évêque de Condom fut une réponse à cet écrit.

Voici comment Bossuet entre en matière : « Assurément, Monsieur, celui dont vous m'avez montré la lettre est un homme de très-bon esprit, et les principes de vertu que je vois en lui me font désirer avec ardeur qu'il en fasse l'application à un meilleur sujet qu'à une religion comme la sienne. » Après, il attaque son sujet et produit des objections auxquelles nous opposerons les réponses de Du Bourdieu; car, à son tour, celui-ci fut prié par M. de Saussan de répondre à l'écrit de l'illustre Bossuet.

Voici le début de sa réponse : « Vous avez voulu que j'examinasse la lettre de Mgr de Meaux, qui vous avait été communiquée par Mgr l'évêque de Mirepoix. Je vous avoue que mon humeur ne s'accommode guère des disputes de religion, et que j'aime mieux employer mon loisir à toute autre chose. Mais les obligations que je

vous ai, et à M. le marquis de Caila, votre gendre, vous donnent tant de droits sur moi et sur mes études, que je n'ai pas cru me pouvoir dispenser de vous obéir. Je vous dirai encore franchement que les manières honnêtes et chrétiennes par lesquelles Mgr de Meaux se distingue de ses confrères, ont contribué beaucoup à vaincre la répugnance que j'ai pour tout ce qui s'appelle dispute... Ce prélat n'emploie que des moyens évangéliques pour nous persuader sa religion... Il sait que la persuasion et l'évidence sont les seules clefs qui ouvrent les cœurs. »

Après ces préludes, il faut mettre les adversaires en présence. Mgr de Meaux veut réfuter l'argumentation de l'auteur de la lettre en poussant sa méthode à l'extrême. « Les sociniens, lui dit-il, raisonneront envers vous comme vous le faites envers nous. » Et il ajoute que pour être orthodoxe, il ne suffit pas d'admettre une partie de ce que croit l'Eglise, il faut tout admettre. Si les réformés n'admettent pas toutes les croyances des catholiques, ils ont, en outre, des croyances que les catholiques n'ont pas. Ils croient, par exemple, que l'état de l'Eglise peut être interrompu, qu'elle peut tomber en ruine, qu'elle peut se tromper, qu'elle peut cesser d'être visible, et nous croyons que toutes ces choses sont directement contraires, non-seulement aux vérités révélées de Dieu, mais aux vérités fondamentales et à ces articles du Symbole : « Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise universelle, la communion des Saints, etc. »

« Nous croyons tous les fondements de la foi, ajoute Bossuet, or les protestants demeurent d'accord que qui croit tous ces fondements, est en la voie de salut : donc ceux de la religion (protestante) ne peuvent voir que nous y soyons. Quand un chemin est si simple, il faut marcher, autrement la lumière se retire et on demeure dans les ténèbres. »

Voilà en résumé la lettre de Mgr de Condom.

Avant de répondre directement à cette argumentation, Du Bourdieu commence par poser quelques principes dont voici les principaux. Toutes les vérités enseignées dans l'Ecriture sainte ne sont pas des vérités fondamentales. Les articles fondamentaux qui font la partie essentielle de la religion sont ceux que chaque fidèle est obligé actuellement de croire et de pratiquer pour être sauvé; Christ est notre médiateur : voilà une vérité fondamen-

tale. On peut renverser cette vérité de deux manières : 1° en niant que Christ soit notre médiateur; 2° en soutenant qu'il y a d'autres médiateurs que lui. C'est un point fondamental qu'il doit toujours y avoir une Eglise dans le monde; mais la manière dont cette Eglise y doit être, n'est pas une vérité fondamentale. La nécessité de la grâce est une vérité fondamentale, mais il n'est pas absolument nécessaire pour le salut, de savoir de quelle manière la grâce agit dans nos cœurs; si c'est par une vertu physique, ou par une suasion morale. La foi de la plupart des hérétiques a été pure sur quelques articles, cependant, ils ont été hérétiques parce que c'est l'être que de ne croire pas tous les articles fondamentaux.

Nous avons reproduit ces principes pour le motif qu'ils indiquent assez exactement le fond de la pensée théologique de Du Bourdieu. Quant aux efforts qu'il fait pour défendre l'argument de Daillé qui est celui que Bossuet attaque, et d'après lequel les protestants seraient orthodoxes aux yeux mêmes des catholiques, puisque tout ce qui fait partie de leur « créance » se trouve dans la doctrine catholique, Du Bourdieu établit une distinction entre les principes positifs et les principes négatifs qui en sont inséparables, et c'est par ce moyen qu'il prétend échapper aux raisonnements de Bossuet pris de la doctrine socinienne et des considérations d'après lesquelles les protestants n'auraient pas dû se séparer des catholiques, puisqu'ils reconnaissent que ceux-ci sont dans la voie du salut. « Si les fidèles doivent croire clairement, distinctement, explicitement les points positifs fondamentaux, dit Du Bourdieu, ils doivent aussi être toujours dans la disposition de rejeter les erreurs opposées à ces points, et les rejeter en effet, lorsque ces erreurs viennent à leur connaissance... Comme je crois qu'il ne faut adorer que Dieu, je conclus que le catholique fait mal d'adorer l'hostie. Comme je crois que Dieu a défendu de servir des images, je conclus que le catholique fait mal de leur rendre un service religieux. Comme je crois qu'il ne faut prier Dieu qu'au nom de Jésus-Christ, je conclus que le catholique fait mal d'adresser ses prières aux saints... Ils adorent Dieu et ils adorent l'hostie, ils élèvent leur cœur à Dieu et ils se prosternent devant des images; ils invoquent Jésus-Christ et ils invoquent les saints! Ils croient le sacrifice de la croix, et ils croient le sacrifice de la messe! C'est cette alliance de nos vérités avec leurs erreurs qui est incompatible avec les vérités de la foi. » L'au-

teur compare incidemment l'Eglise romaine à ce sculpteur qui, ayant voulu dorer une Vénus d'un ouvrage fini que tout le monde admirait, la rendit moins belle en voulant la faire plus riche.

Nous résumerons toute cette discussion dans les détails de laquelle il nous est impossible d'entrer, par un syllogisme qui est l'œuvre de notre auteur et qui se trouve à la fin de sa réponse à Mgr de Meaux :

« Nous avons des articles fondamentaux qui sont approuvés par les catholiques romains.

« Donc les catholiques romains doivent avouer qu'ils sont orthodoxes.

« Puisqu'ils avouent qu'ils sont orthodoxes, ils doivent aussi avouer que ceux qui leur sont directement opposés ne sont pas orthodoxes.

« Mais la plupart des dogmes que l'Eglise romaine croit et que nous ne croyons pas, comme l'invocation des saints, le culte des images, l'adoration de la croix, sont directement opposés aux articles qu'ils avouent nous être communs.

« Donc les dogmes que l'Eglise romaine croit et que nous ne croyons pas, ne sont point orthodoxes. »

Il nous a semblé qu'une controverse dans laquelle les controversistes se traitaient avec des égards réciproques, et où tout était laissé à la force des raisons, était d'un assez bon exemple pour devoir être rappelée.

Ph. Corbière.

JEAN GUITTON

MAIRE DE LA ROCHELLE EN 1628 (1)

I

La Rochelle a jeté son dernier cri d'alarmes :
Une dernière fois, pour la Réforme, aux armes !

(1) Ce n'est pas déroger au double caractère historique et littéraire de ce recueil que d'y insérer un fragment où sont poétiquement évoqués de grands souvenirs. Notre histoire n'est-elle pas aussi une épopée? D'Aubigné, Voltaire l'ont montré pour ses époques primitives, et il n'est pas interdit de s'en souvenir après eux. (*Réd.*)

Israël, verras-tu sur ta tête écroulés
Ces murs où de tes saints les serments sont scellés (2)?

Le roi sous les remparts a campé son armée,
Et, du côté du port, toute issue est fermée.
Au plus profond des flots, à leur sommet battants
Des rocs sont entassés par la main des Titans :
Richelieu dans la mer a bâti cette digue,
Richelieu, pour ses fins, d'or et de sang prodigue;
Que, sous les coups qu'il porte, on appelait tyran;
Mais la postérité, juste, l'appelle grand.

Il gouverne Louis; mais la gloire le mène;
Il a le cœur français sous sa pourpre romaine;
Pour son maître, il conçut les plus vastes projets;
Déjà les grands, sous lui, ne sont plus que sujets!
De la maison d'Autriche abaissant l'insolence,
En Europe bientôt il tiendra la balance;
Tout obstacle au dedans devient un attentat :
Il ne veut plus qu'un roi, qu'un maître dans l'Etat.

Les protestants surtout gênent sa politique.
Cette *secte* est rebelle au niveau despotique...
On en fait un *parti*, pour crier trahison.
Oui, qu'ils chantent en paix leur psaume à la maison;
Mais, pas de droits acquis, pas de requête armée.
Pour leur religion qu'ils disent réformée,
Qu'est-il besoin d'édits, de lieux de sûreté?
Tout un plan de ruine est dès lors arrêté;
Et, pour couper d'un coup les bras avec la tête,
Sur La Rochelle enfin éclate la tempête.

A cet instant suprême, un homme s'est trouvé,
Sage dans les conseils, aux combats éprouvé :
Jean Guitton, âme forte et dans la foi trempée,
Contre tout oppresseur, prompt à tirer l'épée,
Impétueux mais pur, et cœur républicain,
Pourrait être Brutus, si régnait un Tarquin (1).

. . . .

(1) V. la Confession de foi de La Rochelle, avril 1571.
(2) V., sur le caractère de Guitton, Mézeray, Moréri, Arcère, Griffet, Mervault,

II

Guitton est élu maire; on sait que, dans l'orage,
Lui seul peut au péril égaler son courage.

Il avait tout prévu; mais sans être troublé.
Aussitôt un conseil de guerre est assemblé.
Ils viennent, confiants et les mines hautaines,
Sacremore, David, les braves capitaines;
Puis, tristes, recueillis, les ministres Salvert
Et Vincent; devant eux le saint livre est ouvert.

Des temples, des maisons, des murs, de chaque rue,
La foule, à *la commune* en silence accourue (1),
Ecoute; et dans les cœurs qu'elle a remplis d'effroi,
Résonne sourdement la cloche du beffroi (2).
Mais le maire est debout; sa parole de flamme
Aux chefs de la cité communique son âme :

« Amis; il n'est ici besoin de longs discours!
« Le danger, le voilà, devant vous, et j'y cours!
« Nos pères ont conquis, gardons nos priviléges,
« Et nos temples fermés par des mains sacriléges,
« Et notre liberté qu'on met à l'interdit.
« Le fils de ce grand roi qui nous donna l'édit,

« Oui, je le reconnais souverain légitime,
« En fidèle sujet; mais non pas en victime.
« On nous a, comme loups, traqués de toutes parts,
« Et même notre nom tombe avec ces remparts.

« Ah! si Louis pour nous se sentait des entrailles;
« S'il aimait mieux avoir nos cœurs que nos murailles!...
« Mais ils sont là ceux qui, sous leur pieux manteau,
« Contre notre Henri dirigeaient le couteau;

Journal du Siége de La Rochelle, Callot..... « La postérité, calme et libre de toute passion, juge enfin de tels hommes, les applaudit et leur vote des statues. » (Délibération du conseil municipal de La Rochelle, 19 février 1841.)

(1) La Rochelle avait son hôtel de ville, ou, comme ils l'appelaient, *la commune;* et les membres du conseils s'appelaient les *pairs.*

(2) L'article 13 de la capitulation ordonna que cette cloche, *qui servoit cy-devant à convoquer les assemblées de ville, fût ôtée et fondue.*

« Et, de ce même fer qu'on nous tient sur la gorge,
« Malheureux protestants! vous tous on vous égorge!
« Ils ne savent haïr, ni frapper à demi;
« Ils ont glorifié la Saint-Barthélemy;
« Et, comme dans un jour qu'un grand exploit consacre,
« Chanté le *Te Deum* pour cet affreux massacre.
« Leur bras tue en secret, s'il n'est pas le plus fort;
« Charles neuf, au besoin, a remplacé Montfort (1)...
« O brebis sans bercail, à périr condamnées!
« Vienne un roi qui, chargé de souillure et d'années,
« Aux pieds d'un confesseur se jette effarouché,
« Sire! lui diront-ils, pour laver tout péché,
« Et satisfaire au cri de votre âme dévote,
« O Sire! exterminez la race huguenote!...
« Mais nous, à te servir, si tu nous destinas,
« Nous n'avons pas, comme eux, besoin d'assassinats (2);
« Eternel! sois notre aide! et le maire indomptable,
« Mettant son poignard nu devant lui sur la table :
« Si je cède jamais à Richelieu vainqueur,
« De ce fer, le premier, que l'on me frappe au cœur.
. . . .

III

Huit mois sont écoulés d'angoisse, de misère.
Dans le cercle de fer qui toujours se resserre,

La ville, à demi morte, à mourir s'affermit.
Guitton craint tout pour elle et dans son cœur frémit.
. . . .
Mais, c'est ici son poste; à l'heure solennelle,
Le dernier dans les murs, il fera sentinelle.

Voyez-le sur la brèche, au conseil, et, la nuit,
Donnant l'ordre aux soldats que lui-même il conduit.
Vétérans de Coutras, et bourgeois sous l'armure,
A son commandement, ils marchaient sans murmure,

(1) Simon de Montfort, le cruel exécuteur de la croisade contre les Albigeois.
(2) Le fanatisme de la patrie mourante poussa un homme à se dévouer pour tuer Richelieu. Voir dans Callot la réponse de Guitton.

Décimés par la faim, frappés en combattant,
Tous, ils lui témoignaient avoir le cœur content.
Là, dorment les héros, inconnus sous l'argile;
Là, fut le boulevard, jadis *de l'Evangile?*
Il a vu vos exploits, saintes rébellions;
Et son nom, à présent, est *la Fosse aux lions* (1).

. . . .

IV

La Rochelle toujours résiste, exterminée,
Sans espoir; sous leurs pas la terre était minée,
Et leurs toits s'écroulaient sous la flamme et le fer,
Et les bombes, nouvelle invention d'enfer.
Ils s'obstinaient encor; mais la lutte est finie;
C'est le râle, à présent, d'une lente agonie.
Honneur à ces vaincus! Allume ton flambeau,
O muse de l'histoire, et veille à leur tombeau.

Elles ont succombé, les épouses vaillantes;
Les enfants affamés, les mères suppliantes
Par les mousquets royaux ont été repoussés,
Hélas! et de leurs corps ils comblent les fossés.
C'est en vain qu'on s'arrache une horrible pâture;
Par la rue, aux maisons, gisent sans sépulture,
Des cadavres en tas et rongés à moitié...
Louis, en les voyant, pleurerait de pitié.

O roi, tu peux entrer maintenant, tu l'emportes:
Ils n'ont plus de soldats pour te fermer les portes.
Ah! ne les compte pas d'un regard menaçant!
Ils ont été six mille..., ils ne sont plus que cent.

Les vainqueurs s'avançaient abattant les murailles:
Et le ciel répondait au cri des funérailles,
Et l'ouragan vengeur attaquait à grand bruit
La digue et les vaisseaux que d'un souffle il détruit (2).

(1) Le boulevard de *Lude*, dit, plus tard, le boulevard de *l'Evangile;* et auquel enfin ses nombreuses épopées ont mérité le nom de *Fosse aux Lions*. V. Callot et Mervault.

(2) Une tempête éclata presque aussitôt l'entrée de l'armée royale, rompit la digue et ouvrit passage aux vaisseaux.

Au loin se déployaient les pompes triomphales;
Et le vent mugissait, et parmi les rafales,
A la ville expirée aux pieds de Richelieu,
Guitton et sa Rachel envoyaient leur adieu (1)...

. . . .

Et toi, viens leur sourire, ô lointaine espérance!
Montre à leurs yeux en pleurs ces temps où, dans la France,
Enfants du même Dieu d'amour, de vérité,
Tous vivront dans la paix et dans la charité.

EUGÈNE BAZIN.

CORRESPONDANCE.

UNE PAGE DU REFUGE EN SUISSE

(EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. ABRAHAM TRACHSEL A MADAME L. LANGER, DU HAVRE, SA NIÈCE).

Yverdon, 3 mars 1852.

Ma fille me dit que dans la conversation vous aviez ouvert le chapitre de nos aïeux, et que vous aviez témoigné le désir d'avoir une notice sur leur histoire; je me fais donc un plaisir de vous dire le peu que j'en ai appris de ma mère d'édifiante mémoire.

Comte, son aïeul et par conséquent mon bisaïeul, possédait une belle fortune à Annonay, alors que les Cévennes gémissaient des cruautés exercées contre nos malheureux coreligionnaires. Rome s'engraissait du sang qu'elle faisait répandre par les mains des bourreaux de Louis XIV, et déjà des milliers de Cévenols avaient pris le chemin de l'exil ou souffert le supplice de la roue, et glorifié le nom du Seigneur dans les plus affreux tourments. La terreur avait couvert le pays. Comte, heureux de souffrir aussi pour le nom de son maître, abandonna tous ses biens et s'enfuit avec ses onze enfants, cherchant un asile pour y prier en paix. Il vint en Suisse, où le canton de Berne et le

(1) Griffet, vol. III, feuille 621, dit que Guitton mourut exilé en Angleterre. La tradition des Rochelois veut que Richelieu l'ait fait disparaître.

comté de Neufchâtel accueillaient ceux qui quittaient la France pour la bonne cause, sans craindre les menaces de leur puissant et cruel voisin. On vit alors à Yverdon un spectacle des plus émouvants : le nombre des pasteurs et des troupeaux réfugiés était si grand, que quoique reçus en grand nombre dans les villes du pays de Vaud, il fallut arriver à caser la surabondance de fugitifs; la Prusse (Neuchâtel) consentit à en recevoir un grand nombre; ceux donc qui se trouvaient à Yverdon et qui ne pouvaient s'y établir étant trop nombreux, équipèrent une grande barque pour se rendre à Neuchâtel, et par le plus beau temps possible levèrent l'ancre en chantant les louanges de Dieu. Jamais on n'avait entendu une aussi sainte et aussi belle mélodie sur le port d'Yverdon, couvert d'une foule émue et priant pour leurs malheureux frères qui allaient chercher asile et protection en Prusse.

Comte n'était pas avec eux; il s'était rendu dans le comté de Neuchâtel par les Verrières, où une terrible épreuve l'attendait. En quittant le sol français, le clergé des environs lui suscita une querelle et lui fit enlever un de ses enfants, sous prétexte qu'en ayant onze, et la dîme appartenant au roi, il la lui prélevait de droit. Il lui fallut dévorer cette affliction et se résigner à n'avoir de ce pauvre enfant aucune nouvelle certaine; on croit qu'il fut élevé dans un couvent. Comte arriva enfin dans le comté de Neuchâtel, où il fut accueilli favorablement. Il y parcourut une longue carrière, à la grande édification de tous ses alentours, et il mourut dans sa centième année, le jour anniversaire de sa naissance. Il avait une telle certitude de son salut qu'il regardait la mort comme ce qui pouvait lui arriver de plus heureux; il rassembla sa famille autour de son lit, quelques heures avant sa fin, pour l'exhorter à être fidèle au Seigneur et à vivre chrétiennement; puis sentant son heure approcher, il leur dit : « Mes enfants, j'ai combattu le bon combat; j'ai achevé ma course, je vais vers mon Dieu; retirez-vous dans l'autre chambre et revenez ici dans peu d'instants, car alors je serai en paix. » On exécuta ses ordres ponctuellement, et on rentra dans sa chambre un quart d'heure après; il était mort, mais il avait le sourire sur les lèvres et semblait endormi.

Quelques années après, la persécution s'étant apaisée, ma grand'-mère, sa fille, avec deux enfants (ma mère et ma tante Bonnet), espérant quelque justice du gouvernement, s'achemina vers le Vivarais. Elle acheta un âne, y mit deux paniers, dans chacun desquels elle plaça une de ses filles, et prenant son bâton d'une main et le licol de l'âne de l'autre, elle s'achemina à petites journées vers le pays de ses aïeux. Elle y retrouva le même esprit légèrement modifié, fit quelques réclamations, probablement mal dirigées et plus mal encore accueillies.

On lui donna quelques écus pour la dédommager de la confiscation des biens de son père, et elle revint en Suisse avec la même monture. Elle vécut longtemps, comme son père, et atteignit quatre-vingt-quinze ou quatre-vingt-seize ans. Ma mère naquit en 1740; on peut ainsi fixer approximativement l'époque du voyage de ma grand'mère au Vivarais. Je regrette de n'avoir pas plus de détails à vous donner; voilà tout ce que j'ai recueilli de la bouche de mes parents.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 14 JUILLET 1870.

M. *Henri Bordier* préside la séance en l'absence de M. *Schickler*. Après la lecture du procès-verbal, le secrétaire annonce à ses collègues une nouvelle bien propre à les réjouir : la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique. Les pièces officielles ne nous ont pas encore été transmises. Elles seront déposées, avec nos statuts, dans un registre spécial à la Bibliothèque du Protestantisme français.

M. *Rossignol*, auteur de *Vies des Protestants illustres*, propose une collecte en dehors de nos souscripteurs ordinaires de Paris, d'après une liste de noms nouveaux qui fourniraient sans doute plus d'un adhérent à la Société. Après un échange d'observations entre MM. *Gaufrès, Douen, Bonnet*, cette proposition est adoptée.

Un intérêt plus spécial s'attache à la mission dont M. le pasteur Bersier a bien voulu se charger aux Etats-Unis. Le secrétaire donne lecture d'un projet de lettre à M. Bersier, qui lui servirait de mandat auprès des Eglises américaines. Cette lettre, où sont rappelés les liens qui unissent les protestants français aux Eglises du Nouveau Monde, est adoptée. Elle sera traduite en anglais et adressée à divers journaux.

M. *Ch. Read* demande que M. le pasteur Bersier veuille bien s'enquérir à New-York de l'original des *Mémoires de Jacques Fontaine,* traduits en français et publiés par Anne Maury.

Correspondance. — Lettres de MM. Ch. Dardier, Bonhoure, Rahlenbeck et Philippe Plan, bibliothécaire à Genève, accompagnant l'envoi

de divers documents. M. Henri Suchier, de Francfort-sur-l'Oder, descendant de réfugiés français, a trouvé dans la bibliothèque de Cassel d'intéressantes pièces pour l'Histoire du protestantisme en Poitou, qu'il nous transmettra prochainement. Des remercîments lui seront exprimés au nom du comité.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1870.

Membres présents : MM. *Block, Douen, Bonnet.* M. Franklin, momentanément éloigné de Paris, s'excuse par une lettre contenant l'état financier de la Société : 3,899 fr. 50 c. à la date du 7 septembre.

Le secrétaire expose en peu de mots l'objet de la séance. C'est dans des circonstances exceptionnellement douloureuses que nous sommes réunis pour aviser aux devoirs qu'elles nous imposent.

1° Le *Bulletin* doit-il continuer à paraître, lorsqu'une partie de notre territoire équivalant à plus de dix départements est occupée par l'ennemi, et que les communications sont impossibles? Il est décidé d'un commun accord (avec l'adhésion de MM. *Franklin* et *Gaufrès*), de suspendre la publication du *Bulletin* en attendant de meilleurs jours.

2° *Bibliothèque du Protestantisme français.* — Le travail commencé pour le catalogue des brochures sera interrompu. Dans l'impossibilité de mettre à l'abri nos précieuses collections contre l'éventualité d'un siége prochain, nous les confions à la sollicitude de ceux de nos collègues présents à Paris et à la protection toute-puissante de Dieu.

Laus Deo! notre espoir n'a pas été déçu. La Bibliothèque du Protestantisme français, située, comme on sait, place Vendôme, 21, a traversé l'épreuve des deux siéges, et les effroyables dévastations dont Paris a été le théâtre, sans perdre un volume. L'humble sanctuaire de nos études est demeuré intact, lorsque la Bibliothèque du Louvre et tant d'autres étaient la proie des flammes! Un éclat d'obus pénétrant à l'intérieur a seulement écorné le cadre de la célèbre gravure de Girardet : *les Protestants surpris au Désert*, portant cette épigraphe : *En la crainte de l'Eternel est ma ferme assurance!*

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1871.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars, reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1870.

20e ANNÉE — 1871

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — SIXIÈME ANNÉE

N° 10. 15 Octobre 1871



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

33, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. — Cherbuliez.

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = **LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**

AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1871

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA RÉFORME A VENISE

LES MARTYRS (1).

Le départ de Vergerio (décembre 1549) est la date d'un changement important dans la politique de la seigneurie, et ce changement d'abord inaperçu, insensible, correspond à l'ascendant de plus en plus marqué du cardinal Caraffa dans les conseils de l'Eglise. Après le pape Paul III, de la maison de Farnèse, qui ne parut avoir qu'une passion, celle de l'agrandissement de sa famille, et qui mourut des suites d'un accès de colère en apprenant l'ingratitude d'Octave son neveu, devenu le séide de la politique espagnole dans le nord de la Péninsule, Rome vit se succéder rapidement Jules III et Marcel II, dociles instruments de l'inquisition dans sa lutte contre l'hérésie. Déjà régnait, sans porter la tiare, par l'ardeur d'un zèle farouche comme par l'autorité d'un génie su-

(1) Voir le *Bulletin* du 15 avril et du 15 juillet 1870.

périeur, l'homme qui après avoir encouragé, au début de sa carrière, les tendances mystiques, et fondé l'Oratoire de l'amour divin où se réunissaient de vertueux prélats rêvant une Eglise épurée, devint le sombre inspirateur du saint-office, et ne se montra, sous le nom de Paul IV, qu'entouré de l'appareil des tortures, réalisant ainsi sa hautaine devise dirigée à la fois contre les Allemands et les Espagnols : *Super aspidem et basiliscum ambulabis* (1)!

C'est dans un rapport de l'ambassadeur vénitien, Bernardo Navagero, qu'il faut chercher le portrait, singulièrement ferme et saisissant, du pontife octogénaire qui, dès le berceau, parut prédestiné au gouvernement de la chrétienté catholique (2) : « Sa nature est bilieuse et sèche; ses actions portent l'empreinte d'une solennité et d'une grandeur incroyable, au point qu'il semble véritablement né pour régner (*nato a signoreggiare*). Il est d'une santé robuste, et lorsqu'il marche, c'est à peine s'il touche terre; son corps est tout nerfs. Dans ses yeux, dans tous les mouvements de son corps, éclate une énergie au-dessus de son âge... Les qualités intellectuelles du saint-père répondent à sa complexion physique, et certes elles sont surprenantes. Il est versé dans toutes les littératures. Il parle italien, grec, espagnol avec une telle perfection qu'on le croirait né à Athènes ou à Madrid. Sa mémoire est si forte qu'elle retient tout ce qu'il a lu en tous genres. D'une promptitude sans égale en affaires, il ne supporte pas la contradiction, et garde un vif ressentiment contre quiconque ose s'opposer à ses vues, parce que, dit-il, outre la dignité dont il est revêtu, et qui doit mettre à ses pieds tous les monarques de la terre, il se sait encore de très-noble origine, doué de connaissances infinies, et si fier d'une existence à laquelle, depuis tant d'années, il n'y a rien à reprendre, qu'il tient en souverain mépris les cardinaux eux-mêmes

(1) Tu fouleras aux pieds l'aspic et le basilic.
(2) « Le duc de Palliano me dit un jour que la signora Vittoria, mère du pontife, disait publiquement, quelques semaines avant ses couches, *qu'elle avait le pape dans le corps.* » Armand Baschet, *les Ambassadeurs vénitiens*, p. 189.

et dédaigne leurs conseils. Bouillant et véhément dans tous ses actes, il ne se possède plus quand il s'agit de l'inquisition, et la plus grande injure qu'on puisse lui faire est de lui recommander quelqu'un suspect d'hérésie (1). »

Tel était l'homme dont l'influence comme légat s'exerçant, durant plus de dix ans, sur la seigneurie de Venise, devait la prédisposer peu à peu aux mesures de rigueur qui attristèrent ses annales dans la seconde moitié du XVIe siècle. Déjà, en 1532, il fait entendre un cri d'alarme, et dans un rapport des plus véhéments, il signale au pape Clément VII les progrès de la nouvelle doctrine dans la ville des doges. Il charge un religieux connu par son zèle, le Père Bonaventure, provincial des *Zoccolanti*, de porter ce message à Rome, et d'insister sur l'adoption des mesures les plus promptes et les plus énergiques contre les dissidents : « Vous direz au saint-père la vive douleur avec laquelle je vois croître le mal de jour en jour, principalement dans cette ville où l'on ne sent que trop l'influence de l'hérésie dans la conduite de plusieurs qui n'observent plus le carême, s'abstiennent de toute confession, et se nourrissent de livres prohibés par l'Eglise. Vous ajouterez que cette peste luthérienne, dont les ravages ne s'exercent pas moins sur les doctrines que sur les mœurs, s'attaque surtout à deux classes de personnes qui vont la propageant partout. Les uns sont des apostats déclarés, et les autres des membres du clergé régulier que Dieu, dans sa bonté, a déjà mis dans la confusion en leur ôtant leur chef. Disciples d'un *frate* qui était ouvertement hérétique, ils ont voulu lui faire honneur en marchant sur ses traces. De ce nombre est ce Fra-Galateo dont Sa Sainteté me chargea d'instruire la cause, il y a un an, et que je condamnai comme relaps et impénitent. Il est encore en prison, et ces seigneurs s'excusent de ne pas faire exécuter la sentence prononcée contre lui, en disant que le saint-père n'a pas encore publié de manifeste

(1) Armand Baschet, *ibidem*, p. 190.

contre l'hérésie... Deux autres religieux, Fra-Bartolomeo et Fra-Alessandro di Pieve, ne sont pas moins dignes de châtiment. Mais la seigneurie se montre très-froide dans les poursuites, et le nombre des suspects va se multipliant. Le chef principal, et pour ainsi dire le capitaine de la bande, est un archihérétique bien connu, qui répand partout le poison (1). » Le lecteur a nommé Paolo Vergerio.

Bien des années s'écoulèrent avant que la seigneurie se montrât sérieusement attentive aux instances des légats et aux remontrances de la cour de Rome. En 1550, malgré quelques mesures de rigueur qui avaient déterminé un certain nombre de personnes à s'éloigner de son territoire, elle hésitait encore entre la tolérance et la répression des idées nouvelles. De son asile de Vico Soprano, dans le pays des Grisons, Vergerio avait l'œil fixé sur son ancien diocèse, dévolu à l'inquisiteur Tomaso Stella. Il crut le moment favorable pour plaider la cause de la liberté des cultes auprès des magistrats vénitiens, et il le fit avec une singulière habileté dans une lettre adressée au doge lui-même, « le sérénissime Donato. » En invoquant la tolérance au profit des réformés, il parut ne réclamer qu'une plus large application des principes si sages qui guidaient la seigneurie dans ses rapports avec les étrangers fixés sur le territoire ou dans les colonies de la république. Le respect des droits de la conscience, qui n'est que l'inspiration d'une politique supérieure, devait, dit-il, s'appliquer à tous les dissidents, quelle que fût leur origine : « Que parlai-je, Messeigneurs, de ce qui se passe dans vos comptoirs de Chypre et de Candie, dont la mer nous sépare? N'avez-vous pas accordé, il y a moins de quarante ans, aux Grecs établis sur le sol même de la République, la permission de construire une église, celle de Saint-George, où ils peuvent célébrer leur

(1) « Pure il capitano et quasi condotiere par che sia questo archiheretico qual voi sapete, che per tutto va seminando il veneno. » J'emprunte cette citation à un tres-important manuscrit inédit du *British Museum :* Caracciolo, *Vita di Paolo IV*, t. I, p. 128, 130. La lettre de Caraffa n'a pas moins de vingt pages in-4°. C'est un document capital pour l'histoire de la Réforme en Italie.

culte en toute liberté? Vous ne l'ignorez pas, cependant, la doctrine qu'ils professent, sans parler de leurs rites, est de tout point contraire à celle de Rome. Ils ne reconnaissent, en effet, le pontife romain ni comme vicaire du Christ, ni comme pasteur universel. Ils nient le purgatoire dans le sens qu'on attribue ordinairement à ce mot, admettent le mariage des prêtres, la communion des laïques sous les deux espèces, repoussent les messes privées et n'approuvent que la confession publique des péchés. Votre tolérance ne se borne pas aux Grecs, qui ne sont nullement tenus d'assister chez vous aux cérémonies papistiques. Vous usez de la même douceur à l'égard des Juifs, qui sont chez vous en très-grand nombre. Vous leur concédez un terrain pour leur synagogue, où ils nient ouvertement le Christ venu en chair. Et nous qui retenons la pure doctrine du Christ, ne répudiant que les idolâtries dont elle a été souillée dans le cours des âges, non-seulement on nous refuse un lieu où nous puissions adorer dans l'unité de l'esprit avec tous ceux qui croient au Rédempteur, mais on nous prodigue l'injure, la calomnie. On nous condamne avec ce divin Maître à l'exil, aux galères et au bûcher (1). »

Il est permis de regretter que ce vœu si différent de celui des légats n'ait pas été accueilli par la seigneurie, toujours si jalouse de son indépendance vis-à-vis de Rome. Deux voies s'ouvraient devant elle à ce moment si critique de son histoire : l'une, celle de la tolérance, aussi conforme à ses intérêts qu'à son génie, pouvait établir sa grandeur sur des bases nouvelles et lui ouvrir des perspectives de progrès indéfini, en créant au milieu des lagunes de l'Adriatique un refuge de la foi, un asile inviolable de l'esprit humain, rôle glorieux qui allait échoir à des cités moins favorisées du nord de l'Europe, et préparer l'éclatante fortune des Pays-Bas. L'autre voie était celle que suivaient docilement les Etats soumis au

(1) « Ma insieme com lui siam diffamati, banditi, imprigionati, posti nelle galere ne fuochi. » *Al serenissimo duce Donato et alla eccellentissima republica Venetia, oratione et defension del Vergerio*, in-12, 1551. (Ex. de la Bibl. de Zurich.)

dogme catholique et aux vieilles législations du moyen âge dont le saint-office avait encore accru la rigueur. La dépopulation, déjà visible en Espagne, dont la misère semblait croître avec l'or du Nouveau-Monde, et les nombreux fugitifs qui commençaient à s'éloigner de l'Italie, montraient assez les fruits du système qui débute par l'asservissement des consciences pour aboutir à l'apauvrissement et à la ruine des peuples soumis à son fatal empire. Du choix entre deux politiques si opposées dépendait, à bien des égards, la grandeur et la prospérité de la ville des doges. Au lieu de regarder vers l'avenir, elle se tourna vers le passé : elle ferma l'oreille à Vergerio pour écouter Caraffa (1) !

Le procès d'un étudiant de l'université de Padoue, Pomponio Algieri, premier nom inscrit sur le martyrologe vénitien, montre à nu les ressorts de la politique de Venise dans cette phase importante de ses annales. Originaire de la petite ville de Nôle, près de Naples, qui fut illustrée au V[e] siècle par l'épiscopat de saint Paulin, et qui vit naître, au XVI[e], le grand martyr de la philosophie, Jordano Bruno, Algieri semble avoir ressenti, dès sa jeunesse, l'influence de l'évangélique réveil qui se propagea si rapidement de Naples aux monts de Calabre, du temps de Valdez. A Nôle comme à Padoue, il porta sur les bancs de l'école la ferveur du néophyte épris de vérités plus hautes que celles qu'enseignaient les maîtres les plus renommés de la renaissance, les Lampride et les Alciat. Le triste sort de Spiera expiant au milieu des angoisses d'une agonie sans nom une courte faiblesse, dut encore exalter son ardeur. « Ne pouvant, dit son biographe, recéler dans son cœur les vérités qu'il avait puisées dans l'Evangile, il travaillait sans cesse à gagner les âmes à Christ, comme il l'avait fait dans sa patrie (1). » Mais cet apostolat n'était pas

(1) Les vicissitudes de la politique vénitienne, en matière de religion, ont été très-bien notées par l'auteur si regretté de *Jordano Bruno*, M. Christian Bartholmèss, que notre Société s'honore de compter parmi ses membres fondateurs. Voir t. I, p. 195 et suivantes de son remarquable ouvrage.

(2) « Quod et in patria fecerat. » Pantaléon, *Historia rerum in Ecclesia gestarum*, pars secunda, f° 329.

sans péril. Dénoncé à l'inquisition par des agents secrets qui avaient paru entrer dans ses sentiments pour mieux en provoquer la manifestation, il fut arrêté par ordre du podestat et jeté dans les prisons de Padoue. Il y subit de longs interrogatoires, où il laissa librement éclater les dissentiments qui le séparaient de Rome sur les points principaux de la foi. Voici quelques-unes de ses réponses aux questions de l'official : « Crois-tu la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine? — Non; car elle n'est point catholique, mais particulière. Je suis membre de l'Eglise universelle qui n'a pour chef que Jésus-Christ. — Tu n'es alors qu'un méchant hérétique! — Pourquoi m'appelles-tu ainsi, comme si j'étais de quelque secte jacobine, cordelière, basilienne, croisée, bénédictine, carmélite ou autre?... A Dieu ne plaise que je sois d'autre secte que celle de Jésus-Christ! »

Les réponses d'Algieri sur les sacrements et sur la valeur attribuée aux mérites des saints ne furent pas moins explicites : « Reconnais-tu, lui dit le juge, l'intercession des saints glorifiés? — Un seul suffit, Jésus-Christ (1)! » Accusé de mépris pour les magistrats, il se justifia en ces termes, où la distinction du temporel et du spirituel est si nettement établie: « Il y a sur terre deux sortes de magistrats; l'un ès choses séculières pour la protection des bons et la punition des méchants; l'autre pour instruire en la crainte de Dieu et pure foi par actes et par paroles. Or je reconnais pour mon pasteur ès choses séculières le magnifique gouverneur de cette ville de Padoue, et les seigneurs de Venise qui sont mes princes terriens; mais pour ce qui concerne la Parole de Dieu, je ne reconnais nul pasteur dans la synagogue du pape. — Si tu n'es avec elle, tu te trouves donc sans Eglise et sans pasteur? — Nullement, car il se peut faire qu'un chrétien se trouve chez les Turcs ou en pays barbares; s'il confesse Jésus-Christ, alors même qu'il est seul et séparé de toute con-

(1) *Histoire des Martyrs*, édition de 1597, f° 340. Je ne fais qu'abréger ce récit, en reproduisant autant que possible les paroles du confesseur.

grégation extérieure, il n'en doit pas moins être tenu pour chrétien. » A cette réplique hardie, le juge ne put contenir sa fureur : « Tais-toi! tais-toi! lui dit-il; retourne en ta prison. Voici la nuit où tu reconnaîtras à loisir si tu es sans pasteur et prêt à rétracter tes blasphèmes! — J'irai volontiers en prison, voire à la mort, s'il plaît à Dieu. Jésus-Christ est la lumière et la consolation des affligés en leur détresse. Je suis chrétien, et je ne voudrais changer pour devenir papiste (1)! »

Après plusieurs mois passés dans les prisons de Padoue, Algieri fut transféré à Venise, sur les instances du nonce Della Casa, pressé d'en finir avec un hérétique aussi dangereux. Il ne montra pas moins de fermeté devant les magistrats de cette ville qui, touchés de sa jeunesse, de ses talents, firent de grands efforts pour le sauver. C'est ce que nous apprend une lettre du captif lui-même, écrite des cachots de Saint-Marc (les terribles puits!) et dans laquelle il s'accuse presque de rester insensible « aux sollicitations des plus augustes, des plus pieux et des plus sages sénateurs. » Enseveli dans un sépulcre anticipé, il n'emploie pour peindre sa triste situation que de riantes images, et sa voix a des accents d'une héroïque sublimité : « J'ai trouvé (qui le croirait?) le miel dans les entrailles du lion, une agréable retraite dans un précipice affreux, les gracieuses perspectives de la vie dans le sombre séjour de la mort, la joie enfin dans un abîme de l'enfer!... La prison est dure sans doute pour le coupable, mais elle est douce à l'innocent. Elle distille la rosée et le miel, et donne en abondance le lait qui restaure l'âme. Ce n'est pas pour moi un désert, mais une plaisante vallée, le plus noble séjour de la terre! » Le stoïque confesseur ne s'attendrit qu'au souvenir des chrétiennes amitiés qu'il a laissées à l'université de Padoue, et dont les prières le soutiendront à l'heure du sacrifice suprême : « Priez pour moi, vous, mes

(1) *Ibidem*, f°s 240, 342.

amis dans le Seigneur. Je salue avec un saint baiser Silvio, Pergola et Justo, mes maîtres, ainsi que Fedele de Petra, et une personne nommée Lelia, que je connais, quoique éloigné d'elle. Je salue aussi le syndic de l'université, ainsi que tous ceux dont le nom est inscrit sur le livre de vie (1). »

Il paraît que la captivité d'Algieri fut longue comme les résistances qui montrèrent l'énergie de sa foi. « Tout jeune qu'il estoit, dit l'annaliste des martyrs, il se monstra si constant et si vertueux que la renommée en fut espandue en Italie. » Désespérant de l'amener à une rétractation, les magistrats de Venise le condamnèrent en gémissant aux galères. La peine parut trop douce au nonce Della Casa, qui avait juré sa mort. Un nouveau pontife venait de monter sur le trône de saint Pierre : c'était le cardinal Caraffa, l'implacable Paul IV ! Quelle offrande pourrait lui être plus agréable que celle de l'hérétique obstiné, qui semblait également insensible aux prières et aux menaces, et dont l'exemple était si dangereux pour les populations soumises aux lois de l'Eglise? Le nonce demanda l'extradition d'Algieri, sans doute comme un don de joyeux avénement au nouveau vicaire de Jésus-Christ. Le pontife lui-même la réclama, comme un gage des dispositions de la seigneurie, si longtemps accusée de favoriser les novateurs, et le sénat eut la faiblesse d'y consentir. Il put dire comme Pilate : *Je suis net du sang de ce juste !* en le livrant aux bourreaux. Le sort de Pomponio Algieri n'était en effet que trop facile à prévoir. A peine arrivé à Rome, il fut incarcéré au château Saint-Ange, où il montra la même sérénité que dans les cachots de Padoue et de Venise. Il n'en sortit que pour entendre sa condamnation, et monter sur un

(1) Je reproduis cette lettre d'après le texte de Pantaleon, qui tenait, dit-il, l'original des mains de Celio Secondo Curione, si bien instruit des choses de l'Italie. Elle est datée du 12 juillet 1555, et *du délicieux jardin de la prison Léonine,* désignation qui s'applique aux prisons de Saint-Marc, situées non loin du fameux lion de bronze qui servait d'armoirie à la république. Rome avait aussi sa *prison Léonine* dans la cité de ce nom, au château Saint-Ange, où fut transféré bientôt Algieri. Je n'en dois pas moins rectifier l'erreur que j'ai commise dans *Aonio Paleario,* p. 306. Le récit demeure vrai en y changeant quelques mots.

bûcher voisin du Tibre. Il y parut comme à un autel, et sa constance au milieu des flammes excita l'étonnement, presque la terreur, des cardinaux présents à ce triste spectacle (1).

Le procès de Pomponio Algieri était l'indice d'un grave changement dans la politique de la seigneurie, la révélation d'un pacte secret avec le Vatican. Il inaugurait une ère néfaste pour les protestants vénitiens. Paul IV n'épargna rien pour le rendre irrévocable, et pour détruire les espérances que les amis de la Réformation avaient pu fonder sur le seul Etat de la Péninsule capable de transiger avec l'esprit nouveau : « Il ne faut pas oublier, dit un contemporain, l'opinion commune qu'on a de ladite république par toute l'Italie, c'est que pour ses qualités rares et pour une liberté qui a esté là par long espace de temps, ne s'assujettissant point à l'inquisition cruelle du pape, on y devoit voir multiplication de fidèles, ce qui n'estoit pas sans occasion, d'autant que jusques en l'an 1542, il y avoit eu telle liberté de parler et traiter des affaires de la religion, qu'on y faisoit presque publiquement des assemblées au sceu des nations estranges (2). Or, telle espérance s'est d'autant plus esloingnée qu'elle sembloit estre prochaine, à cause que l'auteur et père de mensonge, par le moyen de son lieutenant qui est siégeant à Rome, commença d'infecter des cardinautés, archeveschés, éveschés, abbayes, chanoineries et autres siens bénéfices, la noblesse vénitienne, ou la plupart de ceux qui estoient des premiers à jouir des honneurs en icelle république, à cause de leur vertu et prudhommie, et desquels les autres despendoient aucunement; afin que puis après il pût par ce moyen introduire plus sûrement la tyrannie du siége papal en ladite

(1) *Histoire des Martyrs*, f° 344, et Th. de Bèze ; *Icones*. La mort d'Algieri doit se placer à la fin de l'année 1555.

(2) Il est remarquable de voir l'historien des martyrs et le *Compendium inquisitorum* signaler presque dans les mêmes termes les progrès de la Réforme à Venise; preuve sans réplique de la véracité du premier. Voir la Ire partie de cette étude, *Bulletin* d'avril, page 153, note 2.

cité (1). » Malgré l'habileté avec laquelle furent distribuées ces faveurs corruptrices, Paul IV ne put réussir à faire reconnaître par les Vénitiens la fameuse bulle : *In cœna Domini*, cette charte de l'absolutisme romain. Mais il dut se flatter d'avoir associé la ville des doges à ses plans de restauration catholique, quand il vit adopter les mesures les plus sévères contre les dissidents. Soit que la seigneurie jugeât opportun de rentrer dans les bonnes grâces de la papauté par des concessions sur les points que celle-ci avait le plus à cœur, soit qu'elle fût uniquement inspirée par la crainte de voir l'esprit de libre examen se portant des matières de la religion sur celles de la politique, miner peu à peu le despotisme savamment organisé qui formait la base de l'Etat, elle n'hésita point à se départir, durant près de dix ans, de ses plus invariables maximes, et à mettre ses propres agents au service de l'inquisition (2). Elle ne cessa pas, il est vrai, de maintenir son droit de juridiction particulière; mais elle prononça des sentences dont la rigueur ne laissait rien à désirer aux tribunaux ecclésiastiques. Elle ne fut plus que le docile instrument du saint-office.

Malgré le péril attaché à la profession des croyances nouvelles, les protestants vénitiens ne laissaient pas de se réunir en secret, et d'entretenir d'actives relations avec les Eglises d'Allemagne et de Suisse. Il paraît même qu'après 1560, ils appelèrent un ministre étranger, élurent des diacres chargés de visiter les pauvres, et tentèrent de s'organiser sur le modèle de l'Eglise de Genève (3). Mais dans les rangs de l'évangélique congrégation, aspirant à se donner une constitution régulière, s'étaient glissés de faux frères qui n'étaient que les agents stipendiés de Rome. La trahison tendit ses piéges occultes au sein des familles, et la délation fit son œuvre. On

(1) *Histoire des Martyrs*, f° 680.
(2) Tous les ans, une somme considérable était envoyée de Rome « pour distribuer à gens qui fassent office d'espions et de rapporteurs secrets. » *Ibidem*.
(3) *Ibidem*, f° 680. Le Journal des inquisiteurs dit que Calvin entretenait une correspondance avec plusieurs membres de l'aristocratie vénitienne. En 1560, un des frères du doge, *Andrea da Ponte*, se retire à Genève.

ne le reconnut que trop aux arrestations qui, succédant à un calme trompeur, jetèrent la consternation parmi les réformés, et aux sentences cruelles qui décimèrent leurs rangs. Ici reparaît le sombre génie qui distingue le Conseil des Dix, et marque de son sceau jusqu'aux supplices réservés à ses victimes. L'Espagne brûle les condamnés pour hérésie sur des places inondées de soleil, où se pressent peuple et roi comme à une fête. Philippe II n'en connut pas de plus douce. Rome les immole sur le *Campo di Fior*, voisin du théâtre de Marcellus, ou sur la place du Château-Saint-Ange, à l'entrée du Borgo, où siége le représentant d'un Dieu d'amour. Paris a son lugubre défilé de la Conciergerie au parvis Notre-Dame, du parvis à la place Maubert, où s'élève le bûcher attisé par une populace féroce qui ne peut se rassasier de l'agonie des martyrs. Venise noie les condamnés, à la faveur des ténèbres, comme pour mettre en harmonie le supplice lui-même avec les traditions de sa politique mystérieuse et défiante. A minuit le prisonnier est tiré de son cachot, et placé sur une barque avec deux mariniers et un confesseur masqué le plus souvent. La barque funèbre s'éloigne rapidement du quai des Esclavons vers la haute mer. A une certaine distance elle rencontre un second bateau qui s'approche silencieusement du premier. Une planche est jetée entre les deux. On y met le condamné, les mains liées, avec une lourde pierre attachée aux pieds. Le prêtre prononce les dernières prières. A un signal donné, les deux barques s'éloignent l'une de l'autre, et le condamné disparaît dans les profondeurs de la mer sans laisser une trace à sa surface.

Julio Guirlauda, de Trévise, fut la première victime de ces nocturnes exécutions, dont le chiffre demeure inconnu. Retenu de longs mois dans les prisons du Conseil des Dix, et soumis plusieurs fois à la torture, il ne renia pas les croyances pour lesquelles il était prêt à faire le sacrifice de sa vie. Son exemple ne contribua pas peu à affermir ceux de ses frères qui vinrent bientôt le rejoindre dans les cachots,

sombre vestibule de la mort ! Le 16 octobre 1562, il entendit prononcer sa sentence avec un calme, une sérénité qui étonnèrent ses juges. Il monta sur la funeste gondole, comme s'il partait pour un joyeux voyage. Mis sur la planche, qui devait marquer sa dernière station terrestre, il dit adieu au capitaine, en ajoutant, avec la certitude de la foi qui discerne l'invisible : *Au revoir par delà!* « Incontinent les gondoles se retirant, l'une d'un costé et l'autre de l'autre, il tomba au fond de la mer, en invoquant le nom de Jésus-Christ (1). »

Le supplice de Guirlauda n'était que le prélude des exécutions qui se succédèrent avec une sinistre régularité durant plusieurs années. En ces jours de terreur où la persécution n'épargnait aucun des Etats de la Péninsule, on vantait la tolérance de l'empereur Ferdinand, frère de Charles-Quint. Un certain nombre de fidèles, appartenant à l'ancien diocèse de Vergerio, partirent de Capo d'Istria pour aller chercher un refuge sur les côtes de Dalmatie, qui relevaient de l'Empire. Leur barque allait mettre à la voile quand ils furent arrêtés sur la dénonciation d'un Grison, qui prétendit être créancier de l'un des passagers pour la somme de quarante ducats. Conduits devant le juge, ils n'eurent pas de peine à montrer la fausseté de cette allégation. Le dénonciateur se vengea en articulant une accusation plus grave, celle d'hérésie, et trois des émigrants, Antonio Ricetto, de Vicence, Francesco Sega, de Rovigo, Nicolao Buccella, de Padoue, furent retenus comme suspects, tandis que leurs compagnons continuaient librement leur voyage. Le 27 août, les trois inculpés furent incarcérés à Venise, où, dit l'annaliste des martyrs, ils se consolèrent et se fortifièrent en Dieu. Buccella ne persévéra pas dans ces sentiments. Après une tentative d'évasion déjouée par ses geôliers, il se déroba par une rétractation volontaire au châtiment dont il était menacé. Ricetto et Sega furent plus constants, et ne laissèrent échapper aucun signe de faiblesse

(1) *Histoire des Martyrs*, f° 680, au verso.

dans les nombreux interrogatoires qui aboutirent, après une captivité de deux ans, à une sentence de mort. Ricetto avait particulièrement intéressé ses juges. On espéra que la voix de la nature serait plus puissante sur lui que la crainte du dernier supplice. Il avait un fils, âgé de douze ans, qu'il chérissait de toutes les tendresses de son âme. L'enfant fut introduit dans le cachot de son père, et se jetant à ses pieds, avec des cris et des larmes, le supplia de ne pas le laisser orphelin. Ricetto fut ému, mais son cœur demeura ferme : « Mon fils, dit-il, rappelle-toi que le vrai chrétien ne doit tenir compte ni de son bien, ni de ses enfants, ni de sa vie, pour rendre gloire à Dieu. Je suis prêt à mourir ! » Le 25 février 1565, le capitaine Claramonte se présenta dans le cachot pour annoncer aux deux condamnés que l'heure était venue, à moins qu'ils ne fissent amende honorable : « Voulez-vous être obéissant? » dit-il à Sega. Celui-ci répondit : « Oui, » prolongeant ainsi ses jours par une équivoque. Ricetto dédaigna de suivre un tel exemple : « Je veux faire mon devoir, dit-il, envers mon souverain Seigneur qui est aux cieux ! » et il se laissa paisiblement lier. Un religieux lui présentant un crucifix de bois à baiser, et l'adjurant de se réconcilier avec l'Eglise romaine, seule héritière des promesses de Jésus-Christ : « C'est du cœur, dit-il, qu'il faut confesser le Christ, et non de la bouche, en le reniant par les actes! » Puis il monta sur la gondole qui l'attendait non loin des cachots de Saint-Marc. La nuit était froide, et le martyr, dépouillé de son manteau, ne put se défendre d'un frisson à l'heure où il avait besoin de toute sa force pour le dernier combat. Il redemanda donc le vêtement qu'on lui avait ôté, comme la seule faveur qu'il attendît des hommes. « Quoi ! lui répondit le gondolier, tu crains maintenant un peu de froid; que sera-ce donc au fond de la mer? Que ne cherches-tu à sauver ta vie? Ne vois-tu pas jusqu'aux puces mêmes du cachot, elles fuient la mort? — Et moi, répondit le captif, je fuis la mort éternelle ! » Sur la planche fatale il ne dit que ces mots : Pardonne-

leur, ô Père, car ils ne savent ce qu'ils font! Puis tirant doucement sa chaîne à lui : Je remets, Seigneur, mon esprit entre tes mains! et il disparut dans les flots, « laissant grandement esbahis ceux de la justice, lesquels n'avoient point vu auparavant en autre quelconque une si ferme constance en mourant. »

Le récit des derniers moments de Ricetto dut porter Sega à faire un salutaire retour sur lui-même. L'arrivée dans les prisons d'un nouveau captif, Francesco Spinola, de Milan, qui ne montra pas moins de fermeté que Ricetto, acheva de dissiper une courte faiblesse. Les deux prisonniers échangèrent, du fond de leurs cachots, de pieuses exhortations et des témoignages d'affection fraternelle. Réconcilié avec Dieu par la repentance, avec lui-même par l'humble aveu de sa faute, Sega pouvait mourir. Il fut condamné comme relaps, et la nuit du 23 février 1567 fixée pour son supplice. Les geôliers l'ayant averti qu'on viendrait le prendre à une heure du matin pour le suprême voyage, il demanda pour toute grâce de revoir Spinola : « Mon ami, lui dit-il, priez pour moi! » Les terreurs qui l'avaient longtemps assailli lui livrèrent alors un dernier assaut : « Mon âme est triste jusqu'à la mort! » s'écria-t-il à plusieurs reprises. — Elle sera tantôt joyeuse à jamais! » répondit Spinola, et une pieuse sérénité reprit possession de l'âme du martyr. Pendant le funèbre trajet, un moine l'exhortant à s'amender et à reprendre le bon chemin : « Je vais, dit-il, à Jésus-Christ! » Il se laissa paisiblement lier les mains et ne fit entendre une plainte que quand on lui serra le corps d'une lourde chaîne. Ce fut, pour ainsi dire, le dernier frémissement de la chair. Il retrouva presque aussitôt une chrétienne disposition à recevoir tous les maux en patience. « Ainsi qu'il fut mis sur l'ais, il recommanda son âme à Dieu, et, délaissé des deux gondoles, il tomba au sépulcre de la mer et mourut paisiblement (1). »

(1) *Ibidem*, f° 681. Gerdès, *Specimen Italiæ reformatæ*, page 336.

Spinola suivit de près le confesseur qu'il avait si puissamment fortifié pour le grand sacrifice. Dans les divers interrogatoires qu'il eut à subir, il montra une présence d'esprit et une vigueur de dialectique extraordinaire. Comme on lui présentait un Traité de la Cène où le sacrement était dépouillé de la magique vertu que lui attribue l'Eglise romaine, il s'en reconnut l'auteur, et, tout en protestant de son respect pour les symboles sacrés du corps et du sang de Jésus-Christ, immolé pour les péchés des hommes, il réserva son adoration pour Dieu seul. Il nia la primatie de saint Pierre, l'efficacité des prières pour les morts, et n'admit pas d'autre purgatoire que le sang versé sur la croix. Le cardinal Alexandrin, Michaele Ghislieri, bientôt si célèbre sous le nom de Pie V, siégeait, en qualité de légat, sur le banc des juges. Il apostropha plusieurs fois l'accusé avec une hauteur méprisante, et n'en obtint que cette fière réponse : « Vous êtes de la race de Caïphe et des pharisiens, vous qui ne songez qu'à persécuter Jésus-Christ dans ses membres ! » Sommé de se rétracter, il s'y refusa. Malgré cette ferme attitude, Spinola devait aussi éprouver un moment de faiblesse dans les ténèbres du cachot où on le laissait pourrir vivant. Mais il recouvra bientôt son ancienne énergie, et se déclara prêt à mourir pour la confession qu'il avait présentée à ses juges. Ceux-ci hésitèrent entre le genre de supplice usité pour les cas d'hérésie, et une peine plus sévère, celle du feu. Le 19 août 1567, Spinola entendit prononcer sa sentence : il était condamné à être noyé comme hérétique. « Je ne suis point un hérétique, dit-il, mais un fidèle serviteur de Jésus-Christ. — Tu mens ! » s'écria le cardinal Alexandrin. L'exécution de la sentence fut cependant ajournée. Ce ne fut que le 31 janvier suivant que Spinola fut conduit à San-Pietro di Castello, résidence du patriarche, pour être solennellement dégradé : il était prêtre. La nuit suivante, il périt au lieu accoutumé, « cependant qu'il louait et bénissait Dieu d'une constance admirable. »

Combien de fois se renouvelèrent ces nocturnes exécutions

de disciples de l'Evangile, qui n'eurent pour témoins que l'ombre et les flots, complices muets des fureurs de l'homme? Nul ne le sait. L'annaliste des martyrs qui va partout recueillant les faits, et composant sa gerbe de touchants souvenirs (*Flos martyrum!*), avoue n'avoir connu que la moindre partie des victimes de l'intolérance vénitienne, en ces années néfastes où la seigneurie parut abdiquer sans retour ses meilleures traditions. Quel fut le sort de Fra-Galateo, si longtemps détenu dans la prison de Saint-Marc? Que devint Baldassare Altieri, le fidèle correspondant de Mélanchthon? On l'ignore. Un seul nom surnage encore pour nous sur ce gouffre de l'oubli, qui semble plus cruel que celui de la mort. Fra-Baldo Lupetino était un religieux franciscain, aussi pieux que savant, provincial de son ordre. Pendant de longues années, il avait prêché l'Evangile en langue vulgaire aux populations de l'Istrie. Il exposa même la doctrine du salut dans des conférences publiques qui eurent un grand retentissement. C'était un *luthérien!* L'inquisiteur et le nonce Della Casa, que nous avons tant de fois rencontré dans nos récits, le firent enfermer dans une étroite prison. Il y passa vingt ans, continuant son fidèle témoignage, et rendant, comme Paul, ses liens honorables dans le monde entier. Les princes protestants d'Allemagne sollicitèrent vainement sa délivrance. Il ne devait la trouver que dans le sacrifice qui couronna dignement son apostolat. Le nonce et le pape (saint Pie V!) demandaient qu'il pérît par le feu. La seigneurie leur refusa cette satisfaction. Il ne sortit de son cachot que pour finir dans les flots, où l'avaient précédé tant d'autres victimes (1)!

Trois siècles sont écoulés depuis les tragiques événements dont je viens de tracer le tableau, et les vicissitudes de Venise survivant à sa grandeur, et ne se réveillant à la voix de Paolo Sarpi, l'éloquent historien du concile de Trente, que pour re-

(1) Ces détails inconnus de Crespin sont empruntés à un ouvrage fort rare de Mathias Flach Illyricus, l'auteur du *Catalogus testium veritatis,* neveu de Baldo Lupetino. Voir Maccree, *Réforme en Italie,* p. 263 et 264.

tomber dans sa léthargie, et entrer dans une longue période de décadence qui ne semble pas même terminée avec les jours de sa servitude, révèlent assez les fruits de l'intolérance qui là, comme ailleurs, n'a semé que la ruine. La vieille reine de l'Adriatique, aujourd'hui si déchue, la patrie de Manin qui s'est honorée dans l'épreuve d'un long siége, juste orgueil de ses fils, verra-t-elle se lever de meilleurs jours pour eux sous les auspices de la liberté? Nul n'a plus besoin de le croire que le voyageur ému des mélancoliques évocations du passé, qui va de Saint-Marc au Rialto, ou se laisse bercer le long du *Canal Grande* entre deux lignes de palais qui ressemblent à des tombeaux. Au sortir de Venise, sur la route du Lido, il se retrace sans peine les funèbres tragédies dont la mer garde le secret. Ou si, le soir, dans quelque ruelle écartée, il entend tout à coup l'hymne d'une évangélique congrégation, renaissant pour ainsi dire de ses ruines, il relie sans effort ces pieuses mélodies aux martyres ignorés du XVIe siècle. Ainsi se renoue, dans les péripéties de l'histoire, la chaîne des temps que l'on a pu croire brisée. Ainsi se réalise un progrès d'autant plus sûr qu'il a coûté plus de larmes. L'intolérance, trop longtemps victorieuse, à Venise comme à Rome ou à Madrid, n'a pu cependant achever son œuvre délétère. Elle doit à son tour s'avouer vaincue. Ames d'Algieri, de Spinola, de Baldo Lupetino, et de tant d'autres confesseurs, obscurs ou illustres, votre témoignage n'est pas perdu! votre sacrifice ne fut point inutile!

JULES BONNET.

NOTICE

SUR

LOUISE DE COLLIGNY, PRINCESSE D'ORANGE

ET SUR SA CORRESPONDANCE

AVEC

CHARLOTTE-BRABANTINE DE NASSAU

Modique débris d'une correspondance intime entretenue pendant vingt-trois ans (1598-1620), les soixante-huit lettres qui suivent n'en sont pas moins un des plus beaux fleurons du chartrier de M. le duc de la Trémoille. Leur découverte est récente, et trois seulement ont été imprimées. Elles doivent attirer l'attention sur leur auteur, aussi recommandable par l'esprit et le caractère que par la naissance et le rang, sa vie n'ayant été, d'ailleurs, « qu'un tissu d'afflictions continuelles, capables de faire succomber toute autre âme moins résignée aux volontés du ciel que la sienne (1). »

En attendant que la fille de l'amiral de Colligny (2), la veuve de Téligny et de Guillaume le Taciturne, soit l'objet d'une notice et d'une étude spéciales, comme l'ont été plusieurs grandes dames protestantes des seizième et dix-septième siècles (3), nous allons rappeler, d'après divers auteurs et documents contemporains, les principaux faits relatifs aux quarante-trois premières années de son existence, c'est-à-dire jusqu'au moment où elle se dépeint elle-même dans ses lettres à la plus chérie de ses belles-filles.

La princesse d'Orange, née le 28 septembre 1555, était le quatrième des huit enfants du grand-amiral de France, Gaspard comte de Colligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, et de sa première femme, Charlotte de Laval. Quand celle-ci mourut, Louise venait

(1) Aubéry du Maurier, *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, page 182.

(2) Je rétablis l'orthographe de ce nom d'après la signature de l'amiral et de sa fille.

(3) Notamment Charlotte de Bourbon-Montpensier, par M. Jules Bonnet, dont on attend Renée de France; Jaqueline d'Entremonts et Eléonore de Roye, par M. le comte de Laborde; Madame de Mornay, par M. Guizot; la comtesse de Derby, par M. Gustave Masson, etc., etc.

d'atteindre sa treizième année. Les leçons et les exemples du foyer domestique avaient néanmoins répondu si complétement aux vœux de l'amiral que, dans son testament olographe (5 juin 1569), il lui parlait en ces termes : « Suivant les propos que j'ai tenus à ma fille aînée, je lui conseille, pour les raisons que je lui ai dites à elle-même, d'épouser M. de Téligny, pour les bonnes conditions et autres bonnes parties et rares que j'ai trouvées en lui. Et si elle le fait, je l'estimerai bien heureuse; mais en ce fait, je ne veux user ni d'autorité, ni de commandement de père : seulement je l'avertis que, l'aimant comme elle a bien pu connoître que je l'aime, je lui donne ce conseil pour ce que je pense que ce sera son bien et contentement, ce que l'on doit plutôt chercher en telles choses que les grands biens et richesses (1). »

Beauté, courage, esprit, famille, tout recommandait, du reste, à la jolie Louise un choix loué sans réserve, à la cour comme dans tout le parti protestant. A La Rochelle, le 26 mai 1571, et sous les yeux de l'amiral, qui venait lui-même de s'y remarier avec la veuve du comte du Bouchage (Jacqueline de Montbel, comtesse d'Entremonts), les deux jeunes gens furent unis en présence de Jeanne d'Albret, de son fils, depuis Henri IV, des princes de Condé et de Marsillac, de la Noue Bras de Fer et de Louis de Nassau. L'année suivante, au mois d'août, le peu de distance qu'il y avait de Châtillon-sur-Loing à Paris, et le désir d'assister aux fêtes annoncées pour le mariage du jeune roi de Navarre avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, amenèrent Louise de Colligny à la cour, avec son mari et son père.

Encore sous le charme des danses, festins et tournois auxquels son âge la conviait, elle fut témoin, le vendredi 22, de l'attentat commis sur l'amiral. Dans la nuit du 24, elle vit (2) périr le héros du protestantisme et Téligny, son digne gendre, sous les premiers coups des assassins de la Saint-Barthélemy. Arrachée au massacre par des amis dévoués, elle put rejoindre à Châtillon sa

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, vol. I, page 266.

(2) Aubéry du Maurier (page 179) dit que Madame de Téligny *apprit ce désastre en Bourgogne*, confondant Châtillon-sur-Seine avec Châtillon-sur-Loing, qui faisait partie de l'ancien Gâtinais. — M. Jules Bonnet (*Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, vol. I, page 368) a corrigé cette erreur géographique; mais pour ce qui concerne le lieu où se trouvait alors Louise de Coligny, nous ne croyons pas que le témoignage de Du Maurier, imprimant, un siècle et demi plus tard, un résumé du manuscrit de son père, puisse l'emporter sur celui du très-exact et très-minutieux historien des princes d'Orange. Il résulte évidemment du passage de Joseph de la Pise, cité plus loin, page 472, que la princesse sa contemporaine, qu'il avait connue et dont il parle longuement, était à Paris lors du massacre de son premier mari et de son père.

belle-mère, qu'y avait retenu une grossesse avancée. Quelques jours après, les malheureuses femmes et deux fils de l'amiral partaient pour chercher un refuge en Suisse. Ils n'échappèrent pas sans de grandes difficultés aux périls de ce long et triste voyage.

Tandis que sa belle-mère cédait au funeste désir de rentrer en Savoie, son pays natal, Madame de Téligny et MM. de Châtillon et d'Andelot étaient accueillis à Berne avec le plus touchant intérêt. Neuf ou dix mois plus tard, elle alla les rejoindre à Bâle, où les avait attirés la présence du jeune comte de Laval, leur cousin, et de sa famille. La première lettre connue de Louise de Colligny est datée de cette ville, le 10 juin 1573. La jeune veuve, qui n'avait pas encore dix-huit ans, y remercie les magnifiques seigneurs avoyer et conseil de Berne de leurs bienfaits et du soin qu'ils ont pris de la faire accompagner par un des leurs à sa nouvelle résidence. Elle leur écrivit encore le 25 août suivant, afin de demander la continuation de leur amitié en faveur de ceux qui ont appartenu à l'amiral, et surtout pour les prier de solliciter la délivrance de sa belle-mère, prisonnière à Turin.

Combien de temps Madame de Téligny et ses frères séjournèrent-ils à Bâle, dont les habitants leur témoignaient autant de bonté que de courtoisie? On ne l'apprendra qu'en recourant aux archives de la ville hospitalière où florissait alors la plus docte et noble colonie du protestantisme français. Le genre de vie et les préoccupations de Louise de Colligny sont du reste très-positivement indiqués par le passage suivant de Brantôme, écrit une vingtaine d'années plus tard : « Cas étrange, en ce pays barbare et rude, [la princesse d'Orange] prit telle grâce et telle habitude si vertueuse, qu'étant en France de retour, elle se rendit admirable par ses vertus et bonnes grâces, et donna au monde occasion de s'ébahir et de dire, pour l'amour d'elle, que les pays durs, agrestes et barbares rendent quelquefois les dames aussi accomplies et gentilles que les autres pays doux, courtois et bons. Non que je veuille dire que le pays de Bâle soit tel, car il produit force personnes et choses bonnes, mais non pas les femmes si avenantes, cointes et agréables comme les autres pays. Mais on dira bien aussi que ladite princesse avoit pris habitude en France, et coutumièrement retient-on mieux les premières et plus jeunes impressions. »

Lors de son mariage, Louise de Colligny reçut en dot 3,000 livres de rente dont le capital, 50,000 livres, fut en partie acquitté par l'attribution du domaine de la Mothe de Château-Renard, en Gâtinais. Pareil douaire lui avait été donné par Téligny, et assigné par-

tiellement sur sa terre de Lierville, en Beauce. La mort de son mari, sans qu'ils eussent eu d'enfant, l'en rendit propriétaire. Quand après un nouveau séjour à Berne, et probablement en passant par Genève, elle rentra en France vers la promulgation de l'édit accordé par Henri III aux réformés (à Poitiers, en 1577), elle se retira sans doute dans l'une de ses deux seigneuries. La première était voisine de Châtillon-sur-Loing, apanage de son frère aîné, dont elle signa le contrat de mariage le 21 mai 1581. De la seconde, elle n'avait qu'une courte distance à franchir pour gagner les châteaux des bords de la Loire, séjour ordinaire du roi. Dans un moment où les idées de tolérance paraissaient devoir l'emporter, la présence de Louise de Colligny à la cour était justifiée par les démarches que ses frères et elle avaient commencées, dès le 11 avril 1575, afin d'obtenir la cassation de l'épouvantable arrêt rendu par le Parlement de Paris, le 27 septembre 1572, contre la mémoire de l'amiral leur père. Elle trouvait d'ailleurs réunis autour de Henri III la plupart de ses amies d'enfance et beaucoup de parents très-proches, entre autres les nombreux fils et filles, gendres, brus et petits-enfants de son grand-oncle le connétable Anne de Montmorency.

« Madame de Téligny ayant, dit Du Maurier, vécu en son veuvage avec une conduite admirée de tout le monde, » venait d'atteindre sa vingt-huitième année, lorsqu'elle fut recherchée par un prince pour lequel sa dot la plus précieuse était la connaissance de ses vertus, et le nom célèbre de son père l'amiral.

On sait que Guillaume de Nassau, surnommé le Taciturne, fut frappé à la tête, le 8 mars 1582, par la balle de l'assassin Jaureguy. Au moment où des soins aussi dévoués qu'habiles étaient parvenus à sauver les jours du libérateur des Provinces-Unies, la douce et pieuse Charlotte de Bourbon-Montpensier, sa troisième femme (1), succombait aux angoisses et aux fatigues causées par cette catastrophe. Elle ne lui avait donné que des filles, au nombre de six. Des deux précédents mariages étaient nés trois filles et seulement deux fils. L'aîné, Philippe-Guillaume, enlevé par le duc d'Albe de l'université de Louvain, le 13 février 1568, restait toujours prisonnier du roi qui avait fait assassiner son père. Maurice de Nassau était donc pour l'assister, ou plutôt lui succéder dans son œuvre glorieuse, le seul espoir des Provinces-Unies. Le prince d'Orange

(1) Voyez *Nouveaux Récits du XVIe siècle*, par M. Jules Bonnet, page 258, et J.-L. Motley, *Révolution des Pays-Bas*, vol. IV, page 362.

était à peine âgé de cinquante ans. Sa force, sa belle mine n'avaient pas été sensiblement altérées par les fatigues du camp et du cabinet. En le sollicitant de prendre une nouvelle compagne des rudes et cruelles épreuves auxquelles sa vie était vouée, ses concitoyens espéraient surtout voir naître un autre fils à leur libérateur, et d'une mère allemande. Cependant Guillaume, détourné par le souvenir d'Anne de Saxe, sa seconde femme, de se remarier dans ce pays, choisit encore une Française, malgré les injustes soupçons de ses concitoyens, — augmentés par la funeste et perfide surprise d'Anvers (17 janvier 1583), — qu'il voulait livrer les Pays-Bas à la France.

Ses démarches auprès de Madame de Téligny, appuyées par Henri III, par la maison de Bourbon et par les principaux seigneurs protestants, sont agréées. Conduite par mer en Zélande, Louise de Colligny débarque le 8 avril 1583 à Flessingue, d'où elle remonte l'Escaut jusqu'à Anvers, accompagnée d'un grand nombre de ses compatriotes qui s'étaient portés à sa rencontre. Le contrat de mariage, signé le 12 au palais du prince d'Orange, eut pour témoins le bourgmestre, un échevin et le greffier de la ville, M. de Waufin, gentilhomme des Pays-Bas, la comtesse de Schwartzbourg, sœur du prince, Guy-Paul de Colligny, comte de Laval, Antoine de Cormont, gentilhomme champenois, et Marie de Juré, seconde femme de l'illustre la Noue Bras de Fer, alors prisonnier des Espagnols au château de Limbourg. Louise de Colligny y fit porter que son avoir, tant en deniers que vaisselle d'argent, se montait à 60,700 livres. Pour douaire, Guillaume lui assigna une rente de 8,000 livres, la jouissance des châteaux de Berg-op-Zoom et de Grave, plus une maison dont la situation n'est pas précisée. Le mariage fut célébré le même jour, dans la chapelle du château.

L'aimable physionomie, la bienveillance et la piété de la nouvelle princesse ne pouvaient manquer d'être appréciées au milieu d'une population où ces qualités faisaient chérir Guillaume, auquel le surnom de Taciturne n'avait pas été donné à cause d'un caractère soucieux et d'un visage morose, mais par suite de son habileté à se tenir en garde contre ceux qu'il savait ses ennemis, à leur cacher ses desseins et à pénétrer les leurs. Attirée vers Louise de Colligny par l'aspect du bonheur qu'elle ramenait dans la maison de son mari, l'affection générale ne put toutefois l'emporter sur le préjugé existant à Anvers contre son origine. Ces témoignages de défiance contribuèrent à éloigner Guillaume de la Flandre. Le 22 juillet 1583, il partit pour la Hollande et vint se fixer à Delft. La princesse y fut

d'autant mieux accueillie qu'elle arriva enceinte; et le 28 février suivant, mit au monde un beau fils auquel Frédéric, roi de Danemark, et Henri, roi de Navarre (1), donnèrent leurs noms.

Cependant la joie causée par cette naissance fut de courte durée. Dès le 10 juillet 1584, le pistolet d'un nouveau meurtrier (Balthazar Gérard) envoyé par Philippe II, frappe le prince d'Orange et le renverse expirant dans les bras de sa malheureuse femme, qui semble destinée à voir périr de mort violente ceux qui lui sont les plus chers. « Quasi mourante en l'excès de sa douleur, dit Joseph de la Pise (2), elle invoque Dieu qui la fortifie, adresse sa prière au Tout-Puissant, et à voix gémissante, à cœur ardent, les yeux et les mains élevés au ciel : « *Mon Dieu,* dit-elle, *donne-moi le don de la* « *patience, et de souffrir selon ta volonté la mort de mon père et de* « *mes deux maris, tous trois assassinés devant mes yeux!* »

A cette nouvelle, un immense deuil se répand dans les Provinces-Unies, ainsi que chez leurs alliés catholiques et protestants. Les cours d'Espagne et de Rome déploient seules la cruelle joie qu'elles avaient déjà éprouvée en apprenant la Saint-Barthélemy et le meurtre de l'amiral. Des mesures prudentes et énergiques sont immédiatement prises par les Etats généraux pour que les résultats obtenus par le prince d'Orange ne soient pas détruits. Excepté à l'égard de Maurice de Nassau, aujourd'hui leur unique espoir, et qui commence déjà à marcher sur les traces de son père, ils montrent une apathie et une avarice aggravées par l'absence de la personne naturellement appelée à protéger la veuve et les jeunes orphelins.

Jean de Nassau, puîné et aujourd'hui le seul existant des frères de Guillaume le Taciturne, avait eu en partage les biens de sa famille situés en Allemagne. Après avoir bravement secondé le prince d'Orange, et contribué à la réunion du pays d'Utrecht aux Provinces-Unies, il abandonna, en 1580, leur service et même leur séjour, ne pouvant plus surmonter les misères et les dégoûts qu'on lui faisait éprouver comme stathouder de Gueldre. Par les extraits suivants des lettres que Louise de Colligny lui adressa à Dillembourg (3), on verra quelles furent les conséquences de cet éloignement pour sa belle-sœur et ses plus jeunes neveu et nièces.

(1) Il avait écrit au prince d'Orange, le 29 juillet 1583 : « Mon cousin, j'ai été bien aise d'avoir entendu de vos nouvelles par le Sr de Vauffin, nommément du bon accomplissement de votre mariage. Je prie Dieu qu'il le comble de l'heur et prospérité que pouvez désirer, comme par sa grâce il lui a plu de si loin rassembler vos vertus ensemble... Je m'assure aussi qu'il en tirera du fruit pour ses églises... »

(2) *Histoire d'Orange*, page 546.

(3) Après son mariage, elle lui avait écrit : « Me sentant tant honorée de Dieu

« *De Delft*, 26 *juillet* 1584. — Monsr mon frère (1), j'ai senti si avant et sens encore l'affliction qu'il a plu à Dieu m'envoyer, que j'ai oublié tout devoir vers mes parents et bons amis, ne me donnant la tristesse aucune relâche ni loisir de penser à autre chose quelconque. Je vous prie donc... de m'excuser si, jusques à présent, je ne vous ai écrit aucunes lettres..., et vous supplie de rechef que ce mien défaut n'empêche la continuation de la bonne amitié que je sais qu'il vous a plu de me porter, pour l'amour de feu Monseigneur. Et comme maintenant cette pauvre famille, tant moi que tous les enfants, n'avons en ce monde autre père que vous, aussi je vous prie bien humblement de nous vouloir, en nos affaires, montrer votre affection paternelle... »

« *De Delft*, 28 *octobre* 1584. — Monsr mon frère, j'ai eu grande occasion de vous remercier... de ce qu'il vous plut donner charge dernièrement à vos conseillers, venant par deçà, d'avertir les conseillers de feu Monseigneur que votre avis étoit que l'on me fît jouir de mes conventions matrimoniales, et principalement de mon douaire. Mais combien que j'aie sollicité de tout mon pouvoir ceux qui ont été ordonnés pour la conduite des affaires de la maison, si est-ce que jusques à présent je n'en ai pu obtenir aucune réponse. Je fais ce que je puis pour me maintenir avec la dignité de la maison en laquelle j'ai eu cet honneur d'être alliée, et le ferai encore tant qu'il sera en ma puissance, tant pour mon regard que [celui] des petits enfants que j'ai retirés près de moi. Suivant quoi, combien que c'est avec grands frais, même pour la longueur du chemin, j'ai retiré de France quelques moyens, sans lesquels il m'eût été du tout impossible de soutenir une telle dépense que celle qu'il me faut faire; mais iceux moyens venant à me faillir, si je ne puis avoir autre provision de deçà, je vous supplie bien humblement, Monsr mon frère, de m'excuser si je suis contrainte d'obéir à la nécessité, qui sera plus forte que ma volonté, qui a été et est encore de demeurer en ces pays, si Dieu m'en fait la grâce, et d'y élever mon fils... Si votre commodité ne permet de vous trouver par deçà,

que d'avoir mis au cœur de Monseigneur le prince de me prendre pour sa compagne, j'ai reconnu n'être des moindres faveurs qu'il lui a plu de me faire de m'avoir alliée à tant de seigneurs de grande qualité, et principalement qui ont la crainte de Dieu, entre lesquels, Monsieur, comme vous tenez le premier rang, aussi je me tiens la première en volonté de vous faire bien humble service. »

(1) Ces lettres de la princesse d'Orange au comte Jean de Nassau ont été publiées par M. Groën Van Prinsterer dans les *Archives et Correspondance de la maison d'Orange-Nassau*.

où néanmoins sans votre présence je ne prévois que confusion générale, au moins qu'il vous plaise écrire auxdits commissaires l'ordre que vous entendez qui soit suivi pour ce regard, et leur ordonner, s'il vous plaît, bien expressément de le faire, d'autant que leur principale réponse est qu'ils n'ont pas puissance de ce faire. »

« *De Leyde,* 19 *décembre* 1584. — Nous sommes extrêmement en peine pour n'avoir rien entendu de votre part, depuis qu'il vous plut envoyer de deçà deux de vos conseillers. Cependant, Monsr mon frère, les affaires de cette désolée maison sont en si piteux état que si, par votre prudence et bon conseil, il n'y est bientôt pourvu, j'y prévois une bien grande confusion...

« Je suis tenue et obligée de désirer voir qu'il y soit mis un bon ordre, pour le général de la maison; mais pour mon particulier, la nécessité me presse de telle façon que, comme je vous ai mandé, Monsr mon frère, par une autre de mes lettres, la nécessité, à la longue, forceroit ma volonté pour me retirer en lieu où j'aurois plus de commodité que je n'ai ici : car il y a un mois que je suis avec quatre de mes belles-filles, mon fils et moi, avec un grand train, sans que les enfans ni moi ayons reçu un seul denier de la maison, et sommes tous remis à quand il vous aura plu mettre ordre aux affaires de la maison.

« Nous sommes venues, vos dites nièces, votre petit neveu et moi, en cette ville de Leyde, où j'ai désiré de venir pour m'ôter du lieu où j'ai reçu ma perte, bien qu'en tous lieux je porte mon affliction et la porterai toute ma vie, le changement de demeure ne pouvant y apporter de diminution. »

« *De Middelbourg,* 28 *avril* 1589. — Vos petites nièces et mon fils, votre petit-neveu, se portent bien... J'espère que Dieu me conservera ce gage, que j'ai si cher, de Monseigneur son père : c'est toute ma consolation et mon unique plaisir... Cette maison... est réduite maintenant à tel point que je ne sais plus comment les enfants et moi avons moyen de nous entretenir selon l'honneur de la maison. »

Nous ignorons à quelle date cessa la misérable condition si franchement exposée par les lettres de la princesse d'Orange. Toujours est-il que, pendant cinq années au moins, à défaut du payement de son douaire et des pensions allouées par les Etats de

plusieurs provinces aux dernières filles de Guillaume, ce fut sur les modiques revenus et capitaux formant sa fortune personnelle, que vécut Louise de Colligny, et qu'elle fit vivre son fils et quatre de ses belles filles. Ces dernières, issues du mariage du prince d'Orange avec Charlotte de Bourbon-Montpensier, étaient : Louise-Julienne, née le 31 mars 1576; Elisabeth, née le 26 mars de l'année suivante; Charlotte-Brabantine, née le 27 septembre 1580, et Amélie, née le 9 décembre 1581.

Quoique Louise de Colligny n'y soit pas nommée et que les prescriptions n'en aient été suivies, avec raison il nous semble, que pour Catherine et Flandrine de Nassau, il n'est pas hors de propos de citer ici un fragment de la belle lettre (1) écrite par Elisabeth, reine d'Angleterre, le 17 octobre 1584, au duc de Montpensier, en faveur de six orphelines dont il était le grand-père.

« Monsieur mon cousin, comme le feu prince d'Orange, prévoyant le danger imminent auquel il étoit toujours sujet, par les secrètes menées et embûches que lui tendoient ses ennemis, nous eut, de son vivant, bien instamment prié d'avoir ses filles pour recommandées et de les prendre en notre protection, s'il lui advenoit de les laisser sans père, se reposant, comme à bon droit il pouvoit faire, sur la faveur et affection que lui avons de tout temps portée, nous avons avisé, après cet infortuné accident de la mort dudit prince, de faire bailler l'aînée [Louise-Julienne], à Madame la princesse de Navarre Bierne (2), sa parente comme savez, où elle ne peut faillir d'être bien et vertueusement nourrie, et de mander querir la seconde [Elisabeth], qui est notre filleule, pour la tenir ici près de nous; ayant ci-devant recommandé celle d'après, qui se nomme Brabantine, à madame la duchesse de Bouillon, votre sœur, pour être nourrie près de mademoiselle de Bouillon, sa fille (3), les deux autres étant déjà accordées, l'une nommée Amelyne, à l'Electrice-Palatine, et l'autre nommée Katerine, à la comtesse de Schwartzbourg, leurs marraines. Et quant à l'autre, Flandrine, que la dame du Paraclet (4) avoit déjà auprès de soi du vivant du père, nous la lui avons de longtemps bien expressément recommandée... »

(1) Imprimée par Groën Van Prinsterer.
(2) Ou Béarnaise, surnom de Catherine de Bourbon, fille de Jeanne d'Albret.
(3) Qui fut la première femme du vicomte de Turenne, et lui transmit le duché de Bouillon.
(4) Jeanne de Bourbon-Montpensier, sœur de Charlotte, qui passa de l'abbaye du Paraclet à celle de Jouarre.

En restant réunies comme elles l'avaient été du vivant de leur père, sous la direction affectueuse et dévouée de l'une des femmes les plus accomplies de son siècle, les quatre premières sœurs, moins par l'habitude que par l'éducation, contractèrent une intimité qui dura toute leur vie et est encore attestée par un grand nombre de leurs lettres. L'aînée, Louise-Julienne, dix-huit ans après l'anniversaire du mariage de sa mère, épousa, le 14 juin 1593, son parent Frédéric de Bavière, électeur-palatin ; et afin de diminuer les charges de la princesse d'Orange, elle emmena sa plus jeune sœur à Heidelberg, l'y gardant jusqu'à son mariage avec le duc de Landsberg. Dorénavant, les soins maternels de la princesse d'Orange ne sont plus partagés qu'entre Elisabeth et Charlotte, outre son fils « qui venoit d'échapper à la main meurtrière d'un prêtre renié » (1).

Tandis que Henri de Nassau commençait ses études à Leyde, sous la direction du célèbre Scaliger et d'après le plan dressé par Du Plessis-Mornay, pour l'instruction de son fils unique, Louise de Colligny put enfin réaliser le projet de revoir, après plus de dix ans, sa France chérie. Elle était encore à Middelbourg le 8 juin 1594, date d'une lettre qu'elle écrivit aux Etats de Bretagne, mais ne tarda guère à s'embarquer. Madame de Rohan (Catherine de Parthenay), écrivait en effet à Madame de Mornay, de Paris, le 30 juillet suivant : « Mme la princesse d'Orange est en cette ville. On se persuade qu'elle et moi désobéissons aux édits, encore que nous n'y pensions pas, et parle-t-on de nous assommer. » A tous les siècles de notre histoire, le peuple de Paris s'est montré le docile et sauvage instrument des meneurs les plus fanatiques et les plus cruels, soit en religion, soit en politique. Le fait suivant, rapporté par le Journal de l'Estoile, se passa au Louvre, le 18 septembre de la même année : « Madame la princesse d'Orange ayant trouvé dans la chambre de Madame, sœur du Roi, la duchesse de Montpensier, en sortit aussitôt, disant tout haut qu'il ne lui étoit pas possible de voir de bon œil pas un de ceux ou de celles qui avoient été cause de la mort du feu roi (Henri III), parce qu'elle étoit Françoise et aimoit les François. »

Ces actes de zélée huguenote ne nuisirent en rien à l'accueil que Louise de Colligny reçut de Henri IV, nouveau converti, et de la plupart des familles chez lesquelles, à défaut de cour, le grand monde se réunissait. Elle était heureuse d'y produire les deux jeunes princesses dont le maintien et l'esprit prouvaient la bonté des enseignements qu'elles avaient reçus et le fruit qu'elles en avaient

(1) Joseph de la Pise, *Histoire d'Orange*, page 813.

tiré. Charlotte, encore petite et grêle, ne paraissait pas avoir ses quatorze ans; mais Elisabeth, la filleule de la reine d'Angleterre, se voyait déjà l'objet d'hommages dûs à sa gentillesse non moins qu'au renom de son père et à la parenté de la maison royale. Elle fut surtout remarquée par un des seigneurs les plus influents et les plus riches, Henri de la Tour, duc de Bouillon, veuf depuis quatre ou cinq mois d'une cousine germaine de mesdemoiselles de Nassau.

A peine la princesse d'Orange et ses filles étaient-elles de retour en Hollande, qu'elles virent arriver l'ambassade chargée, avec la recommandation de Henri IV, de demander la main d'Elisabeth. Le mariage eut lieu à La Haye, le 15 avril 1595, avec autant de pompe que de joie de la part de la population; et environ un mois après, la jeune duchesse repassa encore la mer, conduite en son ménage par la princesse d'Orange et par sa chère Brabantine.

Les charmantes lettres qu'elle adressa à celle-ci, après leur séparation (1), donnent des détails sur ce second voyage, duquel Charlotte et sa belle-mère étaient revenues en Hollande au commencement d'août 1596, et sur les amitiés des deux sœurs à la cour, ainsi que sur leur éducation, leur instruction et leur caractère. Dans celle du 7 juillet, la jeune femme adresse à sa cadette maintes questions sur les amoureux qui s'empressaient autour d'elle. Une croissance et un développement inespérés lui ont alors valu, de la part de son frère aîné, Maurice de Nassau, le surnom de la *Belle Brabant*. Déjà plusieurs princes d'Allemagne se sont présentés; mais le désir de se rapprocher de l'Electrice-Palatine n'a pu l'emporter sur les conseils de la princesse d'Orange et de la duchesse de Bouillon. Elle peut d'ailleurs choisir entre les chefs de deux maisons illustres et puissantes. A Henri, vicomte de Rohan, qui avait à peine une année de plus qu'elle, Charlotte-Brabantine préféra Claude de la Trémoille, duc de Thouars, âgé de trente-deux ans, et cousin germain de son beau-frère le duc de Bouillon. Aussi spirituel que brave et zélé protestant, il était d'ailleurs, par ses grands biens et comme oncle du prince de Condé (héritier présomptif de la couronne), le plus brillant parti de toute la France.

Dans la marche suivie pour obtenir la main de la plus grande et la plus jolie des filles de Nassau, on ne tarda guère à reconnaître que M. de la Trémoille ne jouissait pas, auprès du roi, de la faveur due à son rang et à ses services. Après avoir contribué au triomphe

(1) Voir *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, vol. XV, p. 37 et suiv.

du Béarnais, en combattant à ses côtés sur presque tous les champs de bataille, à la tête des régiments levés et entretenus à ses frais, il était un des seigneurs à l'égard desquels la conduite de Henri IV lui avait mérité, de la part des mécontents, le surnom de *Ladre Vert*. Prodigue d'or et de pensions à l'égard des anciens ligueurs qui se rapprochaient de lui, le monarque était parcimonieux, avare même, envers ceux qui venaient de verser leur sang et de se charger de dettes pour lui assurer le trône. L'érection du duché de Thouars en pairie, pour l'arrière-petit-fils d'une cousine germaine de François Ier, n'ajoutait qu'un manteau d'hermine aux armoiries d'une famille dont le chef, la paix étant à peu près rendue à la France, désirait voir réduire le nombre de ses créanciers. D'ailleurs, deux ans et demi s'étaient écoulés sans que les lettres-patentes de la pairie fussent enregistrées par le parlement. En outre, comme l'un des principaux chefs du parti réformé, le duc était irrité de voir l'ajournement indéfini des garanties promises et dues à ses coreligionnaires. Aussi l'abjuration de Henri IV et ses changeantes amours donnaient-elles un ample aliment à la causticité du gentilhomme qui tenait, avant tout, à *avoir une femme bien nourrie et de même religion* que lui.

M. de la Trémoille n'en est pas moins à blâmer de n'avoir pas sollicité l'agrément de son roi, avant d'envoyer vers le comte Jean de Nassau et le prince Maurice, oncle et frère de Charlotte-Brabantine. Il eut le tort de céder aux conseils du duc de Bouillon, qui se préparait déjà, comme disait l'honnête Buzanval, à s'envelopper en un étrange labyrinthe. La demande fut, en effet, formée au nom de l'assemblée des Eglises protestantes, par une sorte d'affectation à donner au mariage un caractère politique. Quoi qu'il en fût, le mécontentement de Henri IV ne se manifesta pas assez pour compromettre le succès de la démarche. Des amis sages et dévoués, entre autres Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, provoquèrent de la part du duc, et appuyèrent des explications et des assurances auxquelles, bien que tardives, le roi, naturellement porté à la clémence, ne resta pas insensible. L'offense fut encore atténuée par l'intervention personnelle de la princesse d'Orange, préparée sans doute par une de ces missives intimes qu'elle échangeait souvent avec son ami d'enfance (1).

De Dieppe, où elle était débarquée le 18 janvier 1598, après une

(1) Témoin celle que Henri IV lui écrivit, le 2 avril 1606, au sujet de la soumission du duc de Bouillon : « Ma cousine, je dirai, comme fit César : *Veni, vidi, vici*, ou comme la chanson : *Trois jours durèrent mes amours*, etc., etc. »

pénible traversée, elle arrive directement à Paris, pour présenter sa chère fille au prince dont les hautes qualités lui font excuser les faiblesses. Doublement heureuse de l'accueil reçu par Henri de Nassau comme par sa sœur, Louise de Colligny part pour le Poitou vers le milieu de février. L'absence de Du Plessis-Mornay, retenu auprès de Henri IV pour les négociations avec le duc de Mercœur et les préparatifs du voyage de Bretagne, rendait impossible la célébration du mariage à Saumur, ainsi qu'on l'avait d'abord arrêté. D'un commun accord, on choisit Châtellerault, où était encore réunie l'assemblée des Eglises réformées. Un logis y avait été préparé pour la princesse d'Orange, ses enfants et leur suite. Ils y arrivèrent à la fin du mois, en compagnie de la duchesse de Bouillon, tandis que le mari de celle-ci et M. de la Trémoille accouraient à Tours, pour prier Henri IV « d'excuser le passé et d'attendre d'eux, pour l'avenir, toute obéissance (1) ; » promesses trop vite oubliées.

Par le contrat de mariage signé le 11 mars, la duchesse reçoit un douaire de 12,000 livres de rente, si M. de la Trémoille meurt sans postérité. S'il laisse des enfants, cette somme sera réduite à 9,000 livres, mais avec usufruit de tous les biens pendant leur minorité. La dot de la mariée se monte, outre ses droits à la succession de son père, encore indivise, à 30,000 écus du chef de sa mère, dont 20,000 promis par le duc de Montpensier, à titre de restitution autant que par amitié. Seize mille livres donnés par les Etats généraux des Pays-Bas ; 6,000 livres et une rente de 1,000 livres, au capital de 14,000, par ceux de la province de Hollande, témoignent leur reconnaissance envers la mémoire du libérateur des Provinces-Unies. Il y avait encore la rente de 2,000 livres votée par les Etats de Brabant, lors du baptême de leur filleule.

La cérémonie religieuse fut célébrée le soir même, puis toute la compagnie s'achemina vers Thouars, où eurent lieu les véritables noces, c'est-à-dire les festins, danses, feux de joie et autres réjouissances. Un mois plus tard, la princesse d'Orange et Henri de Nassau, puis le duc de la Trémoille lui-même, allaient rejoindre le roi à Nantes, où fut rendu le mémorable édit dont la révocation, par le petit-fils de Henri IV, restera l'un des plus grands malheurs qu'ait jamais éprouvés la France. Madame de Bouillon partit elle-même pour Turenne à la fin d'avril. Désormais, à part quatre ou cinq rencontres de courte durée, il fallut recourir à la correspondance épistolaire pour l'entretien d'affectueuses relations, à peine traver-

(1) Lettre de Villeroy, imprimée dans la *Correspondance* de Du Plessis-Mornay, vol. VIII, page 154.

sées par quelques nuages dissipés promptement, et dont le résultat fut de mettre en relief le bon cœur ainsi que le jugement de Louise de Colligny.

A partir du mariage de la duchesse de la Trémoille, et après ces détails peut-être un peu longs, mais indispensables pour l'intelligence de plusieurs de nos lettres les plus importantes, il ne reste plus que peu de mots à ajouter, la princesse d'Orange ne pouvant avoir de meilleur biographe qu'elle-même. Sa mort suivit de près la dernière de ses missives, car elle décéda au milieu de novembre 1620, à l'âge de soixante-cinq ans. Elle fut inhumée dans son pays natal, où elle avait tant souffert mais qu'elle avait encore plus aimé.

Ses lettres, toutes olographes et sans date d'année, n'ont pu être classées par ordre chronologique qu'avec beaucoup de peine, et non sans erreurs probablement. Il a paru convenable d'y établir une orthographe régulière et uniforme, ainsi qu'il a été fait pour les citations précédentes, et d'y ajouter, entre crochets, quelques mots échappés à la plume ou nécessaires pour fixer le sens. Enfin des notes nombreuses désignent les personnages qui y sont nommés, ou expliquent les principaux faits indiqués sommairement.

Outre leur intérêt historique, surtout pour le règne de Henri IV et pour les affaires des Provinces-Unies, alors si intimement alliées de la France, les lettres de Louise de Colligny sont remarquables par les sentiments et par le style. Ces qualités sont aujourd'hui reconnues à la correspondance des grandes dames protestantes du XVIe et du XVIIe siècle. Nous ne croyons pas qu'elles y existent nulle part à un si haut point que dans celle de la princesse d'Orange avec la duchesse de la Trémoille.

Aux Roches-Baritaud, 7 septembre 1871.

PAUL MARCHEGAY.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES

DE

LOUISE DE COLLIGNY, PRINCESSE D'ORANGE

A SA BELLE-FILLE

CHARLOTTE-BRABANTINE DE NASSAU

DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

1598-1620

1. — *De Paris, vers le 4 novembre* 1598.

Chère fille, ayant eu des nouvelles de Monceaux (1) depuis avoir fait partir votre laquais, j'ai estimé vous devoir envoyer celui-ci, afin que M. de la Trémoille fût d'autant mieux éclairci, par la lettre que je lui envoie, de l'intention du Roi. Sa présence ici lui servira plus que chose du monde. Au nom de Dieu, conseillez-lui d'y venir, et en cela ayez plus d'égard à sa fortune qu'à votre contentement. Je sais bien que vous avez le courage assez magnanime pour en cela surmonter votre propre volonté. Plus tôt il sera ici et plus tôt il sera de retour auprès de vous.

Monsieur votre cousin (2) s'en va dans deux jours à Rouen, et demain MM. le comte d'Auvergne (3) et de Nemours (4),

(1) Château royal situé près de Meaux (Seine-et-Marne), que Henri IV avait donné à Gabrielle d'Estrées en lui conférant le titre de marquise de Monceaux.

(2) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie.

(3) Charles, bâtard de Valois, duc d'Angoulême, etc., etc., fils de Charles IX et de Marie Touchet

(4) Henri de Savoie, duc de Nemours,

le Grand (5) et d'autre jeunesse vont à Monceaux, danser un ballet devant le Roi, qui doit, ce dit-on, venir lundi à Saint-Germain (6). Ma fille, soyez soigneuse que votre bon mari m'apporte mon argent (7), mon horloge et mes pommes de lit, et je serai soigneuse de faire ici tout ce que me manderez pour vos couches.

Bonsoir, chère fille, je suis toute à votre service.

2. — *De Paris, le* 6 *décembre* 1598.

C'est le pied en l'étrier pour aller à Saint-Germain que je vous écris ce mot, remettant par M. de Saint-Christophe (1) à vous écrire davantage. Nous avons donné ordre à tout ce qui est contenu dans votre mémoire. Je laisse ici mon tailleur pour faire tout ce qui est de son métier. Les tapissiers assurent que ce qui est du leur sera prêt dans peu de jours; de façon que je crois que rien ne vous manquera au temps qu'en aurez à faire. Vous avez beau me dire que désirez que je soie à vos couches. Je vous ai mandé la seule occasion qui me retenoit, et y pouviez donner ordre, au moins votre bon mari; ne l'ayant pas fait, je crois qu'il n'en a point envie. J'en suis bien en colère contre lui, et ne lui écrirai point par dépit, encore que j'aie prou de sujet pour lui écrire, mais ma colère et mon partement soudain m'en empêchent. Je vais me mettre en continuelle prière pour vous. Puisque présente je ne vous puis rendre de service, absente je vous rendrai celui-là, qui est bien le meilleur de tous; et le cœur me dit que Dieu vous donnera un fils, car tout ce que je fais faire, je dis toujours : *Pour le petit*, sans y penser; et ne m'est jamais arrivé de dire : *Pour la petite*.

(5) Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand écuyer de France.
(6) Henri IV était à Monceaux au commencement de novembre 1598, et il y a une lettre de lui, datée de Saint-Germain-en-Laye le lundi 8.
(7) Elle avait fait au duc de la Trémoille, lors de son mariage, un prêt dont la gêne de celui-ci retarda le remboursement.
(1) Gentilhomme de la maison du duc de la Trémoille, et gouverneur de Mauléon, en Poitou, aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre.

Adieu, ma chère fille, Dieu vous donne aussi heureuse délivrance que la vous désire L.

A Paris, ce 6 décembre.

3. — *De Paris, vers le* 15 *décembre* 1598.

Chère fille, je suis désespérée de ne pouvoir être à vos couches, que je crois devoir être dans huit jours, et m'imagine que vous donnerez un beau fils à M. de la Trémoille, pour ses étrennes. Non, il est bien certain que je ne lui pardonnerai jamais, ou pour le moins de longtemps, d'être cause que je ne suis pas auprès de vous à heure où je ne crois pas que je vous [eusse] rendu beaucoup de service, mais je sais bien que l'on est extrêmement aise d'avoir ce que l'on aime et que (1) l'on est assuré d'être bien aimé; et sans doute si j'eusse eu de l'argent j'y fusse allée. Voulez-lui-en un peu de mal, je vous prie, et le sollicitez d'envoyer un pouvoir pour traiter avec le comte de Fiesque (2), car si ce n'est par ce moyen-là, je vois bien que je ne suis pas encore prête d'être payée.

Faites aussi, ma fille, que ce bon enfant me fasse réponse touchant la terre dont je lui écris, car je veux sortir d'affaire avec M. de la Noue (3), et il n'a point de moyen de me payer qu'en vendant une terre. Il m'a donné la déclaration de Chavannes (4), que j'entends que M. de la Trémoille veut avoir. S'il ne la prend, je la prendrai, et crois qu'il me la laissera à 25,000 écus.

Si M. de la Trémoille la veut prendre, on m'a dit qu'il désire que je prisse des rentes de Hollande. Vous n'y avez que 1,000 livres de rente assurée, rachetable de 14,000 francs,

(1) *Sic,* pour *de qui.*
(2) Pour un emprunt probablement.
(3) Odet de la Noue, fils du célèbre François de la Noue, surnommé *Bras de Fer,* et de Marguerite de Téligny, sœur du premier mari de la princesse d'Orange.
(4) Terre située près de Montreuil-Bellay, en Anjou, et non loin de Thouars, dont elle relevait.

que je sais bien que Messieurs les Etats ne sont pas en terme de racheter, car leurs moyens sont fort courts à cette heure. Et quand ils le pourroient, je sais que ce n'est pas leur intention, car ils veulent que vous et les vôtres reteniez toujours ce témoignage de leur libéralité; et moi je désire aussi que ce que j'ai en France demeure en France, afin que mon fils se ressouvienne toujours qu'il a eu une mère françoise. C'est pour vous dire, ma chère fille, que quand M. de la Trémoille achèteroit cette terre de M. de la Noue pour m'en bailler l'argent, je ne pourrois prendre partie de mon paiement sur ces rentes là. Qu'il me fasse donc réponse, s'il vous plaît, et s'il prendra cette terre ou non; je lui en envoie la déclaration (5).

Au reste, j'ai dit à M. de Dommarville (6) qu'il vous mande le ballet dont votre petit frère a été et où il a triomphé. Vous aurez les paroles des airs qui y ont été chantés à la première commodité. Je mande à M. de la Trémoille quelque petite brouillerie qui fait que je vais un peu plus rarement que je ne soulois chez Madame (7), mais toujours je n'y suis point mal; avec M[me] de Rohan (8), aussi bien que jamais. Il y a mille petites choses qui se pourroient dire. Accouchez vitement, et puis nous envoyez votre bon mari; il apprendra en peu de temps force nouvelles pour vous reporter. Et moi je vous assurerai que je suis toujours cette mère qui vous aime comme elle-même, et qui prie à cette heure continuellement Dieu qu'il vous donne heureux accouchement.

4. — *De Paris, le* 31 *décembre* 1598.

Ma fille, un fils (1)! j'en pleure de joie. Enfin je n'ai

(5) Acte dans lequel sont énumérés les droits, domaines et revenus appartenant à une seigneurie.
(6) Gouverneur de Frédéric-Henri de Nassau.
(7) Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV.
(8) Catherine de Parthenay.
(1) Henri de la Trémoille, né le 22 décembre 1598, fut baptisé le 15 mars 1601. Son parrain fut Henri IV, représenté par M. de Parabère, gouverneur de Poitou, et sa marraine la princesse d'Orange.

point de parole pour vous représenter mon contentement, car il est par-dessus toutes paroles et tous discours. Vraiment vous avez bien de l'avantage sur toutes vos sœurs (2) d'avoir si bien commencé, et si promptement. Quoi, dix jours après être mariée (3)? Pour certain, je crois que c'est du jour que nous déjeunâmes si bien sur votre lit. Or, Dieu soit loué, de quoi vous êtes si heureusement accouchée; mais je voudrois bien vous avoir vue et ouï ce que vous disiez en vos maux, et désire bien de savoir comment vous vous serez portée depuis. Commandez bien à M[lle] d'Averly (4) qu'elle me l'écrive fort particulièrement. Je meurs d'envie de voir ce petit-fils, et comment vos petites mains le manient. Croyez que votre petit frère est bien glorieux d'avoir ce petit neveu, et M. de Bouillon bien en colère de ce que votre sœur ne ne lui en fait (5).

Du Vilars (6) a été prophète, car elle m'a toujours dit que vous accoucheriez le propre jour que vous fîtes, et que vous feriez un fils. Elle veut que [ce] soit elle et non moi qui vous envoie les vers qui ont été faits à un ballet (7) qui a été dansé à Saint-Germain, au baptême d'Alexandre-Monsieur (8), dont votre petit frère étoit, et des premiers et de ceux qui ont eu plus de louange. M. Dommarville vous écrira tout particulièrement, et moi je ne vous parlerai d'autre chose que de vous et de vos faits. J'admire que vous m'ayez écrit sitôt après vos grands maux et si bien, car jamais vous

(2) « Vous avez emporté le prix de nous toutes, ayant fait un beau garçon. » Lettre de Madame de Bouillon.

(3) Le contrat avait été signé le 11 mars, mais les scrupules de la jeune épousée retardèrent la consommation du mariage. Aussi le duc de Bouillon écrivait-il, le 13, à Du Plessis-Mornay : « Les noces sont faites, mais non du tout accomplies, s'y étant passé plusieurs jolies contestations. » Elles paraissent avoir duré une dizaine de jours.

(4) Demoiselle d'honneur de la duchesse, qui l'avait amenée des Pays-Bas.

(5) Des deux fils (avec six filles) qu'il eut d'Elisabeth de Nassau, l'aîné, Frédéric-Maurice, naquit le 22 octobre 1605, et le second, Henri, l'illustre vicomte de Turenne, le 11 septembre 1611.

(6) Demoiselle d'honneur de la princesse d'Orange.

(7) Pour les nombreux ballets dansés à la cour de Henri IV, voir notamment les *Mémoires de Bassompierre*.

(8) Second fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né à Nantes le 19 avril précédent.

n'écrivîtes mieux. Je vous garderai cette lettre pour faire honte à celles que vous écrivez en santé; et finirai cette lettre avec la fin de l'année, car voilà minuit qui sonne le dernier de l'an.

5. — *De Paris, au commencement de mars* 1599.

Je suis si interdite du partement de votre frère que je ne sais [ce] que je fais. Cela m'a empêchée, depuis que j'ai eu cette nouvelle, d'écrire ni à vous ni à personne, car je ne pense plus qu'au moyen de le faire retourner avec quelque lustre et moyen de servir sa patrie : de façon que je ne parle à cette heure qu'hommes, armes et chevaux; et pour en faire, je vous laisse à penser s'il me faut trouver de l'argent, à quoi me fait extrême besoin celui que me doit votre bon mari. Vous avez intérêt, ma fille, à ceci : c'est pour l'honneur de votre frère, pour le bien de votre pays. Faites donc, je vous supplie, que je reçoive cette partie. Quand vous ne me la devriez point, je m'adresserois à vous en une telle occasion, où il y va de l'honneur et de la réputation de votre cher frère, car Messieurs les Etats (1) me prient instamment qu'il leur mène une bonne troupe. Je remets à M. Chauveau (2) à en discourir davantage à M. de la Trémoille et à vous. Je vous baise les mains à tous deux.

Le principal regret de votre petit frère est de ne vous pouvoir voir, et son petit neveu, devant partir. Madame (3) part jeudi. Vous n'avez jamais [vu] tant de regrets de laisser la France. M[me] d'Angoulême (4) m'attend à dîner, qui me fait finir. Adieu, ma fille.

(1) Frédéric-Henri. Les Etats généraux des Pays-Bas l'avaient rappelé pour qu'il prît part aux opérations militaires de cette année.
(2) L'un des secrétaires du duc de la Trémoille.
(3) La sœur de Henri IV avait épousé, le 30 janvier 1599, Henri de Lorraine, duc de Bar.
(4) Diane, bâtarde légitimée de Henri II, veuve de François de Montmorency, maréchal de France.

6. — *De Paris, mars* 1599.

Madame ma fille, je vous ai écrit il n'y a que deux jours, par M. de Bourron (1), et ce laquais a vu partir Madame et vous en porte des lettres, et de votre sœur (2), qui a vu les derniers adieux du Roi et de Madame, qui ont été pitoyables : car Madame s'évanouit en disant adieu au Roi, qui pleura fort aussi. Je me prépare bien aussi à des larmes au partement de votre petit frère, dont j'attends d'heure en heure le dernier commandement; qui est occasion que je ne puis le vous envoyer, et vous assure qu'il en a extrême regret. Mlle de Touteville (3), Mlle de Lucé (4) et Mme de Toury (5) me demandent toujours fort de vos nouvelles. Mlle de Lucé dit que vous l'avez oubliée, et je lui fais toujours reproche que c'est elle. Le mariage de Mlle de Longueville (6) est près d'être rompu; toutefois on est après pour faire qu'il s'achève, mais la petite Mme de Longueville n'est pas toujours capable de raison.

Ah! qu'il y a de discours à faire! Mais d'écrire, point de nouvelles? Laissez venir votre mari, il en apprendra prou. Je suis si malade depuis deux jours qu'à peine vous puis-je faire ce mot, et n'écris point à votre bon mari, car il faut que je me mette au lit n'en pouvant plus d'une extrême migraine. Au reste, chère fille, je vous ai tant de fois fait mes plaintes, et à lui aussi, de mes incommodités, que je ne saurois faire autre chose, sinon de continuer et vous supplier d'y apporter un remède.

(1) Gilles de Bourron, gentilhomme du duc de la Trémoille, chargé de ses affaires en cour.
(2) Madame de Bouillon.
(3) Marguerite d'Estouteville, fille de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon.
(4) Anne de Montafié, mariée le 27 décembre 1601 avec Charles de Bourbon, comte de Soissons.
(5) Françoise de Noailles, femme de Gabriel de Clermont-Tonnerre, seigneur de Toury.
(6) Catherine d'Orléans, sœur aînée de Mademoiselle d'Estouteville, morte sans avoir été mariée.

Je vous baise mille fois les mains, faisant vœu inviolable de vous aimer à jamais plus que moi-même.

7. — *De Paris*, 24 *avril* 1599.

Madame ma fille, au retour d'un petit voyage que j'ai fait jusques à Vigny (1), où votre petit frère me dit adieu. Je fis la Cène à Mantes, à Pâques, et de là revenant ici, je trouvai Certon (2) de retour, par lequel je fus extrêmement aise de savoir des nouvelles de M. de la Trémoille, de vous et de mon petit-fils, qu'il m'a dit être le plus beau du monde; et encore hier j'en appris par un de votre bon pays, qui m'apporta un mot de votre main, qui me dit que cet enfant est si beau et en si bon point que l'on le prendroit toujours pour un Hollandois, qui est à son opinion la plus belle louange qu'il lui puisse donner. A mon retour ici je trouvai bien du changement par la mort de Mme la duchesse (3); mais ce piteux discours vous aura été fait de tant d'endroits que ce seroit redite de vous en faire un récit sur ce papier. De vous dire aussi comme il ne se parle d'autre chose que de marier le Roi, vous le savez; je vous parlerai donc d'autre chose.

Seriez-vous bien si honnête femme que d'être d'une partie que nous avons faite, M. de Bouillon et moi, d'aller aux bains ce mois de juillet? Mme de Bouillon s'y trouvera aussi. Je sais bien que vous n'avez point de maladie qui vous y mène, Dieu merci; mais je sais bien aussi qu'il n'y a rien au monde qui fût meilleur pour la migraine de M. de la Trémoille, et m'assure que vous êtes si bonne femme que vous ne voudriez pas manquer de l'accompagner. Plût à Dieu que cette bonne inspiration lui vînt en l'esprit.

(1) Ancien et beau château existant encore, près de Pontoise, et qui appartenait alors à Charles de Montmorency, amiral de France, frère du connétable Henri.
(2) Valet de chambre de la princesse d'Orange.
(3) Gabrielle d'Estrées, marquise de Monceaux, puis duchesse de Beaufort, morte dans la nuit du 9 au 10 avril précédent.

Vous avez tort de vous plaindre de ce que votre petit frère ne vous a point été voir, car il en a eu encore plus de regret que vous; et croyez, ma fille, que s'il eût été possible il eût fait ce voyage. Quand vous ouirez toutes mes raisons, vous jugerez bien qu'il n'a pu; et faut que je vous avoue que j'ai été surprise en son partement, car je ne pensois pas qu'il dût être mandé si tôt; et m'a fallu user d'une telle diligence, pour ne faire point attendre les vaisseaux, que je n'ai pas eu loisir de lui faire faire mille choses qui lui étoient nécessaires. Je n'ai point eu de ses nouvelles depuis son embarquement (4), qui fut il y eut hier huit jours, avec un si bon vent que j'espère que Dieu l'aura conduit heureusement.

Je vous supplie, ma fille, vous ressouvenir de la promesse que vous m'avez faite par Certon, et en solliciter celui à qui vous en avez donné la charge. Il est bien certain que cela nous a du tout incommodés, votre petit frère et moi. Je n'en veux plus écrire à M. de la Trémoille, car je vois bien que cela l'importune.

Quant à ce que vous me mandiez pour Isabeau (5), j'étois après pour lui persuader de vous aller trouver, lorsque j'ai su que la vôtre vous avoit promis de demeurer. Je trouvois de grandes difficultés en la mienne, parce qu'elle ne vouloit promettre de demeurer auprès de vous qu'autant que je demeurerois en France, et je sais bien quelle incommodité c'est d'avoir des femmes pour peu de temps et combien ce changement est fâcheux. Après elle vouloit demander congé à sa mère : somme que je trouvois force difficultés, [ce] qui m'a fait être bien aise que vous ayez retenu la vôtre. On m'a dit que M[lle] d'Averly sera bientôt en cette ville; je m'en réjouis pour apprendre par elle bien particulièrement de vos nouvelles. Bonsoir, ma fille, je meurs d'envie de dormir. Je m'assure que vous aurez autant de peine à lire cette mauvaise écriture que moi la vôtre; certes, il faut que je

(4) A cause de la guerre contre les Espagnols, les communications entre la France et les Provinces-Unies des Pays-Bas ne pouvaient avoir lieu que par mer.

(5) Fille de chambre.

dise que vous désapprenez tous les jours à écrire. Si vous ne croyez que je suis toute à vous, et que je vous aime plus que ma vie, vous avez extrême tort; mais amenez ce mari aux bains, pour Dieu, et aimez toujours la pauvre mère qui vous baise, et mon petit, cent mille fois. Bonsoir encore un coup, ma fille.

Je n'écris point à M. de la Trémoille, car je vois bien qu'il me veut du mal. Si serai-je, voire quand il ne le voudroit, sa très-humble mère.

A Paris, ce 24 d'avril.

8. — *De Pougues, juillet* 1599.

Madame ma fille, j'arrivai hier au soir en ce lieu de Pougues (1), où j'ai trouvé M. et Mme de Bouillon et leur petite (2), qui est la plus belle et la plus jolie qu'il est possible. Au reste elle m'a prise en une amitié si grande que j'en suis extrêmement glorieuse, car ils disent tous qu'elle n'a jamais caressé personne que moi. Elle ne fait plus cas de père ni de mère; il n'y a que sa grand'maman. Cela est si violent que j'ai peur qu'il ne dure pas; je ferai bien pourtant tout ce que je pourrai pour conserver sa bonne grâce.

J'ai trouvé que l'on vous faisoit cette dépêche. M. de Bouillon m'a dit tant de bien de vous qu'il n'est pas possible de plus, et m'a tant représenté l'extrême contentement que vous possédez que je meurs d'envie de vous y voir; et serois de la partie pour vous aller trouver là où Mme de Bouillon vous doit voir, si des affaires d'importance ne me rappelloient à Paris au commencement d'août, à quoi je ne pourrois manquer sans un notable préjudice. Mais si faut-il bien, ma fille, que nous trouvions moyen de nous voir. N'y auroit-il point de moyen que vous puissiez venir faire vos secondes couches à Sully (3),

(1) Bourg du Nivernais (Allier), célèbre par ses eaux minérales.
(2) Louise de la Tour, morte jeune.
(3) En Sologne (Loiret). Après avoir acquis du duc de la Trémoille, en 1602, à raison de 150,000 livres, la baronnie de Sully et ses dépen-

là où je vous irois servir de garde, mais je ne me l'ose promettre, tant je le désire; et toutefois, si vous étiez bonne fille, vous donneriez ce moyen-là à votre mère, qui vous aime et vous chérit de toutes ses affections et est plus à votre service qu'elle ne vous peut dire. M. de Bouillon dit que votre fils ressemble à sa fille. C'est imagination, car il ne l'a pas vu. Ma fille, je n'ai encore nulle assurance pour cet argent que vous savez (4). Je vous supplie d'y mettre ordre, vous ne croiriez pas combien cela m'incommode. Je ne m'en prends qu'à votre bon mari et non pas à vous, mais je vous supplie, ma fille, d'y pourvoir; et me tenez en votre bonne grâce, et m'aimez comme votre humble et très-affectionnée mère à vous faire service.

9. — *De Château-Renard,* 29 *octobre* 1599.

J'aimerai toute ma vie davantage cette belle demeure de Château-Renard (1), puisque, contre mon espérance, chère fille, j'y ai reçu de vos nouvelles. J'en ai de l'obligation à M. de Moulinfrou (2) qui a eu le soin, incontinent qu'il a été arrivé chez lui, d'envoyer exprès vers moi pour m'envoyer vos lettres et me mander de vos nouvelles, qui ne pouvoient arriver en meilleure saison qu'à cette heure que je viens d'en recevoir une qui m'afflige un peu. C'est qu'en ayant des lettres de votre bon pays, par lesquelles on m'assure que vos frères se portent fort bien, on écrit à une de mes femmes qu'un des laquais de votre petit frère est mort de peste. Vous savez qu'il n'en faut pas tant à mon appréhension pour me donner bien de la peine, mais je me fie que Dieu gardera ce que nous aimons.

Il est bien certain que je ne pouvois recevoir rien qui me

dances, Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, les fit ériger en duché-pairie, au mois de février 1606.

(4) Un fragment de lettre de M. de la Trémoille à sa femme, en date du 2 septembre suivant, porte qu'il enverra un de ses gentilshommes *pour payer Madame la princesse d'Orange.*

(1) Près de Montargis (Loiret).

(2) François de la Trémoille, frère bâtard du duc.

consolât davantage en cette affliction ici que vos lettres, qui m'apprennent que vous et notre petit mignon vous portez bien. Dieu sait, mon cœur, combien je me souhaiterois à la naissance de ce qu'avec l'aide de Dieu vous mettrez bientôt au monde; mais il m'est impossible pour des affaires qui m'appellent à Paris, incontinent après cette Saint-Martin, que je ne pourrois négliger sans une notable perte. J'ai pris ce peu de temps pour en venir faire quelques-unes ici, et donnerai jusqu'à la maison de ma cousine, la marquise de Mirebeau (3), qui est à deux journées d'ici (4), où je trouverai mon frère (5) et ma belle-sœur, le marquis, la marquise et leur fille. Je partirai le lendemain de la Toussaint pour y aller et ne serai que huit jours, si Dieu plaît, en tout mon voyage, pour incontinent m'en retourner à Paris, où j'ai laissé votre bon et cher mari, qu'il faut bien que je vous dise que j'aime mieux que je ne fis jamais, pour tant de démonstrations d'amitié qu'il m'a fait paroître, et surtout en l'honneur qu'il m'a fait de vouloir que je soie témoin au nom que portera mon petit-fils : de quoi je me suis déjà réjouie avec vous par une lettre que je vous écrivis à mon partement de Paris, où il m'a retenue contre ma volonté plus de quinze jours; mais qui pourroit résister à ses prières quand il veut quelque chose?

Ce qui me le fait aimer plus que tout, c'est l'extrême amour qu'il vous porte; car c'est chose certaine qu'il est passionnément amoureux de vous. Je m'étonne de ce que vous dites qu'il y a si longtemps que n'avez eu de ses lettres, mais à cette heure je sais bien que vous en aurez reçu, et qu'il n'aura pas failli à vous mander la bonne chère que lui fait le Roi, et le commencement de témoignage qu'il lui a rendu de sa bonne volonté. Je hâterai le plus que je pourrai mon voyage, afin de le retrouver à Paris, car si j'y faux il ne me le pardonnera jamais. Vous ne croiriez pas combien il est en colère de ce voyage que je vais faire en Bourgogne : nous

(3) Anne de Colligny, fille de François de Colligny, seigneur d'Andelot, et femme de Jacques Chabot; leur fille, Catherine, épousa en 1615 le baron de Termes.

(4) Tanlay, près Tonnerre (Yonne).

(5) Charles de Colligny, marquis d'Andelot, marié à Huberte de Chastenay.

en avons eu mille querelles, mais de ces querelles que vous savez. Il est fou de son fils et nous a souvent conté, à M. de Montpensier et à moi, les caresses qu'il avoit faites à Madame sa femme (6), qui arriva à Paris deux jours après que j'en fus partie. Il y a aujourd'hui quinze jours que je laissai cette grande cité, de façon que ce que je vous en pourrois mander seroit vieilles nouvelles, et aussi que vous en aurez eu de Paris depuis que j'en suis partie.

Je finirai donc après vous avoir un petit tancée, chère fille, de ce qu'il semble que vous eussiez eu doute de mon amitié. Non croyez, mon cœur, que si rien au monde est ferme et stable, que c'est la parfaite amour que je vous porte. Les paroles, et même dites sur ce papier, sont de trop faibles témoignages pour vous en donner assurance; mais votre bon naturel, je m'assure, vous le persuade, et mes effets et mes services vous le feront toujours paroître. Baisez bien ce petit mignon pour moi. Je m'assure que vous l'aimerez encore davantage de ce qu'il ressemble à ce petit oncle. Je m'imagine qu'il sera une aussi bonne pièce que lui, puisqu'il commence déjà à imiter ses petites opiniâtretés.

Le Roi avoit donné charge à Aerssen (7), qui y est allé faire un voyage, de prier Messieurs les Etats, de sa part, qu'il pût venir ici cet hiver, mais on me mande qu'il n'y a point d'apparence qu'il puisse obtenir ce congé. Cela, avec cette autre fâcheuse nouvelle de ce laquais, ne me réjouit guère. Vos frères sont encore à la campagne, mais ils doivent [être] à la Haye à la Toussaint, qui sera dans deux jours.

Ma fille, je suis plus à vous qu'à moi-même. Je vous écrirai à mon retour de Tanlay.

Je pensois que vous aviez reçu cette boîte qu'un de mes laquais vous apporta dès que je revins de Pougues; mais il me vient de dire qu'il avoit charge de Mlle d'Averly de l'envoyer en vos mains propres, sans qu'elle tombât en celles

(6) Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier.
(7) François d'Aerssen, greffier des Etats généraux des Pays-Bas, puis leur ambassadeur en France.

de M. de la Trémoille, de façon qu'il l'avoit gardée jusques à cette heure, de quoi je l'ai bien tancé.

A Château-Renard, ce 29 d'octobre.

10. — *De Paris, décembre* 1599.

Vous m'avez donc fait une petite fille (1) ! Mon Dieu, que je m'imagine qu'elle est jolie et vous trop brave d'avoir écrit soudain, après avoir eu tant de mal, à ce cher mari qui est si glorieux d'avoir fils et fille que l'on ne dure plus à lui. Au reste, croyez que si vous l'avez désiré en vos grands maux qu'il s'y est bien souhaité, et que s'il eût été en sa puissance il ne vous eût abandonnée; mais je m'assure que vous ne voudriez pas qu'il eût laissé ici ses affaires imparfaites pour votre particulier contentement.

Tout bonheur lui est venu à la fois, car le lendemain qu'il a eu la nouvelle de la naissance de sa fille, il a été reçu pair en la cour de Parlement (2), là où il a été accompagné de toute la maison de Lorraine (3) et de tous les seigneurs de cette cour. Et chose qui ne fut jamais, des dames y ont assisté. M[mes] de Retz (4), les marquises de Maignelais (5) [et] de Noirmoutier (6), M[me] de Fontaines (7) et moi y avons assisté : je dis séantes dans le parquet, auprès des gens du Roi. Au partir de là, il fit un fort beau festin à la compagnie, mais je vous dis très-beau, où rien ne fut oublié : vous connoissez ses curiosités. Je vous réponds que toute la compagnie est extrêmement édifiée. Au demeurant, il se gouverne de façon

(1) Charlotte de la Trémoille, dont il sera souvent parlé plus loin.
(2) Le 7 décembre, en vertu de lettres de jussion, datées du 3 juin précédent.
(3) Les ducs de Guise, de Mayenne, d'Aumale, d'Elbeuf, etc., et leurs familles.
(4) Claude-Catherine de Clermont, femme d'Albert de Gondy, duc de Retz, et ses filles.
(5) Antoinette de Pons.
(6) Charlotte de Beaune, veuve de Simon de Fizes, seigneur de Sauves, et femme de François de la Trémoille, marquis de Noirmoutier.
(7) Anne de Bueil, cousine germaine du duc de la Trémoille.

qu'il se fait aimer à tout le monde, et, miracle de ce temps, il n'a point encore eu de brouillerie, de façon que la vérité est qu'il se fait aimer et admirer. Pour moi je vous avoue que je l'aime mieux que je ne fis jamais, et vous estime la plus heureuse femme du monde, car vous avez un des plus honnêtes hommes du monde, de qui vous êtes parfaitement aimée. Et avez raison de croire qu'il n'a point d'amour, car il est certain qu'il n'en peut avoir que pour vous; et moi, mon cœur, qui meurs d'envie de vous voir, avec le petit peuple que je baise, et vous, en imagination un million de fois. J'eus hier des nouvelles de votre petit frère, qui se porte fort bien, Dieu merci.

Adieu, ma mignonne. Votre bon mari est présent, qui me fait veiller et enfin qui fait de moi ce qu'il veut; mais il est si tard que je ne peux faire réponse à M[me] de Moulinfrou (8) et ne sais plus ce que je dis.

11. — *De Paris*, 7 *juin* 1600.

Vos lettres m'ont encore trouvée ici, désespérée de ce que cette mauvaise maison (1) est en si mauvais état que je n'y puis aller de trois semaines. Il faut faire refaire tout le bas du logis, à cause qu'il y a eu tout cet hiver du bétail qui l'a tellement gâté et empuanté que c'est pitié. Mais je ne sais si cette lettre vous trouvera à Thouars. Que je porte envie à ce petit voyage que vous allez faire, où je voudrois bien faire le tiers; mais je le regretterai moins si vous ramenez la compagnie à Thouars, où je ne faudrai de me trouver au temps que vous l'ordonnerez.

Mon Dieu, chère fille, que je pris de plaisir hier à ouïr raconter les louanges de votre petite famille. Ce fut le sieur Pataudrière (2), que vous avez vu en Hollande, qui m'en entretint une bonne heure, et surtout me dit que votre fille seroit une des plus belles de France. Votre petit frère a été bien

(8) Jeanne de Cugnac.
(1) Lierville, en Beauce (Loir-et-Cher, canton d'Ouzouer-le-Marché, commune de Verdes).
(2) Gentilhomme poitevin au service des Etats généraux.

malade d'une grande fièvre qui l'a pris par trois fois, et par ses opiniâtretés de Nassau que vous connoissez, car il ne se vouloit garder en façon du monde. Si j'eusse su son mal tel qu'il a été, il n'y eût rien eu qui m'eût pu empêcher de passer la mer.

Le Roi est sur son partement, mais le jour encore incertain. Mlle d'Entragues (3), qui est mieux avec lui que jamais, a été un peu malade ces jours-ci, et craignoit-on qu'elle accouchât. Ça été la peur d'un extrême tonnerre qu'il fit il y a quelques nuits qui lui a causé son mal; à cette heure elle se porte bien. Ce tonnerre tomba en deux lieux dont mon logis est au milieu. Je vous laisse à penser quels furent mes effrois. Le Roi en fait des contes, et me fait dire mille choses à quoi je ne pensai jamais. Il ne fut guère moins effrayé que moi, quelque bonne mine qu'il fasse. A la vérité ce fut une chose épouvantable; et a-t-on remarqué que huit jours auparavant il étoit tombé sur Notre-Dame, où Mr d'Evreux (4) avoit prêché, et ce jour là à Saint-Germain (5), où il avoit aussi prêché : de façon que l'on dit que ce tonnerre étoit Huguenot.

Je finis pour aller mener la duchesse de Brunswick (6) chez Mme la princesse de Condé (7), qui demeure à cette heure en cette ville, et M. le Prince (8) aussi, qui est le plus joli qui fut jamais.

Adieu, ma fille, je suis toute à votre service.

Je n'ai point encore reçu ce que vous savez. S'il vous plaît d'en parler à Mr de Bouillon ou lui en écrire, vous m'obligerez, car la vérité est que je suis incommodée pour la quantité d'argent qu'il me faut mettre à cette maison.

(3) Nouvelle maîtresse de Henri IV, qui lui donna le titre de marquise de Verneuil.

(4) Jacques Davy du Perron, fils d'un ministre protestant, et qui devint successivement évêque d'Evreux, cardinal du titre de Sainte-Agnès, grand-aumônier de France, archevêque de Sens.

(5) Saint-Germain-l'Auxerrois, dans la paroisse duquel est situé le Louvre.

(6) J'ignore si c'est la duchesse de Brunswick-Lunebourg (Dorothée, fille de Christiern, roi de Danemark), ou celle de Brunswick-Wolfenbuttel (Elisabeth, petite-fille du même roi).

(7) Charlotte-Catherine de la Trémoille, sœur du duc et veuve de Henri Ier de Bourbon.

(8) Henri II de Bourbon, prince de Condé, né en 1588.

M. de Fervaques (9) se meurt ou est mort. Sa femme y est allée en une grande diligence. Il y en a bien après pour succéder à ses gouvernemens, qu'elle pensoit qui fussent assurés pour son fils; mais le Roi m'a dit ne lui avoir jamais promis. Je pense que [ce] sera M. le Grand qui les aura, au moins une partie.

A Paris, ce 7 de juin.

12. — *De Lierville*, 11 *octobre* 1600.

J'ai retins (1) votre laquais plus que je ne pensois, ma chère fille, parce que j'attendois des nouvelles de vos frères et que je savois bien que cela vous rendroit sa venue doublement agréable ; mais j'ai été frustrée de mon attente, car voilà des dépêches que j'attendois de Paris par lesquelles j'en pensois apprendre, et on me mande qu'il n'en est point venu : de façon que je n'en espère que par le retour du Sr de Beaumont (2), que j'y ai dépêché il y a six semaines. J'attribue cela au vent, qui a toujours été contraire, et n'excuse pas pourtant la paresse de delà la mer, car elle y est très-grande. Mais il me semble que votre bon mari n'est pas aussi bien fort diligent, de ne vous avoir rien mandé depuis qu'il est aux bains (3). Je crois qu'ils lui profiteront, car j'entends que c'est un souverain remède. Dieu veuille qu'il en revienne bien sain. J'attends en grande dévotion le laquais que j'ai envoyé à Turenne (4), et crois [qu'il] repassera à Thouars pour me rapporter encore des nouvelles de toute la petite famille. Je ne

(9) Guillaume de Hautemer, duc de Grancey, maréchal de France, lieutenant-général au gouvernement de Normandie, ne mourut qu'en 1613. Il avait épousé, en 1599, Anne d'Allègre, veuve de Guy XIX (Paul de Coligny), comte de Laval, dont elle n'eut qu'un fils, Guy XX, mort célibataire en 1605, comme on le verra ci-après.

(1) *Sic*, pour *retenu*.

(2) Gentilhomme de la princesse d'Orange.

(3) Les eaux, ou plutôt les boues de Barbotan (Gers), n'ont pas conservé la renommée qu'elles avaient alors contre la goutte.

(4) En Limousin (Corrèze), chef-lieu du vicomté dont le nom a été rendu immortel par le neveu de Madame de la Trémoille.

vous puis résoudre, ma mignonne, du temps que j'aurai ce contentement de l'aller voir, parce que cela dépend de ce que me manderont ces bons beaux-fils, car eux et vous disposez de moi pour cela et pour toute autre chose.

Je suis si empêchée en mon nouveau ménage que vous ririez si vous me voyez. Je m'en vais lundi commencer à faire vendanges. Je suis aussi affectionnée à mon jardin que vous m'avez vue à celui de la Haye, mais quoique je fasse, je ne rendrai jamais cette maison agréable, car je n'y ai ni bois ni eaux; aussi, si j'en puis tirer mon argent, aimerois-je bien mieux en avoir une autre. J'ai eu mon frère qui y a demeuré des jours (5), mais il s'en reva demain trouver sa femme, qui croit être en pareil état que vous; toutefois elle n'a point encore senti bouger son enfant. Je ne vous mande point de nouvelles, car à cette heure que je suis aux champs je n'en apprends pas beaucoup. Seulement viens-je d'apprendre, par des lettres de Paris, que la Reine (6) sera à Lyon à la fin de ce mois. Les dames en sont parties pour aller l'attendre à Marseille.

Ma chère fille, aimez toujours votre mère, qui vous chérit et vous aime toujours à l'égal de soi-même. Croyez-le, ma mignonne, et que je suis toute entièrement à votre service. Baisez mes enfans pour l'amour de moi : il me tarde tant de les voir que j'en meurs.

C'est à Lierville, l'onzième d'octobre.

13. — *De Lierville*, *fin d'octobre* 1600.

Madame ma fille, j'étois toute prête de vous dépêcher un laquais lorsque ce petit est arrivé. Je suis extrêmement aise d'avoir appris, par les lettres de votre cher mari et les vôtres, l'état de vos santés et de la petite compagnie; mais mon Dieu, ma fille, quel contentement de voir que ces bains lui aient été si utiles! Je me suis fait représenter par ce laquais comment il étoit dans cette boue. Je me le représente avec un

(5) C'est-à-dire *plusieurs*.
(6) Marie de Médicis n'y arriva que le 2 décembre.

gros valet qui lui pesoit sur les épaules pour le faire enfoncer, et lui qui faisoit une étrange mine de voir sa belle peau ainsi sale, mais bonne saleté puisqu'il s'en trouve si bien. Non, j'en ai une telle joie que je ne la vous saurois représenter, car pour moi je crois, que puisque cette année il a senti un tel profit, que quand il y aura été encore une autre fois qu'il ne se sentira du tout plus de ses maux. M. de Bouillon m'a mandé aussi qu'il s'étoit fort bien trouvé de ces eaux.

A ce que je vois, vos baptêmes sont remis jusques en février. J'enverrai bien auparavant savoir précisément le temps, car j'y veux être devant tous les autres. Je donnerai ordre cependant à mon ménage, où je suis si empêchée que je ne prends pas seulement le loisir d'aller à une lieue d'ici, de peur de faire perdre une journée à mes cavales, qui me servent à cette heure à tout. Je fais faire un jardin et planter force arbres, car je n'en ai trouvé un seul ici; mais j'ai appris aujourd'hui de M. de La Rainville (1) un ménage qu'il dit qui vient de vous, à ce que lui a dit M. de la Noue, de quoi je me réjouis infiniment, car cela m'exemptera d'une grande dépense. C'est pour des ormes (2) femelles que je fais planter, que j'achète 50 francs le cent; et il dit qu'en plantant des mâles, que j'aurai à beaucoup meilleur marché, les faisant enter ils seront encore plus beaux que les autres. Plût à Dieu que ma maison fût aussi près de vous que Chavannes, nous nous apprendrions l'une à l'autre de bons ménages.

Il me tarde si extrêmement de vous voir que j'en meurs. Je me suis bien fait conter des nouvelles de mes enfans par ce laquais. J'ai quelque espérance que nous pourrons bien voir cet hiver votre petit frère, que (3) Messieurs les Etats ont envie de l'envoyer vers le Roi, quand Sa Majesté sera mariée, pour se réjouir de son mariage et lui dire : *A la bonne heure!*

(1) Gentilhomme poitevin, probablement père de celui dont parle Levassor (*Histoire de Louis XIII*, vol. VI, page 219 de l'édition in-4°), et qui était attaché au duc de Soubise.

(2) Cet arbre réunissant sur le même pied les fleurs des deux sexes, il est probable qu'on donnait alors le nom de *mâle* à l'ormeau champêtre, et celui de *femelle* à l'ormeau à larges feuilles. Le dernier, encore préféré pour la plantation des avenues, se vend 120 fr. le cent.

(3) *Sic*, pour *car*.

comme on fait en votre bon pays. J'en suis extrêmement aise, et principalement afin qu'il ne demeurât point cet hiver en cette oisiveté de la Haye, là où ils se débauchent extrêmement. Croyez que j'en ai écrit depuis deux jours une bonne lettre à votre petit frère, par laquelle je parle bien à lui. Votre cousin le comte Ernest (4) est son grand gouverneur, et c'est lui qui le perd. Je lui en veux bien mal. Vos deux frères se portoient fort bien quand le sieur de Beaumont en est parti, qui est arrivé seulement depuis huit jours. Votre sœur (5) n'a point encore fait sa paix avec son frère. La duchesse d'Aerschot (6) est auprès de son mari ; le comte et la comtesse de Hohenloe (7) sont à Buren (8), tout le reste à l'accoutumée. Mais, ma fille, mandez-moi un peu des nouvelles de ce mariage pour votre sœur (9), dont me parle M. de la Trémoille. Il me semble qu'il ne faut pas laisser échapper cela. J'entends que la belle Catherine de Rohan ne le refuseroit pas à cette heure. Il y aura de la fatalité aux filles de Nassau de lui ôter ses serviteurs (10). MM. de Rohan (11) ont été en Hollande comme Beaumont y étoit; l'aîné m'écrit qu'il est fort content de vos frères et de Messieurs les Etats. Françoise (12) est là, qui fait fort de la galante; et est-on fort étonné de quoi elle a laissé sa maîtresse.

(4) Fils du comte Jean de Nassau, frère puîné de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange.

(5) Emilia de Nassau, fille de Guillaume le Taciturne et de sa seconde femme Anne de Saxe, avait, malgré son frère-germain, Maurice de Nassau, épousé Emmanuel de Portugal, fils du roi Antoine, détrôné par Philippe II, roi d'Espagne.

(6) Marie de Brimeu, femme de Charles de Croy, duc d'Aerschot, prince de Chimay.

(7) Marie de Nassau, fille du premier mariage de Guillaume le Taciturne, et l'aînée de toutes les sœurs de Madame de la Trémoille.

(8) Ville des Pays-Bas, province de Gueldre, chef-lieu d'un comté appartenant aux deux enfants que le prince d'Orange avait eus d'Anne d'Egmont.

(9) Amélie de Nassau, la plus jeune des sœurs germaines de Madame de la Trémoille, ne fut mariée qu'en 1616 avec Frédéric-Casimir, duc de Landsberg, second fils du duc de Deux-Ponts.

(10) Notamment le duc de la Trémoille. La belle et non moins sage Catherine épousa le frère aîné du duc de Landsberg, le 28 août 1604, au château du Parc-Soubise, près Mouchamp (Vendée).

(11) Henri, alors vicomte, puis duc de Rohan, et Benjamin, sgr de Soubise.

(12) Fille de chambre.

Je n'ai eu nulles nouvelles de M. et de M[me] de Bouillon depuis le retour de mon laquais, qui étoit allé par Thouars. Il me tarde bien de voir M[me] de Givry (13) pour apprendre particulièrement de vos nouvelles, et le temps que vous devez accoucher. Ma cousine la marquise de Mirebeau et ma sœur d'Andelot sont en même état que vous. Vilars dit qu'elle sait bien que vous aurez toutes des fils, et M[me] de Bouillon. Mais, ma fille, ne vous étonnerez-vous point de cette fille de Vilars, qui est à cette heure si grande ouvrière que l'on ne la peut tirer de l'ouvrage, et se plaît tellement ici que si ce n'étoit pour aller à Thouars elle n'en voudroit point partir.

Comme j'étois en cet endroit, il m'est venu force nouvelles de Paris. Je vous en envoie copie, encore que je pense que M. de la Trémoille est beaucoup mieux averti que moi; mais parce que celles-ci sont les dernières qui sont venues de Paris, possible ne les aurez-vous pas encore reçues. M[mes] de Nevers (14) et de Longueville m'écrivent des lettres si pleines d'affliction qu'il n'est pas possible de plus, principalement cette pauvre mère, qui me fait extrême pitié.

Ma fille, je suis à vous, vous le savez bien : je dis plus qu'à moi-même. Je vous baise mille fois les mains.

14. — *De Château-Renard*, 28 *janvier* 1601.

Je bénis doublement ce jour ici, m'ayant été heureux en deux sortes : pour y avoir reçu des nouvelles de mes deux chères filles, et y avoir appris la naissance d'une nouvellement venue au monde (1). Je m'attendois que M[me] de Bouillon auroit un fils; mais ce sera donc vous, ma belle mignonne, qui m'en donnerez un. Je fais en état de partir d'ici, pour vous aller aider, de jeudi

(13) Marguerite Hurault, veuve de Anne d'Anglure, marquis de Givry.

(14) Henriette de Clèves, veuve de Louis de Gonzague, duc de Nevers, et sa fille aînée, Catherine de Gonzague, veuve de Henri d'Orléans. Il s'agit probablement de la perte de la puînée, Henriette, femme de Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, dont le P. Anselme indique, par erreur, la mort en 1601.

(1) Marie de la Tour, qui épousa, en 1619, son cousin-germain Henri de la Trémoille.

en huit jours, s'il plaît à Dieu, et passerai par Tours et vous menerai votre sage-femme (2), si elle n'est encore partie. J'irai par eau jusqu'à Saumur, de façon qu'il faudra, s'il vous plaît, que votre carrosse et vos chevaux fassent la petite corvée pour me venir quérir jusques-là. M. de Bouillon me mande qu'incontinent qu'il saura le Roi à Paris qu'il s'y en ira et qu'il me verra ici en passant, mais je lui mande que je m'en vais à Thouars, et que s'il est bon frère et bon fils qu'il nous viendra voir là ensemble; et à la vérité vous ne devez pas laisser passer cette occasion pour le baptême de vos enfans, car s'il est une fois embarqué à la cour il n'obtiendra pas son congé aisément. Je m'assure qu'il est trop honnête homme pour manquer à la promesse qu'il en a faite à M. de la Trémoille et à vous. Je vous envoie des lettres de madame votre tante et sœur, religieuses (3). Excusez-moi de plus longue lettre, car je ne m'ose beaucoup baisser pour une grande défluxion qui m'est tombée sur les dents, qui m'a enflé toute la moitié du visage, de telle façon que je ne vois presque goutte d'un œil. Je n'écris point à cette occasion à M. de la Trémoille, aussi que vous me mandez qu'il n'est pas à Thouars. Je serai très-aise, chère fille, s'il vous plaît de m'envoyer un laquais, comme vous me mandez, afin que par lui je vous mande sans faillir le jour que je pourrai être à Saumur. J'eus hier des lettres de Mme la Princesse, qui me commande fort de vous assurer qu'elle est fort à votre service. Elle me pensoit déjà à Thouars.

Le roi arriva mercredi en poste à Paris, ne fit que dîner chez Gondy et s'en alla à Verneuil (4).

Bonsoir, chère fille, que j'aime à l'égal de mon âme; je remets tout discours à cette vue tant désirée.

Ce dimanche au soir, 28 de janvier.

(2) Dans une lettre de M. de la Trémoille, elle est appelée *la Bourasel*, et *Madame Bourasé* dans une lettre de Madame de Bouillon.

(3) Jeanne de Bourbon-Montpensier, abbesse de Jouarre, près Meaux; et Flandrine de Nassau, qui devint plus tard abbesse de Sainte-Croix de Poitiers.

(4) Près Senlis (Oise), chez la belle Entragues.

15. — *De Fontainebleau*, 26 *mai* 1601.

Chère fille, j'attendois toujours à vous écrire amplement par le S[r] de la Sauzaye (1), et il a demeuré ici tant de jours qu'il est mieux instruit de beaucoup de nouvelles qui s'y passent que moi-même, qui, hors ce qui se fait en la chambre de la Reine, ne sais pas grand'chose. Et pour cela je vous aurai bientôt représenté toute notre vie, qui est premièrement que l'on se lève fort tard. Pour moi, je ne vois la Reine qu'après son dîner, car nulle dame ne se trouve ni à son lever ni à son coucher, qui n'est pas petite commodité ; et soudain qu'elle est prête, elle va ouïr la messe, et puis dîne. L'après-dîner, toutes les dames se trouvent en sa chambre, où nous avons l'honneur de parler fort familièrement à elle. Le Roi va et vient de sa chambre au cabinet; il y fait mille voyages par jour. Durant sa diète (2), la Reine et nous toutes ne bougions de son cabinet, là où nous avions toutes nos ouvrages, qui est un lit qu'a commencé la Reine, où nous travaillons toutes. Sur le soir, on se va un peu promener, à cette heure que le Roi l'a achevée; et auparavant que Sa Majesté la commençât, c'est tout le jour la chasse aux sangliers. On revient fort tard. Après souper, la musique en la chambre de la Reine, où cependant elle rit et cause avec nous et est de la meilleure humeur du monde. Madame de Ch. (3) est ici d'hier, qui défraie la compagnie. J'en suis bien fâchée; mais quoi, il faut rire, car le Roi a des mots qu'il n'y a pas moyen de s'en empêcher.

On ne sort point de la chambre de la Reine qu'il ne soit minuit et une heure. Hier soir il en était deux.

La Reine s'habille toujours à l'italienne, et ne prendra point l'habit français qu'après ses couches.

Je ne vous puis mander comment on porte des robes d'éta-

(1) Gentilhomme du duc de la Trémoille.
(2) Régime que suivait Henri IV, à cause de la goutte.
(3) Ces initiales désignent, je crois, Marguerite d'Ailly, veuve de François de Châtillon, l'aîné des frères de la princesse d'Orange. On lit dans une lettre que M. de la Trémoille écrivait de la cour à sa femme : « M[me] de Chastillon est ici, qui est bien laide et fait la jolie. »

mine, car je n'en ai point encore vu cette année; mais on porte fort des robes de petit taffetas noir doublées d'autre petit taffetas de couleur et toutes découpées, je dis tous ces deux taffetas, afin que la frange jette la couleur avec ce noir. M[lle] de Guise (4) s'habille à l'italienne quand elle va à cheval. La marquise de Verneuil s'y habilla hier soir, et lui sied fort bien à cheval cet habillement, mais à pied non. La Reine fait fort bonne chère à M[me] de Verneuil. A moi, elle me fait l'honneur de me la faire la meilleure du monde (5). Toute la cour part bientôt d'ici pour aller à Monceaux, et moi je m'en vais à Paris, voir si je ferai de fortunées affaires. Les dernières nouvelles que j'ai eues de vos frères sont du 5 de ce mois. Ils étoient à La Haye, se portoient bien et ne faisoient encore rien.

Voilà M. de la Sauzaye qui me presse si fort, qu'il faut que je finisse tout court, en vous assurant que je vous aime de toutes les puissances de mon âme, et nos petits enfants, et surtout mon petit mignon. Quand je serai à Paris, je lui enverrai un petit cheval tout chargé de coco. Je désire bien savoir si vous vous porterez à cette heure mieux, et si toutes vos douleurs sont passées, et comment M. de la Trémoille

(4) Louise-Marguerite de Lorraine, fille du Balafré, qui, après une jeunesse des plus galantes, épousa, en 1605, François de Bourbon, prince de Conti.

(5) Voici d'autres nouvelles de la cour, contenues dans une lettre du duc de Bouillon à la duchesse de la Trémoille, datée de Paris, le 8 mars précédent :

« Je n'ai pas vu grande cérémonie, n'ayant vu la Reine assise, mais toute debout, M[lle] de Guise près d'elle, qui travailloit à des bandes de canevas pour une tapisserie. Le Roi se promène par la chambre avec elle; M[me] de Verneuil y est venue une fois, laquelle fit rougir la Reine aussitôt qu'elle la vit, et puis elle la vint entretenir. Ladite marquise a fort souvent des piques avec le Roi, qui voit souvent la Bourdaisière; mais rien encore. Hier au soir, ladite marquise lui dit : « *Vous voulez* « *aller à la guerre ce soir! Vous êtes un vaillant homme qui ne faites* « *rien, ne tuez ni ne blessez personne.* » Le soir, le Roi demeure en la chambre de la Reine demi-heure, et puis s'en va à la ville, où la Varenne seul l'accompagne. Aux habits, je n'y ai rien reconnu de changé. Peu de femmes, et moins que n'en voyoit Madame. Mille brouilleries : la marquise de Guercheville mal avec sa maîtresse; la signora Léonor mal avec le maître; peu de serviteurs dans cette maison de qualité. La Reine a une façon libre, n'ayant encore guère étudié à celle de Reine : fort gaie et fort triste. Il n'y a ici lieu d'y voir séjourner beaucoup de femmes que je connois. »

se porte de sa diète. Adieu, chère fille, je n'ai plus de loisir; je suis toute à votre service.

A Fontainebleau, ce 26 de mai.

16. — *De Paris*, 13 *juin* 1601.

C'est avec tant de larmes et d'extrême ennui, chère fille, que je vous écris cette lettre que vous m'excuserez si je ne la vous fais longue. Je fais le discours à M. de la Trémoille de l'occasion de ma tristesse, à laquelle je sais bien que vous participerez à bon escient, car je sais combien vous étiez servante de cette digne princesse (1), qui n'a rien laissé au monde de semblable à elle. Je suis si touchée de cette perte, si particulière pour moi, que certes il m'est avis que j'ai perdu une partie de moi-même. On attend Madame à la fin de ce mois, et Mme de Montpensier dans deux ou trois jours. Je ne vous puis dire encore ce que je ferai. Je suis commandée d'aller à Monceaux; si mes affaires m'y portent, j'irai, et non autrement. Il y a si peu que je suis en cette ville, et avec tant de douleur pour la maladie et puis pour la perte de cette pauvre princesse, que je n'ai pas encore eu loisir de m'y reconnoître ni de rien faire pour notre petit mignon; mais je m'en vais aviser à lui envoyer, par la première commodité, ce que je penserai qui lui soit agréable. Mme de Retz vous baise, et à votre cher mari, très-humblement les mains, et vous assure qu'elle est votre servante. C'est toujours la meilleure femme du monde.

A Paris, ce 13 de juin.

17. — *De Paris*, 21 *juin* 1601.

C'est avec une médecine au corps que je vous écris ce mot,

(1) Françoise d'Orléans-Rothelin, veuve de Louis Ier de Bourbon-Condé, mère du comte de Soissons, morte l'avant-veille à Paris.

de façon que votre cher mari et vous m'excuserez de long discours. J'ai toujours été malade depuis la mort de cette princesse, ce qui m'a empêchée d'aller à Monceaux, où sont Leurs Majestés, où je suis tous les jours conviée d'aller et par leurs lettres et par leurs commandements ; mais enfin, il faudra que j'y aille demain, car la Reine dit qu'elle me veut montrer sa maison. Leurs Majestés attendent Madame; je vous laisse à penser quelle joie pour elle et sa troupe (1). J'ai eu l'honneur de voir Mme la princesse de Condé, à laquelle j'ai dit que je demandois une après-dînée d'audience particulière, pour parler de vous, c'est-à-dire de votre cher mari, sur le sujet des plaintes qu'il a sujet de faire d'elle. Je ne l'ai encore pu voir qu'avec compagnie, mais elle dit toujours que ce sera quand je voudrai. Il y a bien à discourir là-dessus; mais [ce] sont discours pour Lierville et non pour mettre par écrit. M. le Prince est fort joli.

Je crois que vous verrez, si n'avez déjà vu, M. le Grand (2), qui vous aura conté force nouvelles. Celles de Hollande, c'est que vos frères sont devant Berg, sur le Rhin, que j'espère qu'ils emporteront bientôt. Je m'en vais envoyer Beaumont mener un fort beau cheval à votre petit frère, que le Roi m'a donné pour lui. M. et Mme de Montpensier sont à Monceaux; elle est fort crue et embellie, et fort jolie. Ils s'en vont bientôt à Champigny, à ce qu'ils disent; et moi, je vous baise les mains tout court, et à toute la petite troupe que je baise en imagination mille fois.

A Paris, ce 21 de juin.

18. — *De Paris,* 29 *juillet* 1601.

Voilà M. de Bourron qui m'avertit qu'un messager part dans une heure pour aller à Thouars, et il faut que dans demie je me trouve au prêche chez Madame, au Louvre. Vous saurez donc seulement, chère fille, que j'ai été extrêmement aise

(1) Surtout de quitter le séjour de Bar.
(2) Le grand écuyer, M. de Bellegarde.

d'apprendre par vos lettres que votre mal de bras soit guéri : j'avois peur que ce fût comme celui de Mme de Bouillon. Vous êtes donc encore grosse ? Que cela ne vous afflige, mon cher cœur : c'est une bénédiction de Dieu bien grande. Notre Reine l'est à bon escient, comme étant entrée depuis quelques jours en son huitième mois. Cela est cause d'avoir rompu le voyage de Blois, car elle y vouloit aller avec le Roi. Leurs Majestés partent demain pour aller à Fontainebleau, d'où la Reine ne partira plus qu'après ses couches. J'ai reçu commandement d'y aller, mais je séjournerai quelques jours ici pour de petites affaires. Je regrette que le voyage de Blois ne se fait, pour l'amour de vous, car vous ne recouvrerez pas aisément une si bonne occasion pour faire votre cour. Et vous, Monsieur mon cher fils, qui vous en allez aux bains, si faut-il bien que vous soyez de retour devant que je repasse la mer.

Les dernières nouvelles que j'ai eues de là sont du 6 de ce mois. Ils prenoient ce terme ici pour être maîtres de la place, de façon que j'espère que les premières nouvelles que j'en aurai, ils seront dedans. L'Archiduc (1) assiége de son côté Ostende, mais il y a de bons hommes dedans.

On me presse de façon qu'il faut, mes enfants, que je finisse en vous baisant mille fois les mains. Encore faut-il que vous sachiez que la comtesse de Saint-Paul et Mme d'Elbeuf (2) sont venues aux prises en la chambre de la Reine, pour les rangs.

19. — *De Paris*, 2 *août* 1601.

Chère fille, s'il fait aussi chaud où vous êtes comme il fait ici, je pense que votre exercice est, comme le nôtre, de chercher à vous rafraîchir ; et encore, en l'état où vous êtes, vous êtes doublement à plaindre. Quand je vois la Reine et les in-

(1) Albert d'Autriche, mari de l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas espagnols.

(2) Anne de Caumont, veuve du prince de Carency, remariée à François d'Orléans-Longueville, et Marguerite Chabot, femme de Charles de Lorraine.

commodités qu'elle souffre, je pense en vous et en celles que vous souffrez. Il est vrai que vous n'êtes pas si grosse qu'elle, car elle est dans son huitième mois; mais cela n'empêche pas qu'elle fait des traits qu'autre femme grosse qu'elle ne fit jamais : car le Roi lui fait faire tous les jours des promenades et par eau et par terre, qui nous rendent toutes malades et si harassées que nous n'en pouvons plus; mais Sa Majesté ne ressent nulle incommodité de tout cela.

J'ai fait retarder ce laquais pour reporter réponse à votre dur mari des poulets que j'ai donnés de sa part. Madame m'a promis que ce seroit demain. Vous n'avez jamais vu tant d'union qu'il y en a entre Madame et la Reine, ni moins de brouilleries qu'il y en a à cette heure à la cour. Vous avez vu M. le Grand et M. et Mme de Montpensier, qui vous en auront appris plus de nouvelles que je ne vous en saurois dire. J'attends de celles de vos frères avec une grande impatience : car ces siéges durent toujours, desquels je crois néanmoins que Dieu nous donnera enfin bonne issue. Je ne faudrai de vous faire part de leurs nouvelles quand j'en saurai; et, pour cette heure, je finirai avec la plus cruelle envie de dormir que j'eus jamais. Je baise mille fois tout notre petit peuple, et particulièrement notre petit mignon. Je crois que vous savez bien que la petite Dampierre est mariée avec M. de Ragny (1). Bonsoir, chère mignonne; je vous baise mille fois.

A Paris, ce 2 d'août.

(1) Probablement par suite de fautes d'impression, on lit dans le P. Anselme que le mariage d'Hippolyte de Gondy avec Léonor de la Madelaine, marquis de Ragny, eut lieu en janvier 1607.

VARIÉTÉS

FÊTE DE LA RÉFORMATION

Le 6 novembre 1870, qui devait être consacré à la célébration d'un pieux anniversaire, a été pour l'Eglise réformée de France un jour de deuil. Devant les effroyables désastres de la patrie et le mystère des jugements divins, elle n'a pu que dire avec le Psalmiste : *Je me suis tu, car c'est toi qui l'as fait !* Un pasteur vénéré de l'Eglise de Paris s'est rendu l'organe de ce sentiment dans un sermon qui renferme de beaux développements historiques et religieux (1). Prenant pour texte les premiers versets du psaume CXXXVII, la plus sublime expression que le patriotisme ait revêtue dans la langue des hommes, il a su en tirer de touchantes applications au temps actuel : « On s'était proposé, dit-il, au commencement de cette année, de consacrer un jour spécial à rappeler, pour en rendre grâces à Dieu, la délivrance qu'il a accordée à l'Eglise et au monde par la Réformation, et c'est tout particulièrement la France que l'on avait en vue dans cette fête de notre Eglise. Mais, hélas! la France est dans le deuil, et notre Eglise est dans le deuil avec elle. Une succession de désastres presque inouïe dans l'histoire a fondu sur notre patrie. Nous sommes comme captifs et menacés de mort dans la ville qui faisait sa gloire. Et le pays d'où nous sont venus ces désastres, c'est l'Allemagne qui se glorifie d'avoir été comme le berceau de la Réformation. La puissance qui a rassemblé l'Allemagne pour nous faire tout ce mal, et qui s'acharne à nous anéantir, s'appelle protestante et invoque le nom de Dieu qui a donné à la France et au monde la Réformation. O douleur de la France ! ô humiliation de notre peuple! Mais aussi, ô deuil, ô humiliation de la Réformation! comment au milieu de ce double deuil et de cette double humiliation, pourrions-nous célébrer en France, dans notre Paris assiégé, une Fête de la Réformation? Ce que nous pouvons, c'est de pleurer sur l'une et sur l'autre, comme le prophète captif d'Israël pleurait sur Jérusalem et sur

(1) *La France et la Réformation en deuil*, sermon prononcé à Paris, le 6 novembre 1870, par Guillaume Monod. Brochure in-8. L'auteur a joint à ce discours plusieurs lettres où les malheurs de la patrie lui ont inspiré des accents d'une vraie éloquence. On ne peut lire sans émotion celle qui s'achève par une fort belle prière adressée au roi de Prusse.

le temple en ruine. Mais comme lui aussi pleurons devant Dieu, avec amour pour notre pays et amour pour notre Eglise. Cherchons en Dieu la consolation et les moyens de les relever l'un et l'autre! »

Le fragment suivant d'une lettre écrite de Wittemberg, le 1er novembre 1870, exprime la même douleur avec une rare élévation : « Aujourd'hui, dans la vieille cité de la Réformation luthérienne, j'éprouve plus que jamais le besoin de m'affliger avec vous des entraves que l'humanité apporte à la réalisation des plans divins. Hier, il y a plus de trois siècles et demi que, dans cette obscure petite ville, le moine alors plus obscur encore, jetait un défi à l'Eglise infaillible, et posait le premier jalon de l'ère moderne. Le temps a marché, et à la théorie de l'Eglise infaillible se substitue celle de l'homme se déifiant lui-même, et tous les progrès, toutes les lumières convergent vers la solution de ce problème unique : trouver le meilleur moyen d'anéantir les créatures d'un Dieu de paix et d'amour! Aujourd'hui... mais n'est-ce pas l'anniversaire que notre chère Société rappelait à la pieuse vénération des Eglises, le jour qui les ralliait à nous, et qui, en présence des glorifications catholiques, leur demandait de retremper leur foi dans l'exemple et la mémoire des martyrs huguenots? Et cette année les foules émues ne se presseront pas dans les gorges des Cévennes. Nos vieux psaumes n'iront pas réveiller les échos de la montagne. C'est le canon seul qui parle, et le présent est trop solennel, trop douloureux, pour qu'il soit permis de songer au passé! Je suis à Wittemberg. Là, sous mes fenêtres, se dressent couronnées de guirlandes les statues de Luther et de Mélanchthon. Et moi non plus je ne puis m'arrêter à évoquer les grands souvenirs que ces noms rappellent, et dans l'alvéole d'où est sorti un des éléments primordiaux de la révolution religieuse, je ne vois que la forteresse avec son campement, ses casernes pleines de captifs, ses ambulances où s'alignent les lits des blessés et des malades!... »

Après un an révolu, la même vision nous poursuit encore, et les scènes désolantes de la guerre, toujours présentes à notre esprit, ne sont adoucies que par l'image de la charité, qui ne se lasse point de faire son œuvre bénie, et qui laisse un lumineux sillon partout où s'exerce son divin ministère. Nous avons essayé d'exprimer *nos deuils*. Ah! combien ils sont plus poignants, plus profonds que nous ne l'avons su dire! Dans le cœur de tout protestant français, il y avait un sentiment fraternel pour l'Allemagne. Ce sentiment se confondait avec le souvenir des aïeux, avec les pures affections du foyer, avec la légende même du berceau. Il était cimenté par l'étude qui ravivait sans cesse en nous la mémoire des bienfaits reçus, échangés, aux

jours du Refuge. Si parfois s'élevait un nuage entre le protestantisme d'outre-Rhin et le protestantisme français plus libre dans ses allures, nous aimions à nous souvenir du beau mot de Calvin sur Luther : « Quand même il dirait que je suis un démon, je proclamerais sur les toits qu'il est un docteur venu du ciel! » Dissiper de mutuels préjugés, servir comme de trait d'union entre l'Allemagne et la France pour le commun progrès de la science et de la foi, tel était le rôle providentiel assigné à la minorité religieuse dans notre patrie. Hélas! et maintenant... il nous faut mener deuil sur une de nos illusions les plus chères, gémir sur la tache, peut-être ineffaçable, imprimée au noble drapeau qui abritait sous ses plis tous les fils de la Réforme, malgré la diversité de leur origine. Un abîme, dont on n'ose sonder la profondeur, sépare deux peuples qui ne semblaient appelés qu'aux luttes fécondes de la civilisation et de la paix! Qui le comblera?

L'anniversaire du 5 novembre prochain empruntera un intérêt exceptionnellement douloureux aux épreuves qu'il a plu à Dieu d'infliger à notre pays, et que nous devons doublement ressentir comme croyants et comme citoyens. S'il est permis d'en esquisser ici le caractère, ce sera d'abord un acte d'humiliation pour les fautes, hélas! trop nombreuses, qui ont appelé le châtiment sur notre patrie. Est-il un seul d'entre nous qui, dans l'affaissement général, puisse répéter le mot du pharisien : *Je suis meilleur que cet homme là!* Ce sera aussi un acte de pardon, le plus beau mot que la charité puisse placer sur les lèvres humaines, le mot qui couvre tout, excepté l'attentat aux principes de justice éternelle que l'on ne viole pas impunément. Ce sera enfin un acte de foi, de viril espoir en des jours meilleurs, et c'est à nous de les préparer activement, d'entretenir avec amour l'humble lumignon qui fume encore. Jamais l'insuffisance des fondements sur lesquels s'appuyait notre édifice terrestre, gloire, honneur, prospérité, n'a été mieux démontrée. Jamais aussi n'éclata plus tristement la vanité des formules qui se flattent de contenir la somme de vérité nécessaire à consoler l'homme des maux de la condition présente, à le rendre plus miséricordieux, plus juste et plus humain. L'immensité des ruines accumulées autour de nous atteste l'immensité de l'œuvre réparatrice que nous avons à faire, Ce n'est pas trop de tous les courages, de tous les dévouements pour l'accomplir. Si parfois un peu de lassitude se mêle à nos efforts, regardons en haut, aux régions d'où vient le secours. Il ne nous manquera point. Si la cause de la Réforme, qui nous est si chère, a subi un réel déclin jusque dans son apparente victoire, rappelons-nous que l'Evangile survit aux formes et aux dénominations qui prétendent le représenter fidèlement ici-bas, et qui n'en sont que

l'enveloppe fragile et passagère. Le mot si profond du Christ à la Samaritaine, demeure toujours vrai : « Femme, crois-moi. Le temps vient que vous n'adorerez plus le Père ni sur cette montagne, ni à Jérusalem !... Dieu est esprit, et il veut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité. » (Jean IV, 21, 24). J. B.

P. S. — La rédaction du *Bulletin* appelle de tous ses vœux les communications relatives à l'anniversaire du 5 novembre prochain, et offrant un intérêt historique.

BIBLIOGRAPHIE

ŒUVRES D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ.

Nous sommes heureux d'annoncer une publication qui sera un digne hommage à l'un des plus grands caractères et des écrivains les plus originaux qu'ait produits la Réforme. « Les œuvres de d'Aubigné, imprimées de son vivant et au XVII[e] siècle, deviennent de plus en plus difficiles à trouver. Les éditions que le XVIII[e] siècle nous a léguées sont plutôt des traductions et des paraphrases qu'une reproduction des manuscrits. De nos jours, les éditeurs les plus consciencieux n'ont donné des œuvres nombreuses de cet écrivain que trois ouvrages dont le texte, malgré leurs efforts, laisse encore à désirer. En outre, une partie de l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné est inédite. Un travail nouveau était indispensable, et nous l'avons entrepris. Nous venons donc offrir aujourd'hui au public lettré une collection aussi complète, aussi exacte que possible de cette œuvre, dont les textes seront revus sur les éditions originales et les manuscrits les plus authentiques. »

Ainsi s'expriment, dans un prospectus que nous avons sous les yeux, MM. Eug. Réaume et François de Caussade, qui n'ont rien épargné pour tenir la promesse faite au public. Les belles collections de la famille Tronchin leur ont été libéralement ouvertes, et ils y ont puisé les éléments d'un travail aussi neuf qu'intéressant. Leur édition sera divisée en deux parties, et formera dix volumes in-8, dont le premier, comprenant les *Mémoires* et la *Correspondance*, est annoncé pour novembre prochain. Nous prions ceux de nos correspondants qui posséderaient quelque lettre inédite de d'Aubigné de vouloir bien en faire part aux savants éditeurs par l'intermédiaire du *Bulletin*, ou à la librairie d'Alphonse Lemerre, passage Choiseul, 47, à Paris.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1871.

A NOS AMIS

Le 5 novembre prochain va ramener l'anniversaire qui rappelle aux protestants français le grand bienfait de la Réformation.

Après les désastres accumulés de la patrie, cet anniversaire ne sera qu'un jour d'humiliation et de deuil. Il doit être plus encore : au moment où la France si cruellement éprouvée fait appel au dévouement de tous ses fils, un tel jour doit sceller de viriles résolutions chez tous ceux qui n'ont appris qu'à la mieux aimer, pour la mieux servir dans le malheur. De l'aveu de tous, l'heure a sonné d'une œuvre austère et réparatrice. L'histoire a des leçons qui ne doivent pas être perdues. L'exemple de nos héros, de nos martyrs, a sa place marquée dans ce grand enseignement qui relève, qui fortifie, et qui contient le secret d'un avenir meilleur.

Aussi sommes-nous assurés que la Société de l'Histoire du Protestantisme français ne sera point oubliée dans les pieuses libéralités de ceux qui ont à cœur l'œuvre historique.

Puisse leur nombre croître à proportion de nos pertes, hélas! trop sensibles, et le zèle de chacun grandir avec ses devoirs et ses responsabilités!

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1871.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Sixième Année

N° 11. 15 Novembre 1871



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
33, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).
Paris. — Ch. Meyrueis. — Grassart. — Cherbuliez.
Londres. — Nutt, 270, Strand. = **Leipzig. — F.-A. Brockhaus.**
Amsterdam. — Van Bakkenès et Cie. = Bruxelles. — Veyrat (Mlle).

1871

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ÉMILE PERROT

BIOGRAPHIE DES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORME [1]

Un douloureux sujet s'impose à l'historien des premiers jours de la rénovation religieuse du XVI[e] siècle. Nous devons rapporter ce que Perrot écrit à Farel au sujet de la sainte cène et des déplorables dissentiments qui avaient éclaté sur ce point entre les réformés. Ce sera un moyen de mieux connaître son caractère et la nature de sa piété : « Vous passez, dit-il, à la question du pain et du vin. Nous sommes, pour la plupart, fort affligés de ce que tous les évangéliques ne sont pas d'accord à cet égard; d'autant plus que les Ecritures, invoquées par les deux partis, laissent la question indécise. Nous ne regardons pas aux hommes; nous sommes toujours prêts à préférer l'Ecriture à qui que ce soit : il est vrai que des deux côtés on semble s'appuyer sur elle. Toutefois, sur le point capital, à savoir la rédemption par Jésus-

(1) Voir le *Bulletin* de septembre, p. 401.

Christ, ni eux (les partisans de Luther), ni nous, ne sommes en désaccord. Si j'avais le temps et que j'eusse à ma disposition des livres sur cette matière, j'étudierais la question avec le plus grand soin. Cette facilité me sera donnée une autre fois sans doute : les livres aident beaucoup à l'intelligence des Ecritures, et je pense que vous êtes de mon avis (1). »

Cette lettre est du 6 janvier 1529. Les dissensions sur la sainte cène avaient commencé en décembre 1524. Il y avait donc plus de quatre ans qu'on discutait, et aussi, hélas! qu'on se disputait et qu'on s'injuriait de part et d'autre. — Qui donc aujourd'hui n'éprouverait sur ce point les sentiments de tristesse qui remplissaient le cœur d'Emile Perrot? Comment ne pas déplorer la fermeté obstinée avec laquelle Luther a défendu son dogme de la présence réelle dans le pain et le vin de la communion? Loin de nous, sans doute, la pensée de lui jeter la pierre. Cette défaillance sur ce point spécial ne nous fait pas oublier les grandes choses qu'il a accomplies dans l'Eglise, en prenant la Parole de Dieu comme autorité unique et suprême. Il a posé le principe de l'affranchissement des consciences; c'était là l'essentiel : c'est à nous à tirer de ce principe les conséquences qui en découlent, dussions-nous formuler autrement que lui les faits moraux relatifs au salut. Ce vaillant et hardi lutteur a jeté bas tant de superstitions et d'erreurs, qu'on ne peut lui en vouloir si sa main fatiguée a faibli dans cette œuvre d'épuration. Il était, d'ailleurs, à ce moment, effrayé des conséquences que les anabaptistes et les paysans révoltés de la Souabe et de l'Alsace tiraient, à tort ou à raison, de la révolution religieuse qu'il avait provoquée, et il s'arrêta brusquement dans cette voie de progrès qu'il avait si héroïquement ouverte : il ne fit pas un pas de plus; il posa la borne juste au point où il en était arrivé lui-même, et il ne permit pas que cette borne fût dépassée par les autres. Il a cru, et de très-bonne foi, que s'il abandonnait ce dogme,

(1) « ..... Sed tu ab hac quæstione ad aliam, *panis et vini*, transis; de qua.., plerique *cruciamur*, etc. » *Corr. des Réf.*, t. II, p. 166.

Jésus-Christ lui-même lui échappait, et avec Jésus-Christ le salut, et il s'attacha invinciblement au sens littéral des paroles du Seigneur : *Ceci est mon corps*. Nous comprenons que dans une telle disposition d'esprit il n'ait voulu rien céder. Mais la douleur de l'évangélique et charitable Perrot n'en est pas moins légitime, et il nous est doux de la lui voir épancher dans le sein de son maître et ami Farel. Il est *navré* de ces tristes débats; *cruciamur*, dit-il. Et nous pouvons en être encore plus navrés que lui, si possible; car il ne faisait qu'entrevoir avec son cœur de chrétien les malheurs dont ces dissentiments pouvaient être la source, tandis que l'histoire, en se déroulant devant nous depuis trois siècles, nous a appris combien désastreuses ont été les conséquences de ces divisions, pour l'Allemagne et pour la France.

Les évangéliques français, comme ceux de Strasbourg, de Bâle et de la Suisse, interprétaient dans un sens plus spirituel les paroles de Jésus-Christ. Pour eux, ils ne voyaient dans la sainte cène qu'un mémorial de la mort du Seigneur, et dans les éléments consacrés qu'un symbole de sa présence. Farel, en particulier, était très-net et parfaitement arrêté sur ce point, et il ne comprenait pas qu'on se disputât pour si peu. Esprit éminemment religieux et pratique, il avait saisi le christianisme par le cœur et tenait avant tout à ce qu'on le traduisît par la vie. Cette question de la cène était pour lui une question *du pain et de vin*, comme nous le voyons par la lettre de Perrot. Il écrivait à Zwingle (23 juillet 1528) : « Je vous salue, homme de Dieu, efforcez-vous, avec la grâce de Dieu qui est en vous, de rendre l'Eglise toujours plus resplendissante, et que *Christ la délivre de toute vaine dispute d'eau et de chair*, afin que pleinement affranchie elle soit fondée sur le Christ seul (1)! » « Quand le Seigneur nous ouvrira le ciel, dit-il à Capiton, on ne se disputera pas tant à propos de pain et d'eau : se disputer là-dessus, c'est comme

(1) « Semper clariorem redde Ecclesiam..., ut plane libera *uni innitatur Christo!* » *Corr. des Réf.*, t. II, p. 150.

si l'on s'arrachait quelques brins d'herbe après que le siége est levé et qu'on peut se procurer des aliments (1). »

L'opinion de Farel se trouve clairement formulée dans une lettre qu'il écrivit, en 1528 ou 1529, à Martin Hanoier, natif d'Augsbourg, qui avait subi jusqu'à un certain point l'influence des doctrines réformées. Celui-ci avait accusé un de leurs amis communs nommé Hugues (probablement Hugues de Loës, citoyen d'Aigle), de s'être laissé entraîner dans la « maudite secte luthérienne. » — « Plût à Dieu, répond Farel, que vous en fussiez aussi éloigné que lui ! Sachez donc que nous repoussons les interprétations charnelles de Luther (en latin : *Luterum carnalem*). Nous ne l'approuvons que lorsque ses opinions sont conformes à l'Ecriture sainte, car c'est là, à la source de la clarté céleste, que nous puisons notre foi (2). » Un peu plus loin : « Nous n'avons pas à défendre Luther ou ses dogmes : il a son juge par lequel il est condamné ou justifié. Nous lisons ses écrits avec discernement, éprouvant les esprits, pour savoir s'ils sont de Dieu. Là où il prêche la gloire de Dieu et le Christ crucifié pour nous, élevé à la droite du Père; là où il enseigne qu'il faut avoir une pleine confiance dans le Père par le Fils, qu'il faut prier pour recevoir l'Esprit qui tourne nos cœurs vers Dieu, qu'il faut aimer notre prochain à cause de Dieu, nous l'écoutons et nous le recevons. Mais s'il écrit quelque chose qui soit contre, nous le repoussons (3). » Voilà, encore une fois, le vrai principe protestant. Aussi Farel se sépare-t-il nettement de Luther sur l'article de la cène; et il développe cette pensée qu'en célébrant la sainte Eucharistie, nous professons, conformément aux Ecritures, le dévouement au prochain, l'union spirituelle avec Christ, l'expiation des péchés par son sang et la certitude de posséder en Lui la vie éternelle. Il conclut ainsi : « Ne cherchez pas la présence corporelle de

(1) « Cum Dominus cœlum aperuerit non tanta erit super aqua et pane contentio, etc. » *Corr. des Réf.*, t. II, p. 180.
(2) *Ibidem*, t. II, p. 81.
(3) « Nostrum non est Luterum hominem aut sua dogmata tueri, etc. »

Christ, ou de tout autre, mais uniquement la Parole de Dieu, sa vertu et sa puissance divine, qui guérit toutes les maladies de l'âme, sanctifie et rend heureux par la foi (1). »

Et cette façon toute spirituelle de concevoir la cène n'était pas récente chez Farel. Il n'eut pas à attendre, comme François Lambert, d'Avignon, que les arguments de Zwingle au colloque de Marbourg lui eussent ouvert les yeux. Dans une lettre qu'il avait écrite en octobre 1525 à Jean Pomeranus, à Wittemberg, il avait exprimé peut-être plus vivement encore son sentiment à cet égard (2). Tous les évangéliques de France partageaient ses sentiments, et ils étaient, comme lui et son élève Perrot, profondément troublés de ces divisions intestines. « A peine puis-je dire, s'écrie Gérard Roussel, combien je suis malheureux des dissentiments qui se sont élevés naguère. Contentons-nous de prêcher Christ et le vrai usage des sacrements (3). » Vœu plein de sagesse et malheureusement trop peu entendu!

Les pasteurs de Strasbourg tentèrent une démarche auprès de Luther (octobre 1525); mais celui-ci ne voulut entendre à aucun accommodement : « Après tout, disait-il, il faut que les uns ou les autres nous soyons des ministres de Satan, eux, ou nous..... Que chacun donc agisse librement de son côté..... Quel alliance peut-il y avoir entre Christ et Bélial (4)? » Il faut convenir que Luther a fait habituellement des citations plus heureuses des saints écrits.

Après cette digression, il nous est plus facile peut-être de comprendre le sentiment qui faisait dire à notre Emile Perrot qu'il voyait avec une profonde douleur ces divisions entre les évangéliques. Telles furent les pensées qui l'animèrent jusqu'à ses derniers jours.

(1) « Non quæras Christi corpoream præsentiam..., sed tantum Dei verbum, etc. » *Ibidem*, p. 88.
(2) « Quid, quæso, digladiamur pro panis frustulo, cum suum nobis dederit Filium?... » *Ibidem*, t. I, p. 394.
(3) « Quantum mihi displiceat dissentio nuper orta, vix effari possum. » *Ibidem*, t. I, p. 460.
(4) *Ibidem*, t. I, p. 473, note 8.

Mais revenons à son séjour en Italie. Avant de se rendre à Padoue, Perrot fit un voyage à Rome avec Jean de Hangest, le jeune évêque de Noyon, qui avait été son condisciple et celui de Bunel, et qui voyageait alors en Italie pour son instruction (1). Là, comme ailleurs, il laissa des amis qui, deux ou trois ans plus tard, demandaient avec empressement de ses nouvelles à Bunel, quand celui-ci alla passer quelques jours dans cette ville (2).

A la fin de 1530, il est à Padoue, et il a avec lui un jeune Français, nommé Louis, qui est arrivé récemment de France pour étudier dans cette université sous la direction de Perrot (3). Et c'est à ce moment que la correspondance avec Bunel prend plus de régularité et d'intérêt. Celui-ci se réjouit de la promesse que lui fait Perrot de lui écrire fréquemment, car il le tient non-seulement pour un savant, mais encore pour un homme pieux (4).

Pierre Bunel était catholique et resta catholique. Il applique, en effet, au mouvement religieux qui s'est produit en Allemagne les noms de *poison* et de *peste;* mais il déclare que « cette maladie dangereuse et invétérée » ne vient que de « la corruption inouïe qui règne dans le monde, » et que « le seul moyen de la guérir, c'est de revenir aux règles austères de l'antique discipline (5). » Ces paroles se trouvent dans une lettre adressée à un autre correspondant que Perrot. Et comme nous n'avons rien trouvé de précis sur ce sujet dans les lettres de Bunel à son ami, il faut supposer qu'ils évitaient de toucher à ces matières délicates sur lesquelles ils n'auraient pas été pleinement d'accord. Tout au plus pou-

(1) « Gallus... qui te una cum Noviodunensi Romæ vidit. » *Bunelli Epist.* V, 30 septembre 1531.
(2) *Bunelli Epist.* XIX, XX (11 juin 1532).
(3) « Quam vellem esse Patavii, ut cum Ludovico tuo, quem venisse audio, de rebus Gallicis perscriberes. » *Ibidem, Epist.* IV. Venitiis. Pridie Calend. Decemb. (30 novembre 1530.)
(4) « ..... Tu homo non solum doctus, verum etiam, quod certo scio, pius..... » *Ibidem, Epist.* III, 23 novembre 1530.
(5) « ..... Nostri corruptissimi mores, summaque negligentia hanc *pestem* nobis invexerunt, etc. » *Bunelli Epist.*, p. 64. *Epist.* Francisco Selvæ — à François de Selve.

vaient-ils continuer par écrit et d'une manière générale ces conversations pieuses qui faisaient leurs délices, nous l'avons vu, quand ils étaient ensemble à Toulouse.

Leurs études, tel est le sujet ordinaire de leurs entretiens. Il y a du charme à suivre leur échange de confidences à ce sujet. En ces jours de renaissance littéraire, Bunel lit Démosthène avec Lazare de Baïf, ambassadeur de France à Venise, et il parle avec émotion de l'aimable condescendance dont il est honoré à cet égard par le noble diplomate. Ils sont convenus qu'à la première heure de la nuit (on était à la fin de novembre), pendant que l'ambassadeur se préparait au repas du soir par une douce promenade, Bunel lirait le grand orateur d'Athènes, et que de Baïf expliquerait le grec et le commenterait, si besoin était : c'était comme une agréable distraction aux graves préoccupations de sa charge. Ils ont déjà lu les *Olynthiennes*, et ils prendront plus tard *le Procès de l'ambassade* (1). Perrot, de son côté, suit les leçons de Lazare Bonamico. Ce professeur, qu'Erasme appelait « un des plus illustres héros de la république des lettres, » enseignait avec éclat à l'académie de Padoue et communiquait le feu sacré autour de lui. Extrêmement aimé et estimé par les hommes les plus savants de son siècle, il exerçait en Italie une véritable royauté, la royauté du savoir. Il disait quelquefois qu'il aimerait mieux parler comme Cicéron, que d'être pape, et qu'il aurait préféré l'éloquence de ce grand orateur à l'empire d'Auguste (2). Les deux amis voudraient en quelque sorte surprendre les secrets de l'éloquence de ce célèbre professeur. Perrot sans doute l'a interrogé sur ce point, mais Bonamico a fait le mystérieux. Eh bien ! lui répond Bunel, nous y suppléerons par une étude plus attentive des auteurs (3).

L'amitié qui les unissait leur faisait de temps à autre fran-

(1) *Ibidem*, *Epist.* III, 23 novembre 1530.
(2) Voir *les Eloges des Hommes savans*, tirez de l'Histoire de M. de Thou, par *Antoine Teissier*, t. I, 4e édit. revue. Leyde, 1715, p. 126-8.
(3) « Lazarum non velle sua mysteria proferre, fero ut debeo... » *Epist.* XII, p. 19. II Calend. Januar. (31 décembre 1530.)

chir la distance, peu considérable du reste, qui sépare les deux villes italiennes. Perrot allait donc à Venise et Bunel à Padoue. Ils avaient à se dire bien des choses intimes qu'il aurait été imprudent de confier au papier : les porteurs n'étaient pas toujours sûrs, et le secret des correspondances n'était pas inviolablement gardé. Nous trouvons dans les épîtres de Bunel des allusions à ces visites réciproques (1).

A l'université de Padoue, Perrot fut la cause innocente d'une rixe entre étudiants : un de leurs amis reçut deux blessures. Mais cette lutte sanglante ne fut pas amenée par quelque dissentiment de religion : elle fut causée plutôt par quelque rivalité de nationalité, comme cela arrivait si souvent au moyen âge dans toutes les universités. Toutefois Bunel conseille à son ami de partir; et, en vrai cicéronien qu'il était, il appuie son avis de l'exemple de Cicéron (2). Perrot, qui était un homme de paix, suivit le conseil de son ami. Aussi bien, il ne demandait pas mieux que de vivre tranquille et de pouvoir se livrer sans distraction à ses études favorites. Il se retira donc à Marostica, petite ville de Lombardie, dans la province de Vicence, près de Bassano. Il n'y était pas seul, du reste : il avait avec lui deux autres Français, Louis et François, et plus tard un certain Paul de Toulouse, qui avait demandé d'étudier près de lui pour suivre ses conseils (3).

Dans sa solitude de Marostica, Perrot était souvent par le cœur avec ses amis de France, et il désirait ardemment savoir de leurs nouvelles. Il supplia Bunel de lui en donner. Il voudrait que celui-ci interrogeât un homme de cour sur tous ces mystères de la politique. Mais Bunel se défend de commettre une si grande indiscrétion. Il s'agit d'affaires de trop grande importance : on les disait à peine à l'oreille; aussi, ne peut-on pas les écrire dans des lettres qui peuvent être interceptées (4).

Il dut rester deux ou trois ans à Marostica. Et il s'adonna

(1) *Epist.* VIII, VI, X, XXII, XXI, XXIII.
(2) *Ibidem, Epist.* X (1531).
(3) *Bunelli Epist.* V, XIX, XX.
(4) *Ibidem, Epist.* XVII. Ad XII Calend. Aug. 21 juillet (1531).

au travail avec tant d'ardeur qu'il tomba sérieusement malade. Il faut lire les lignes pleines de sollicitude et de tendresse que Bunel lui écrit à ce moment, et les affectueux reproches qu'il ne lui ménage point au sujet de son excès d'application : « De grâce, mon cher Emile, lui dit-il, que veux-tu? Pourquoi te tuer? Pourquoi n'as-tu aucun souci de ta santé? Il faut sans doute se livrer sérieusement au travail; mais il faut aussi veiller à ce que tu puisses étudier aussi longtemps que possible. Je me souviens qu'autrefois je t'ai écrit dans ce sens : vois donc si, en voulant trop te presser, tu ne t'exposes pas à tomber sans espoir de relèvement (1). »

Aussi bien, la manière dont il étudiait le droit exigeait un travail considérable et devait amener de grandes fatigues. Il faisait de la science pure et s'efforçait d'en pénétrer les profondeurs. Il paraît même que quelques ignorants désapprouvaient cette méthode très-difficile et très-longue : « Ne te laisse pas émouvoir par leurs clameurs, lui écrit Bunel, poursuis jusqu'au bout ton plan d'études. Il suffit que ces imbéciles désapprouvent, pour que de mon côté j'applaudisse. Ces marchands de droit ou plutôt de procès cherchent avant tout à gagner de l'argent; le chemin qui ne conduit pas directement aux écus leur paraît un chemin sans issue..... Mais toi, tu te proposes un but plus noble..... Or, sans que tu le recherches, tu retireras de ta manière d'étudier une gloire immortelle. Tu n'as pas besoin de mes exhortations, car je sais que personne n'est plus persévérant que toi; tu es d'ailleurs trop avancé dans cette voie où tu es entré de toi-même et sans que personne t'y poussât et te servît de guide, pour qu'il te fût honorable de t'en retirer aujourd'hui (2). »

Durant sa maladie, Perrot a pensé à retourner en France, mais il voudrait auparavant terminer la lecture des cinquante livres des Pandectes; il consulte son ami sur ce point, et Bunel

(1) « Amabo te, mi Æmili, quid tibi vis? cur te essecas?... » *Ibidem, Epist.* V, 30 septembre 1531.

(2) Tu modo, qua ratione jus civile tractare instituisti, eamdem ad extremum tene..., etc. » *Ibidem, Epist.* XV, 29 janvier 1531.

lui répond qu'il trouvera aisément dans sa patrie bien des villages d'un climat aussi salubre que ceux de l'Italie et d'une tranquillité plus grande, où il pourra se livrer tout entier et sans péril à ses chères études (1).

Toutefois, Perrot ne quitta l'Italie que dans les premiers mois de 1533. Avant de partir, et comme pour couronner ses études, il se fit recevoir docteur. Et d'après le témoignage de son ami, ce fut aux applaudissements des Italiens qui élevaient jusqu'au ciel sa science dans le droit civil. Bunel lui envoie de chaudes félicitations, et il regrette beaucoup de n'avoir pas été là pour assister à son triomphe (2).

En partant d'Italie, Perrot dut se diriger du côté de Lyon, où ses livres le rejoignirent. Il est certain qu'il était dans cette ville en 1533. Dans une lettre subséquente, son ami lui dit : « Quand tu seras arrivé à Lyon (3). » C'est là, en effet, qu'il publia son premier ouvrage, sur un point spécial de jurisprudence (4). Cet ouvrage, qui sortit des presses de Sébastien Gryphe, le mit d'emblée au rang des jurisconsultes les plus distingués de l'époque.

Dès ce moment, nous le perdrons à peu près complétement de vue. Sa correspondance cessa avec Bunel, nous voulons dire qu'aucune lettre de celui-ci, écrite après 1533, ne nous a été conservée. Bunel lui-même dut quitter l'Italie bientôt après le départ de Perrot. Il ne voit pas, dit-il, pourquoi ni dans quel endroit de ce pays il resterait. Il pense donc à retourner en France avec l'ambassadeur, non point pour se produire à la cour, mais pour trouver à Paris quelque coin où il puisse se cacher. Et il compte pour cela sur l'aide de son ami.

De ces derniers mots on pourrait induire que Perrot devait aller à Paris, après un séjour plus ou moins prolongé à Lyon.

(1) *Ibidem*, *Epist*. V.
(2) « ..... Tuam in jure civili eruditionem in cœlum extollentibus..... » *Ibidem*, *Epist*. XX, p. 32. 11 juin 1532.
(3) *Ibidem*, *Epist*. XXI, p. 35. Cette lettre n'a point de date, mais elle doit être de l'été de 1532.
(4) Quum Lugdunum veneris..... » *Epist*. XXIII, p. 39. Cette lettre n'est point datée non plus; mais elle doit être du second semestre de 1532, ou du commencement de 1533.

Mais nous sommes réduit aux conjectures, et nous devons nous arrêter discrètement là où les documents nous font défaut.

Au moment de nous séparer du célèbre humaniste dont les lettres nous ont fourni de précieux renseignements biographiques sur Perrot, il est juste que nous disions un mot de lui : ce mot sera un éloge. — Il mourut à Turin, en 1546, à l'âge de quarante-sept ans; et le Vénitien Paul Manuce, qui l'avait vu à Venise pendant quatre ans et qui avait été en intime relation avec lui par suite de leur conformité de goûts littéraires, rend un hommage bien senti à la parfaite pureté de ses mœurs. Il écrit à Gui du Faur, à Padoue : « Il a cultivé toutes les vertus qui sont dignes d'un philosophe et d'un chrétien, mais surtout la continence. Par elle il a triomphé complétement et triomphé alors qu'il était adolescent, à l'âge où la volupté exerce sur les autres un empire absolu..... La fin de la vie, qui doit être, comme dans le dernier acte de la tragédie, la partie la plus parfaite, a été chez lui héroïque et presque divine, d'après ce qui me revient..... Dès qu'il apercevait un vice, dit-il encore, il le censurait sans pitié (1). Il avait l'habitude de distinguer les hommes, non par leur fortune, mais par leur moralité. » On comprend que Perrot ait été digne de l'affection d'un tel homme. Leurs rapports sont une page intéressante des amitiés qu'inspira la renaissance.

CHARLES DARDIER.

(La fin au prochain numéro.)

(1). « ..... Ubi vitium noscat, censor acerrimus..... » Pauli Manutii *epistolarum* libri XII. Edit. de Leipsick, 1681. *Epist.* VI, p. 24. Vido Fabro Patavium· IV. Cal. Decemb. 1546 (28 novembre).

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

PETIT DIALOGUE

D'UN CONSOLATEUR CONSOLANT L'ÉGLISE EN SES AFFLICTIONS TIRÉ DU PSEAUME CXXIX, PAR PIERRE DU VAL (1)

A Monsieur le Rédacteur du BULLETIN.

Amsterdam, le 21 septembre 1871.

Monsieur,

C'est avec une vive joie que j'ai vu reparaître le *Bulletin* de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, que j'étais habitué depuis tant d'années à recevoir chaque mois, et que chaque mois j'attendais avec une nouvelle impatience. Permettez-moi de vous en exprimer ma sincère reconnaissance.

Permettez-moi en même temps de vous soumettre une nouvelle conjecture que m'a suggérée la lecture de l'excellent « *Petit Dialogue d'un Consolateur de l'Eglise,* » que vous avez eu l'heureuse idée de republier, et de la note dont vous l'accompagnez à la page 418. Vous dites dans cette note : « On en vient insensiblement à se demander si Pierre Du Val, l'auteur du *Petit Dialogue,* est bien le même que Pierre Duval, évêque de Séez. » Et vous avez raison ; car chaque ligne de cet excellent petit écrit atteste qu'il n'a pas pu avoir pour auteur un évêque timide, qui n'aurait pas eu le courage ou la loyauté d'abandonner la charge qu'il occupait dans une Eglise qu'il juge si sévèrement, et le fait que l'auteur signe son livre de son nom, « Pierre Du Val, » achève de prouver que ce n'est pas l'évêque de Séez. S'il avait eu le courage de *signer* un livre pareil, il aurait eu aussi celui de quitter sa charge, à supposer qu'on lui eût laissé la faculté de le faire volontairement.

Mais si ce n'est pas l'évêque, qui est-ce?... Dans la liste des hérétiques ajournés par les gens du roi, en 1534 (*Bulletin,* XI, p. 253), se trouve un « *Me Pierre Du Val,* » désigné comme « trésorier des menus plaisirs. » N'a-t-il pas pu fuir de Paris, aller étudier et devenir pasteur,

(1) Voir le *Bulletin* d'août et de septembre derniers, p. 354 et 417.

comme plusieurs de ses compagnons, Thomas Barbarin, Gaspard Carmel, et d'autres peut-être?...

En 1554, l'Eglise française d'Emden, dans la Frise orientale, avait pour pasteur maistre Pierre Du Val, ami de Jean-A. Lasco, et surtout de François Perrucel, dit de la Rivière, avec lequel il entretenait une correspondance assez fréquente. Le 29 septembre 1554, Perrucel lui écrit d'Anvers une lettre de dix pages, pour se justifier de l'accusation dont on le chargeait d'être devenu « luthérien. » — Le 12 décembre 1555, l'Eglise d'Emden écrit à Perrucel pour le supplier de venir à Emden « pour estre collegue et compagnon de M. Pierre Du Val au ministere de la parolle, d'autant qu'une Eglise nayant qu'un ministre de la parolle est souvent destituée de ses consolations, survenant quelque maladie ou autre empeschement, ainsi quil nous est en advenu une fois, si qu'a la longue un ministre seul ne peut pas longuement durer sans soulagement. » — Perrucel n'accepta pas cette vocation; mais sur les instances de Calvin, il se rendit à Francfort, comme vous le savez. — Pierre Du Val mourut à Emden dans l'été de 1558. Le 4 août 1558, les pasteurs et anciens de l'Eglise d'Anvers écrivirent à l'Eglise française d'Emden une lettre de condoléance à l'occasion de cette mort, et lui envoyèrent un d'entre eux pour y prêcher « pour quelque temps au furnissement du defuncq. »

Voilà, Monsieur, ce que m'apprennent des pièces authentiques que j'ai en mains. Ce n'est pas encore la preuve que le pasteur d'Emden eût été l'auteur du *Petit Dialogue*. Pourtant la chose me parait assez probable. Du reste, j'ai écrit, il y a deux jours, à M. H.-A. Hesse, pasteur à Emden, pour le prier de faire quelques recherches à cet égard; mais comme sa réponse peut tarder, et que vous annoncez la fin du *Petit Dialogue* pour le prochain numéro du *Bulletin*, j'ai pensé qu'il pourrait vous être agréable de recevoir un peu tôt les indications que je prends la liberté de vous adresser.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

F.-H. Gagnebin, pasteur.

L'ÉGLISE.

Vrayment il est bien vray ce qui est dit de la parolle de Dieu (prov. XXX) qu'elle est purgée et est le bouclier à ceux qui ont espérance en icelle. Car elle est (Hérém. XXIII) comme le feu qui embrase tous les assaux de Satan : et comme le marteau qui brise la pierre. Et a t'ouyr il me semble que mes playes sont refrigerées

d'un emplastre doux à merveille, et en la force de la parolle de Dieu je suis fortifiée, en mes combatz je suis addressée, en mes troubles consolée, en mes dangers asseurée, en mes pleurs resjouye, et en mes tentations soulagée.

Je mettray desormais mon espoir (ps. XXXVII) au Seigneur : mon plaisir sera du tout en luy : je lui remettray mon fait, commettray ma voye et m'attendray du tout à luy. Et quand (Job XIII) il me tueroit si auray je esperance en luy : car je say bien qu'il me sera en salut. Si suis je encor à mes grandes afflictions.

Pourtant que les laboureurs ont labouré sur mon dos, et ont allongé leurs rayes : et ont forgé sur mon dos ne plus ne moins que s'eust esté une enclume : en sorte que tous ceux (Lament. II) qui passent le chemin ont frappé des mains sur moy : ils ont (Esd. 10) siblé et remué leur teste contre moy. Brief ceste plainte d'Esdras me seroit fort bien appropriée. Nostre sanctuaire qui est le pur service de Dieu est délaissé : nostre autel à savoir Christ (Hébr. XIII) immolé est demoly; nostre temple est destruict et changé en temple des idoles : nostre psalterion, par chansons dissolues, est humilié : l'hymne, par fausses invocations, se taist; nostre exultation, est par tristesse rompue : la lumière de notre chandelier, qui est la parolle de Dieu est estaincte par ignorance : l'arche de nostre alliance, par les corrumpeurs des sacremens, est pillée : noz choses sainctes sont souillées, par le barbouillement des traditions humaines; le nom qui a esté invoqué sur nous est presque pollu; noz enfanz ont souffert opprobre, n'estans instruictz : nos ministres de la parolle sont bruslez : nos anciens et diacres sont menez en captivité : noz vierges sont corrompeues par vœux iniques : noz femmes violées par les sacrificateurs de Baal : noz justes sont ravis : nos petits enfants sont perdus par mauvaise éducation : nos jouvenceaux ont servy aux dieux estranges : et noz forts ont perdu leurs forces par vains pelerinages : et ce qui est le plus grand, il semble que je soye destituée de ma gloire, et que Dieu nous ait donné ès mains de ceux qui nous ont hays. Toutesfois pour tout cela, je ne me deffie point de mon Dieu, qu'il n'accomplisse en moy tout ce qu'il a promis. Cependant en ceste mienne bonne volonté appuyée sur la saincte parolle de mon Dieu (Matt. XXIII) : ne me cache ces talens que Dieu t'a donné : trafique les avecque moy, esperant que tu y gaigneras le double : et que finalement le Seigneur t'ayant trouvé sur peu fidèle

serviteur, te constituera sur beaucoup, et te fera entrer en sa gloire.

LE CONSOLATEUR.

En toutes ces tribulations que tu m'as alléguée, tu ne peux mieux que t'appuyer sur la bonté et miséricorde de ton Dieu : (1 Cor. X) qui est vrayment fidèle, et ne permettra que sois tentée pardessus tes forces, mais il fera bonne yssue avec la tentation, afin que tu puisses soustenir.

Tu l'as déjà bien expérimenté parce qu'il t'a délivrée de tant d'ennemys que tu as eu du commencement, qui estoyent robustes et puissantz, et de tant d'assaux qu'ilz t'ont faitz : la vie du fidèle et bon chrestien n'est pas sans grandz combatz : et à l'entrée du service de Dieu, faut qu'il se prépare à la tentation. Car l'haine des persecuteurs n'est pas nouvelle ne peu souvent. Paul ton gendarme chevalereux a bien eu l'essay de cela, (2 Cor. XIII) en playes excessivement, en prisons abondamment, en peril de mort souventesfois, ayant receu des Juifz par cinq fois quarante playes, une moins, ayant esté baptu de verges par trois fois, lapidé une, par trois fois en péril de noyer en la mer, en laquelle il a esté nuict et jour, souventesfois es chemins et perilz de fleuves, es perils des brigands, es perils de sa nation, es perils des gentilz, es perilz en cité, es perilz en desertz, es perilz en mer, es perilz entre faux freres : en labeur, en travail, en veilles souvent, en faim et en soif, en jeunes souvent, en froidures et nudité : ayant bien sentu ce que le Seigneur Christ avoit dit de luy, (Actes IX) qu'il lui monstreroit combien il lui failloit souffrir pour son nom. Pareillement aussy tu dis que les laboureurs ont labouré sur ton dos. En quoy tu entens que tes persecuteurs sont des laboureurs, pourtant qu'ils travaillent et ont peine à te persécuter, comme les laboureurs à labourer. Caïn (Gen. IV) machinant la mort de son frère, fut pas sa face murée et changée de mal talent? Pharao (Exod. VIII. IX. X. XI. XIX.) persécutant le peuple d'Israël en quelle peine estoit-il? Saül affligeant David (1 Sam. XVIII) et le regardant de travers après qu'il eut frappé le Philistin, a il pas plus de peine que David mesme? En quels travaux (1 Rois XX, XXI) estoit Achab persécutant Naboth pour sa vigne : et Hélie le Prophète et Michée? En quel poinct estoit (Daniel III) Nabuchodonozor, voyant la constance de ces trois enfants hebrieux? n'estoit-il pas remply de fureur, et le regard de

sa face mué contre ces trois enfans? Qu'advint-il à ce misérable Antiochus (2 Mac. IX) persécutant les Juifz, lors le peuple de Dieu? Mourut-il pas en douleur intollérable? Quelle peine (Luc XVI) avaient ces maudis scribes et pharisiens, poursuyvantz Jésus-Christ très innocent? Mais aussy ceux qui persécutoyent Estienne (Act. VII) crevoyent-ilz pas en leur cœur, et grinçoyent leurs dentz contre luy? Herode meurtrier de Jacques (Act. XIV), persécutant ta jeunesse, est-il pas puny de sa meschanceté? Ceux qui emprisonnèrent (Act. XVI) à Philippes, Paul et Silas avoient-ilz pas plus de peine que eux? Quels travaux avoient les persecuteurs de Paul (Act. XII, XXII, XXIII), tant en leurs menées que conspirations? Et aujourd'huy tes adversaires combien de maux ont-ilz? entreprenantz, espiants, cerchans, chassans ça et là, commandans, defendans, foudroyantz, escommuniants et pourchaschantz? Si qu'a bon droict pour la peine qu'ilz prennent, ilz sont bien des laboureurs, et pour le fruict de leur labeur, il ne leur reste que la mort éternelle. En ce aussy que tu es labourée, tu as quelque similitude avec la terre : laquelle comme par le labeur est nettoyée et purgée des espines, ronces et chardons, et après porte bon fruict et doux : pareillement aussi par les afflictions tu es exercitée, et mieux disposée à porter fruict en pacience. Autant de fois donc que tu es labourée par persécution, c'est autant d'espines qu'on ôte de toi (Mat. XIII, Luc VIII, Marc IV). Et ceste semence qui est la parolle de Dieu ne produira ses fruicts en toi, si ces lieux pierreux ne sont ostez par le labourage de la persécution, et ces espines qui suffoquent la parole ne sont essartées : et si ceste voye n'est labourée par la herse d'affliction, le grain qui est semé dessus est inutile et ravy par le mauvais. Davantage, estant ainsy labourée, tu as quelque semblance à Jésus ton époux (Es. LXIII) duquel il est dit qu'il a pressé seul le pressoir, et des peuples il n'y a pas eu un homme avec luy. Par cela tu voy bien que tes persécuteurs, pensans te faire grand mal te font grand bien : soit aussy qu'ils forgent sus ton dos comme dessus une enclume; si ne te pourront-ilz non plus nuyre en te battant que le mareschal fait à l'enclume la frappant. J'entens bien que la longueur du temps de la persécution signifiée par l'allongement des rayes t'est ennuyeuse et te semble longue : mais asseure-toy que la fin de toutes choses est proche. Et le dernier temps est (2 Pier. III). Mais il ne faut pas que tu ignores une

chose : c'est qu'un jour envers le Seigneur est comme mille ans, et mille ans sont comme un jour. Le Seigneur ne retarde point sa promesse, comme tes persécuteurs estiment retardement : mais il est patient envers tous : ne voulant point qu'aucun périsse, mais que tous reçoyvent et viennent à repentance. Mais qu'il te suffise que tes ennemis ne font que te haster, à la venue du jour de Dieu. Et note bien ce qui est escrit : (Apoc. XXII) le temps est près, qui est injuste qu'il soit injuste encor, et qui est juste soit justifié encor, et le sainct soit sanctifié encor. Et voicy je viens tost. Et mon salaire est avec moy pour rendre à un chacun comme sera son œuvre. Car (Hébr. VI) le Seigneur à qui tu es, et auquel tu sers est juste. Il ne mettra donc en oubly ton œuvre et labeur. Desjà il a couppé et couppera les cordeaux des meschans (Hébr. XIII). Et si a dit (Josué I) je ne te laisseray point et ne t'abandonneray point, en sorte que tu peux seurement dire (Ps. XVIII) : le Seigneur m'est adjuteur, je ne craindray chose que l'homme me puisse faire. Encore (Hébr. X) un bien petit de temps, et celuy qui doit venir viendra : et ne tardera point, lequel couppant les cordeaux de tes persécuteurs, leur rendra ainsi qu'ils t'ont fait : et seront payez au double selon leurs œuvres. Au hanap lequel ils t'ont meslé il leur (Apoc. XVIII) sera meslé au double, de tant qu'ilz se sont glorifiez, et qu'ils ont prins de plaisir à t'affliger, d'autant leur sera il donné de tourment et pleur. Et c'est ce qu'un de tes prophètes (Esaïe LXI) parlant à toy au nom de Dieu dit : O affligée et yvre non pas de vin : ainsy dit le Seigneur ton Dieu lequel a debattu pour son peuple : Voicy j'ai prins de ta main le calice de forsenerie, la lie du calice de ma fureur. Tu ne le boiras plus, je le mettray en la main de ceux qui t'ont affligée : il y a donc plus matière de pleur en eux qu'en toy. C'est aussy la cause (Luc XXIII) pourquoy Jésus aux femmes qui plouroyent après luy allant au supplice disoit : filles de Jerusalem, ne plourez point sur moy, mais plourez sus nous mesmes et sus vos enfanz : Car si on fait ces choses au bois verd (prov. XI) que sera il fait au sec : Voicy dit le Sage (Prov. XI) le juste sera payé s'il a mesfait en la terre, combien plus le meschant et le pecheur? A ce propos le Seigneur dit (Jérém. XXV) : j'ay commencé à envoyer affliction en la cité sur laquelle mon nom est invoqué. Et vous iniques en serez vous quittes? Vous n'en serez pas quittes : je feray tourner vostre retribution sur vostre teste. Car véritablement le mau-

vais est retenu (Job XXI) pour le jour de perdition, et sera mue au jour de fureur. Ilz t'ont labourée comme tu as dit. Et bien qu'ilz mettent les faucilles (Joel III) a point, car la moisson est meure. Qu'ilz viennent et qu'ilz descendent, car le pressoir est plein; les pressoirs respandent, car leur malice est multipliée : que reste il plus, sinon (Apoc. XIV) que cest ange jette sa faucille tranchante en la terre et qu'il vendange la vigne de la terre : et l'envoye au grand pressoir de l'ire de Dieu : qui fait choses merveilleuses et prévoit de loing les conseilz; il establit choses certaines (Esaïe XXV). Il est la force du chétif et la force du poure en sa tribulation, le refuge contre le tourbillon, et l'ombrage contre la chaleur, qui rabaisse le tumulte des meschans et infidèles comme la chaleur au lieu sec : et humilie le jetton des tyrans comme la chaleur soubz la nuée. Et les persécuteurs seront froissez dessoubz lui, aincy que les pailles sont froissées au vent. Et voicy ceux à qui n'estoit pas donné le jugement, de boire le calice, le boiront : le meschant donc n'en sera point exempt. Comme ilz t'ont fait ainsi leur sera il fait. Tu seras comme le feu, et les tiens comme la flamme, et tes persécuteurs seront comme l'esteule. Le Seigneur les foulera en son yre, et les enyvrera par sa fureur (Esaïe LXIII) et abattra en terre leur force : ilz seront comme fumée en sa fureur. Mais quant à toi tu es bienheureuse, o Eglise (Deut. XXXIII); qui est comme toy? qui es sauvée par le Seigneur, bouclier de ton ayde, et glaive de ta magnificence? tes ennemys seront affoiblis vers toy, et marcheras sur leur hautesse. Ceste est la justice de ton Dieu (Esaïe LXVI) et la pacience des sainctz : qui à la fin seront joyeux : ou les meschans seront confus : les tiens chanteront pour la joye de leur cœur, et leurs persécuteurs crieront pour la douleur de leur cœur, et ...ront pour le desconfort de l'esprit : et laisseront leur nom pour execration aux esleuz de Dieu.

L'ÉGLISE.

En vérité tu m'as consolée (Ruth II) et as parlé selon mon cœur, ayant suffisamment satisfait à mes demandes : esperant que par ceste Divine parolle, je seroy desormais plus forte en mes tribulations, quand la gloire de Dieu (Esaïe L) le requerra : et puisqu'il est mon adjuteur, je cognoye bien que ne seray confuse : ores que ma face soit mise comme la pierre bise, ou a feu : car celuy qui

me justifie est pres : qui debattra contre moy? (Esaïe LVII) Que mon adverse partie s'approche de moy. Voicy le Seigneur Dieu m'est en ayde, qui est celuy qui me condemnera. Je ne craindray plus l'opprobre des hommes, et n'auray peur de leurs injures : veu qu'ilz ne sont point tant robustes, que la teigne ne les mange comme le vestement, et le ver les devore comme la laine. Si voudray je bien encore entendre plus amplement de leur fin et issue : jacoit que tu me l'aye aucunement desja touché. Mais quoy? floriront-ilz longtemps sans que leur fleur tombe? Leur gloire sera elle perpetuelle sans estre humiliée? auront-ils tousjours le pardessus? seront ilz point mis quelque jour audessoubz? leur cruauté cessera elle point, pour n'avoir plus pouvoir de respandre le sang innocent? quand s'apostumera l'enflure de leur cœur gros? sera point bien tost persée la vessie de leur orgueil, afin qu'on en voye l'ordure? la fleur de leur vanité durera elle encor longtemps, sans se seicher et flestrir? reste il encore grand espace devant que leur verdure soit fenée, pour estre mise au feu, et estre bruslée?

LE CONSOLATEUR.

L'oreille esprouve (Job XXXIV) la parolle : et le pallais gouste la viande. Je suis joyeux que le Seigneur m'a donné une langue, pour savoir au temps opportun dire la parole de consolation, à celle qui est lasse (Hébr. XI). Je t'ay ja dit, comment les tiens ont esté estendus et battus, ne tenans conte d'estre delivrez, les uns estans esprouvez par moqueries et baptures, de liens et de prisons : les autres ont esté lapidez, ils ont esté tranchez, ilz ont esté tentez, ilz ont esté mis à mort par occision de glaive, ilz ont cheminé çà et là, vestuz de peaux de brebis et de chevres, destituez, oppressez, affligez, desquels le monde n'estoit point digne, et dont les ennemys sont peris comme s'ilz n'avoient point esté : mais iceux sont (Eccles. XLIV) les hommes de miséricorde, desquelz la vertu n'est point faillie : La semence d'iceux et leur gloire ne sera point délaissée, leurs corps sont ensevelis en paix, et leur nom vivra de génération en génération : les peuples racontent la sapience d'iceux (Sapien. XVI) : car il failloit qu'à ceux qui ont exercé la tyrannie, perdition sans excuse leur survint, ayantz délaissé aux hommes la rémunère de leur folie : mais aux autres il failloit seulement monstrer par quelle manière leurs ennemys estoyent destruictz.

Pourtant (Sapi. XVII) ces iniques estimans de pouvoir dominer sus la saincte nation seront liez e tenebres, et mis en ceps (Sapien. III). Mais les ames des justes sont en la main de Dieu, et le tourment de la mort ne les touchera point : il a semblé aux yeux des folz mondains, qu'yceux mourroient et que leur yssue estoit affliction : mais yceux sont en paix. Et combien qu'ilz ayent souffert tourmens devant les hommes, toutesfois leur espérance est pleine d'immortalité. Et estanz travaillez en peu de choses ilz seront remunerez en grandes : car Dieu les a esprouvé (Ecclés. XXXII) et les a trouvé dignes de soy. Or, comme le mal a tousjours esté contre le bien, et la mort contre la vie : pareillement aussy le pêcheur contre le juste, et le persécuteur contre le fidèle. Mais à la fin Dieu brisera la teste des ennemys qui disent : il n'y a point d'autre que nous. Cependant pour ta consolation il est dit que ceux qui t'ont en hayne seront confus et reculez en arrière. Et non sans cause, car ils sont mis en lieux glissans et Dieu les fera tresbucher en ruyne. Ilz sont aussy comme le songe de celuy qui est esveillé. Car ainsy que celuy qui a faim songe qu'il mange, mais quand il est esveillé son âme est vuide : et comme celuy qui a soif songe qu'il boit, et après qu'il est esveillé il est las, et son ame appete : ainsy sera la multitude de toutes gens qui bataillent contre toy. Et ceux qui te font mal (Ps. XXXIX) seront exterminez, et adviendra dedans un petit de temps, que les meschans ne seront plus. Ilz periront consumez comme la graisse des aigneaux, et s'esvanouyront comme la fumée. Attens le Seigneur et tu verras la destruction des meschans : lesquels ores qu'ilz ayent esté puissans, quelquefois comme le verd laurier, si est-ce qu'incontinent ayant passé un peu plus outre, ilz ne seront plus : car leur dernier salaire est perdition. Dieu les ostera comme l'aigret de la vigne (Job XV) et les jettera arrière comme l'olivier sa fleur. Ilz seront aussy comme le chaume devant le vent, et comme la paille que le tourbillon soubstraict. C'est ce qui est fort bien exprimé cy-après, de quoy je t'ay desjà parlé, à scavoir qu'ilz seront comme l'herbe des toictz, laquelle est seiche devant qu'elle soit arrachée. Voilà la fin du labeur des meschans, et tout ce qu'ils gaignent en te tourmentant, labourant et allongeant leurs rayes : cela ne leur servira non plus que l'herbe qui croist sur des vieilles masures, voire eux mesmes seront couppez comme le foin. et seicheront comme l'herbe verde (Esaïe XXXIII. 2 Roys XIX),

Ainsy advint-il à Sennacherib, persécutant l'Eglise d'Israël, du temps de Esaïe et Ezechias, duquel ces parolles sont dites comme de tous tes autres persécuteurs. Ainsy quelle est la semence des meschans (Gal. VI), telle est leur moisson. Qui sème en la chair il moissonnera aussy de la chair corruption. De toy et des tiens (Ps. XVI) qui semez en larmes, il est dit que cueillerez en joye. Ilz alloyent, dit-il, et ploroyent portans leur semence : mais ilz reviendrent avec gayeté portans leurs gerbes. Tout le contraire advinct aux meschans, qui sement en joye, mais ils recueilleront en pleurs. De leur semence aussy le moissonneur ne remplist sa main, ne le glenneur ses aisselles. Et pour cause. Car telz meschans (Job XXIV) ravissent l'orphelin de la mamelle et prennent gage du povre. Ilz font cheminer l'homme nud sans vestement et prennent la gerbe et la glenne des affamez. Est-ce donc de merveille si la gerbe de telz est sans fruict? Veu qu'ilz ont violé et ravy la gerbe d'autruy? Le prescheur dit bien un mot (Ecclés. VIII) à cause que la sentence ne s'exécute incontinent sur l'œuvre mauvais, pourtant est-ce que les enfans des hommes ont le cœur remply pour mal faire. Or combien que le pecheur eust fait mal cent fois, et que nonobstant luy ait Dieu prolongé sa vie, si cognoy-je néantmoins que bien sera à ceux qui craignent Dieu, et ont reverence à sa face : et ne sera point bien au meschant, et ne luy prolongera ses jours, mais sera comme l'ombre, pourtant qu'il ne craint point la face de Dieu.

Somme toute, le labeur des meschans et folz, ne fait que (Eccl. X) les affliger, puisque le moissonneur de leur labeur ne remplit point sa main. Et si le moissonneur n'y trouve rien qui vaille, il n'est jà besoing que le glenneur y voise après pour y trouver quelque chose de bon. Comment y trouveroit on quelque bonne chose (Ps. I) quand ils sont comme la paille que le vent pousse? Leurs vains efforts sont bien exprimez en ce qu'il est dit (Esaïe XVII) qu'ilz seront poursuivis comme la paille des montagnes de devant le vent et comme le tourbillon de devant la tempeste : au temps du vespre, voicy tremblement, et avant le matin ne sera plus en estre. C'est ce que Jean Baptiste (Matth. III) veut dire, que Dieu a son van en sa main pour nettoyer son aire. Si qu'assemblant son froment en son grenier, il bruslera la paille au feu qui jamais ne s'estainct (Ps. XVIII). Ces meschans donc seront brisez comme la poudre qui est jettée par le vent, et ne seront reputez non plus que la fange des

rues. Et leur espérance (Sapien. XVIII) se consumera comme la glace de l'hyver, et decoulera comme l'eau superabondante. Par telles et semblables similitudes l'Escriture te monstre que les entreprises des meschans sont vaines, et prochaines de (1 Thess. II) confusion, afin que tous ceux soyent jugez et condamnez, qui n'ont pas creu à la verité, mais ont approuvé iniquité, et la sont tresbuchez, ilz ont deboutez, et ne se sont peu relever (Ps. XXXVII). Dont adviendra que les passans ne diront point la bénédiction de Dieu soit sur vous; nous vous benissons au nom du Seigneur, nous prions, et vous soubhaictons bien. Qui sont les passans sinon les vivans? Quel bien pourroient-ilz dire de ce d'où il ne vient point de bien? Qui benyra ce qui est maudit de Dieu? qui prisera ce que Dieu a mesprisé? Quel bon soubhaict fera on d'une chose qui n'est que mauvaise? que serviroit benediction sur malédiction? Qui s'esjouyra au faict d'un meurtrier? qui congratulera à l'homme qui respand le sang, qui requiert vengeance, et non point benédiction? qui louera le tyrant, sinon ceux qui ont soif du sang innocent? Quoy donc? est-ce pour néant que Christ a dit, benissez ceux qui vous maudissent : faites bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous nuysent? En dit pas autant son apostre (Rom. XII) : Parlez bien de ceux qui vous persécutent, bénissez-les et ne les maudissez point? Encor un autre (1 Pier. III) dit : Ne rendez pas mal pour mal, ne malédiction pour malediction, mais au contraire benissez : sachant que vous estes appelez à cela, afin que vous possédiez en héritage benediction. Ou bien les fidèles sont-ils point les passans dont il est parlé? Certes Jésuschrist ne ses apostres, ne recommandent rien contraire à la doctrine des prophètes. Et Dieu a tousjours voulu, comme il veut, que les siens benissent, ayment et prient pour leurs persecuteurs. Mais c'est autre chose de prier pour les persécuteurs, et pour la persécution. Qui est l'homme de bien qui voudroit prier pour le bon succès de quelque meschanceté? Il faut prier pour le tyran et non pas pour sa tyrannie, ains plus tost pour sa conversion. C'est ce que le prophète disoit (Ps. CXXXIX). Seigneur, n'ay-je point haï ceux qui t'ayment? et ay esté marry contre ceux qui s'eslevent contre toy? je les haissoye de parfaicte hayne et les tenoye pour mes ennemys. Or ceste hayne, quelque vehemente qu'elle soit, si n'empesche elle point les fidèles de bien faire aux meschans tant qu'il plaira au Seigneur les souffrir,

les secourant en ce qu'ilz ont de Dieu, à savoir au corps. Et puis que Dieu ne leur retire encore sa benevolence, quiconque le voudra ressembler, faut aussy qu'il ne leur retire point la sienne. Mais cela en quoy ils sont semblables à Sathan, en leur vie et mauvaises mœurs, en leurs entreprinses et iniquitez, il les faut abhorrer et détester comme peste sans les benyr aucunement. Il ne reste donc à ceux qui respandent le sang innocent fors malediction comme il t'a esté dit assez par cy devant. Sur quoy tu te consoleras, et confirmeras en saincte pacience, en l'attente de la venue de ton espoux, qui viendra en brief et ne tardera point.

L'ÉGLISE.

J'ay bien noté toutes tes parolles, qui m'ont semblé plus douces que miel. Le Seigneur mon Dieu qui a commandé que la lumière resplandist (2 Cor. IV) des tenebres, cognoissant les choses qui ne sont pas comme celles qui sont, qui a luyt en noz cœurs, pour recevoir illumination, de la cognoissance de sa gloire, en la face de Jésus-Christ : selon sa grande miséricorde et infinie bonté, me remplisse de toute force, constance, bon courage et pacience en mes tribulations : me donnant un cœur invincible pour adherer entièrement à luy, me fier et appuyer en ces promesses, craindre et reverer ses menaces, et avancer le regne de son filz. Et qu'il luy plaise de manifester par tout son Evangile, et bonne volonté envers tous, en sorte que toutes tenebres d'ignorance soyent chassées par la venue de sa clarté!

Et que tous persecuteurs ignorants soyent reduis à la droicte voye de salut, cessans leur tyrannie et persécution (2 Sa. XXII). Quant au reste, je croy, confesse et recognoye que le Seigneur Dieu est entier en sa voye, et le bouclier de tous ceux qui ont esperance en luy. Car qui est Dieu fors le Seigneur? et qui est fort sinon nostre Dieu, qui m'a corroborée de force, et les miens? Et ores qu'il nous mette à l'abandon, comme brebis pour estre mangez, et qu'il nous esparse entre les gens, et que soyons en opprobre et mocquerie à noz voisins en branlement de teste entre les peuples, si n'oublyons nous point son alliance, nous sommes à luy, soit à la vie ou à la mort. Tant seulement qu'il ne nous délaisse, et ne nous abandonne point, ains que servions entièrement à sa gloire et celle

de son filz, qui vit avec luy et le Sainct Esprit, en gloire éternellement.

Ainsi soit-il.

LETTRES

DE

LOUISE DE COLLIGNY, PRINCESSE D'ORANGE

A SA BELLE-FILLE

CHARLOTTE-BRABANTINE DE NASSAU

DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

1598-1620

20. — *De Paris*, 27 *août* 1601.

Que j'ai eu d'affliction, chère fille, lorsque j'ai su, par vos lettres que le S[r] Chauveau m'a apportées, l'accident qui vous est arrivé en votre grossesse. Il y en a prou à qui la même chose est arrivée qui n'ont pas laissé de se trouver grosses pour cela; je ne serai point à mon aise pourtant que je ne sache ce que vous en croyez et en quel état vous êtes à présent. On m'a dit qu'il ne se peut rien voir de plus joli que notre petit fils. C'est chose que je crois aisément, car de ce que j'en ai vu, c'est sans cajolerie que je le dis, mes yeux n'ont jamais rien vu qui lui ressemble.

A ce que je vois, vous vous donnez bien du bon temps. Je savois bien que vous trouveriez M[me] de Montpensier bien à votre gré quand vous l'auriez un peu pratiquée (1). Pour moi, je suis sa servante fort passionnée, et l'aime de tout mon cœur. J'attends avec l'impatience que vous pouvez imaginer

(1) Le billet suivant prouve l'intimité de leurs relations. Son premier

ce qui arrivera du siége d'Ostende. J'en conçois cependant toute bonne espérance, car ceux du dedans ont fort bon courage. Il ne leur manque rien de tout ce qui est nécessaire à une place assiégée. Vos frères sont en Zélande, pour apporter à leur secours tout ce qui se pourra (2).

Il faut que je réponde à ce que vous dites avoir appris que je ne suis pas en cette cour comme je le devrois, et que vous craignez que cela soit un jour préjudiciable à vos frères. Je vous prie de croire que je ne suis point si mal avisée que je fasse chose qui le leur puisse être, ni à aucune de la maison. Je crois que ce que vous voulez dire c'est pour les rangs. Or de cela on ne peut dire qu'il se soit fait nulle cérémonie où il s'en soit tenu. De tenir antichambre, qui est là où on en souloit tenir, c'est chose qui est fort rare; et quand il y en a eu, j'y ai mon siége, et sommes toutes assises autour de la Reine sans aucun rang; et tous les jours j'ai mon siége en la chambre de la Reine et s'y assied-on comme on se trouve. Pour passer aux portes, on passe aussi comme cela. La vérité est que Mlle de Guise, au passage des portes, du commencement, le vouloit toujours prendre. J'ai évité cela, et trouvois invention ou de ne m'y trouver point ou d'en faire passer d'autres devant moi auxquelles on sait bien que je ne cède point, ou de passer par d'autres portes. Enfin, sachant bien que le Roi ne

paragraphe est de la main de M. de Montpensier, et le deuxième de celle de M. de la Trémoille :

« Madame ma chère cousine, mon papier est si beau et si honnête que vous ne me sauriez refuser la requête qu'il vous porte : qui est de faire l'honneur à votre cousine de lui aider à faire l'honneur de chez nous, qui est chez vous aussi, car vous y avez la même puissance. C'est pour recevoir ces deux grandes filles de qui je vous parlois hier, qui y seront ce soir; et cependant nous chasserons Monsr votre mari et moi, qui suis en tout votre serviteur. Il n'est pas besoin de dire que nous savions qu'elles dûssent arriver; plutôt, s'il vous plait, que vous ignoriez même qu'elles dûssent venir. Il vous est ordonné, mais je dis par arrêt donné en la chambre de Fleur de Lys, que vous serez vêtue tout ainsi qu'hier.

« Vous voyez le commandement qu'on vous fait. Je ne vous verrai que demain. Nous allons à la chasse, et vous aurez ces deux longues filles sur les bras. Dieu vous fortifie pour les bien soutenir. »

Quel est le nom des deux visiteuses?

(2) La place fut prise par les Espagnols le 19 septembre 1604, après un siége de trois ans et trois mois.

vouloit donner l'avantage ni à l'une ni à l'autre, et trouvoit bon que nous marchassions comme nous nous trouverions, tantôt l'une, tantôt l'autre, voilà comme nous avons vécu depuis sans cependant en parler. Quand c'est à des festins où nous mangeons à la table du Roi, je suis toujours du côté de Leurs Majestés, auprès de Mmes de Nemours (3) ou de Guise (4) et Mlle de Guise de l'autre côté.

Somme, vous devez croire qu'il ne fut jamais moins tenu de rangs; et quand s'en tiendra, croyez que je ne m'y trouverai point, si je ne reconnois y pouvoir tenir celui que je dois. Je n'ai garde d'en faire de grands cancans, car ce seroit bien cela qui seroit préjudiciable, sachant bien qu'il y a ces quatre maisons (5) qui tiennent rang en France, qui sont si proches au Roi qu'il ne donnera jamais d'arrêt à leur désavantage. Voilà pourquoi j'aime bien mieux n'en faire point parler, et éviter de me trouver aux lieux où je prévoirai que j'en pourrois avoir dispute, car je ne veux pas faire comme firent dernièrement les comtesses de Saint-Paul et Mme d'Elbeuf, qui eurent des paroles bien grosses en la chambre de la Reine. M. de Montpensier vous l'aura pu conter. [Pour] le temps que j'ai à demeurer en cette cour, qui ne sera pas long, je crois que je ne puis mieux faire que de n'y demander point de rang, puisque je suis en doute d'obtenir celui que j'y devrois avoir; et me mettrois au hasard d'avoir un arrêt qui me seroit désagréable, là où et moi et tous ceux de la maison sommes toujours sur nos pieds pour le demander. Cependant, croyez que je me garderai bien de céder en chose qui soit préjudiciable à la maison où j'ai eu l'honneur d'être mariée. Cela seroit sujet à d'autres discours qui ne se peuvent représenter par lettres.

Je vous baise les mains, chère fille, et suis toute à votre service.

A Paris, ce 27 d'août.

(3) Anne d'Este, petite-fille de Louis XII, et veuve 1° de François de Lorraine, duc de Guise; 2° de Jacques de Savoie.

(4) Catherine de Clèves, veuve de Henri de Lorraine, duc de Guise, le Balafré.

(5) Longueville, Lorraine, Montpensier et Nemours?

21. — *De Paris, septembre* 1601.

Votre dernière lettre, chère fille, me fait plus que jamais reconnoître votre bon naturel, voyant combien vous prenez à cœur tout ce qui me touche. Vous dites que vous n'êtes pas contente des bruits que l'on fait courir de ma faveur par le moyen de la marquise de Verneuil. Je ne sais où on prend cette faveur, car si vous étiez ici vous verriez que je suis toujours d'une même façon. A la vérité le Roi et la Reine me font l'honneur de me faire fort bonne chère, et n'y a pas apparence, pour le moins d'un des côtés, que la marquise en soit cause. De dire que je la maintiens en son crédit sont deux choses qui ne s'accordent point, car il faudroit donc que j'eusse plus de crédit qu'elle, et par conséquent ma faveur ne dépendroit pas de la sienne, mais la sienne de la mienne. La remarque que l'on a faite que nous étions à Saint-Germain logées tout proche l'une de l'autre est fort véritable; mais on ne dit pas que Mme de Guise et Mme de Guercheville, elle et moi avions nos chambres toutes d'un même rang, comme en un cloître; et que s'il est arrivé que la mienne ait été la plus près de la sienne, il s'en faut prendre aux maréchaux des logis et non à moi, qui ne dispose pas de mon logis aux maisons du Roi. Je m'assure que l'on vous aura bien dit aussi que nous mangions souvent ensemble ; mais on ne vous aura pas dit que Mmes de Guise et de Retz en faisoient de même. On ne vous aura pas dit aussi que je n'ai pas voulu loger au Louvre, parce que la chambre que l'on m'y donnoit étoit près de la sienne ; aussi n'ai-je pas pris cette excuse-là pour n'y point loger.

De dire que je vois plus souvent ladite marquise que la Reine; ah! pour celui-là il n'y a point d'apparence, et faut bien que cette invention provienne de quelque personne qui me veuille mal et qui veuille bien épargner la vérité ; car chacun sait et chacun voit que je ne bouge de la chambre de la Reine. Que je n'avoue avoir beaucoup d'obligation à la marquise, je serois ingrate si je disois autrement; mais je ne suis pas si sotte que cela me fasse faire chose qui soit contre ce que je dois. Mes actions ont prou montré jusques ici ce que je suis; et

ceux qui voudront médire de moi, cela retournera plus à leur blâme qu'au mien, car je n'en donnerai jamais sujet, s'il plaît à Dieu, aux gens de bien ; pour les autres, [ce] me sera louange.

Continuez donc à tenir mon parti, ma fille; et pour cela, quand vous en ouïrez parler, et pour mon rang de quoi on vous parle tant. Pardonnez-moi si je vous dis que vous avez tort de demeurer sans réplique, comme vous dites que vous faites; et demandez s'il vous plaît à ces personnes qui en parlent tant où c'est qu'ils ont vu que l'on ait tenu rang, et s'ils vous le peuvent remarquer, je leur pardonne. Mais que dirai-je de vous, ma fille, qui me condamnez tout platement, me disant qu'il est tout certain que je fais tort à votre maison et à vos frères. Certes, ce mot m'a pénétrée jusques au cœur, je le vous avoue. Je vous ai répondu sur cet article par mon autre lettre, et vous dis encore que je ne suis point si sotte que d'avoir fait nulle action qui leur puisse jamais être préjudiciable, ni ne ferai, Dieu aidant; et croyez, ma fille, que l'honneur de votre maison m'est trop cher, et qu'il ne me pourra jamais être reproché avec raison que j'y aie fait brêche; et m'assure que quand vous seriez ici que vous jugeriez vous-même que je ne puis ni ne dois m'y gouverner autrement que je fais, et pour cela et pour toute autre chose. Ma fille, je me souviendrai toujours fort bien de qui j'ai eu l'honneur d'avoir été femme et fille. C'est chose dont je chéris trop la mémoire pour l'éloigner jamais de la mienne.

Or brisons ce discours pour vous dire que j'ai eu l'honneur de voir votre cousin (1), qui m'a mise en peine de ce qu'il m'a dit que l'accident qui vous étoit arrivé à Champigny vous est encore revenu depuis. Je vous supplie que je sache comment vous vous en serez portée. Depuis il m'a dit mille biens de mon petit-fils, et qu'il n'a jamais rien vu de si joli. Je supplie M. de la Trémoille de m'excuser si je ne lui écris. Je me trouve si mal d'un rhume que j'ai depuis trois jours que je n'en vois goutte. Je lui envoie une lettre, écrite d'Ostende, par laquelle il en apprendra plus de nouvelles que je ne lui en saurois mander. Je m'en vais demain à Fontainebleau, pour

(1) Le duc de Montpensier.

être aux couches de la Reine, qui n'attend plus que l'heure, étant bien avancée dans son neuvième mois. Bonsoir donc, ma fille, je vous baise [les mains] et à votre cher mari et notre petit mignon.

22. — *De Paris*, 25 *juillet* 1602.

Vous dites, ma chère fille, que vous avez trouvé fort courtes les lettres que je vous écrivis par le S[r] d'Availles (1). Ne l'attribuez à autre chose qu'à la presse qu'il me faisoit d'écrire, pensant partir d'heure à autre; et cependant le commandement du Roi l'arrêta encore quelques jours après avoir reçu mes lettres. Pour le partement de mon neveu de Chatillon (2), il fut si soudain que je ne le voulus en façon du monde arrêter pour écrire ni à vous ni à M[me] de la Boulaye (3), car il avoit un trop juste sujet pour s'en aller en grande diligence, et me promit d'en faire mes excuses à toute la compagnie. S'il y a manqué, il a manqué à sa parole.

Ne croyez donc point, chère fille, que vous trouviez jamais nul changement en moi. L'amitié parfaite que je vous porte a ses fondements si solides et si fermes que vous ne devez jamais craindre qu'il y ait aucune diminution, car quand même j'en reconnaîtrois en la vôtre, ce que je n'attends pas de votre bon naturel, je ne laisserois pas d'être telle pour vous que j'ai toujours été; car je ne manque jamais à mes devoirs et à mes amitiés, et vous avouerai que j'ai combattu, en ce dernier voyage que je vous ai vue, contre des personnes qui me vouloient faire juger, par vos actions et [celles] de M[me] de Bouillon, que toutes deux vous ne me rendiez pas le témoignage d'amitié que vous aviez accoutumé. Je vous jure que ce m'a été un déplaisir bien sensible de ce que la plupart de la cour, tant hommes que femmes, faisoient ce jugement que j'ai toujours rabattu, et aligné des raisons pour faire juger le contraire.

(1) Jacques Eschallard, seigneur d'Availles-Châtillon.
(2) Gaspard, fils de l'aîné des frères de la princesse d'Orange.
(3) Marie du Fou, veuve en premières noces de René de Talensac, seigneur de Loudrière, et en secondes noces de Charles Eschallard, seigneur de la Boulaye, gouverneur de Fontenay-le-Comte.

Peut-être vous sera-t-il témoigné quelque jour par ceux même qui m'en parloient; et lors vous connoîtrez qu'il n'est jamais rien entré en mon esprit qui m'ait pu faire [croire] que vous eussiez diminué ni de l'amitié ni de l'estime que j'ai toujours reconnu que vous aviez pour moi. Et certes, ma fille, si cela étoit, aussi me feriez-vous extrême tort; mais brisons là, il ne faut pas seulement y penser.

Impossible de me pouvoir rendre à la bienvenue de ma nièce (4). J'en écris à Mme de La Boulaye et lui en fais mes excuses, car elle me faisoit la faveur de me mander qu'elle m'y désiroit, ce que n'a pas fait Mme de Chastillon, ni du mariage ni de la bienvenue. Je dis auparavant sa maladie, car encore que peut-être elle dira qu'elle savoit bien que je n'y pouvois pas être, je dirai que pour cela elle ne devoit pas laisser de m'en prier. Etant ce que je suis à sa fille, la civilité la convioit à me rendre ce devoir.

Je ne vous parle point de ce qui se passe ici, car vous en êtes avertie par personnes qui en savent plus de nouvelles que moi, qui m'enquête seulement de celles de vos frères, dont je suis en telle peine que je ne pense et ne m'enquiers d'autre chose; et le désir d'en aller apprendre à Saint-Germain, où on me vient de dire que le Roi en a reçu, me fait finir tout court, en vous assurant, ma chère fille, que rien au monde ne vous peut davantage aimer, estimer, chérir et honorer que fait votre maman, qui vous baise cent mille fois les mains, et à mon petit cœur et mes petites mignonnes. Dieu veuille les bénir.

A Paris, ce 25 de juillet.

23. — *De Paris*, 20 *janvier* 1603.

Ma chère fille, avec les yeux tout pleins de rhume, la tète pleine de douleurs, et tout le corps de cette fâcheuse coquelu-

(4) Françoise de Colligny, sœur de Gaspard, venait d'épouser René de Talensac, seigneur de Loudrière, fils du premier mariage de Madame de la Boulaye.

che qui court, je vous fais ce mot pour vous dire que je me réjouis extrêmement de ce que votre douleur de jambe commence à se diminuer. J'espère que le beau temps vous achèvera du tout de guérir. Au reste, je vous dirai que j'ai marié Vilars, et qu'elle est extrêmement contente. Elle s'en va demain, et M. de Waufin (1) l'emmène à son ménage. J'espère qu'elle se gouvernera si sagement qu'elle fera mentir tous ceux qui ont médit d'elle ; et à la vérité elle a eu du malheur, car il n'y a eu autre mal en elle que de la vanité. Vous connoissez son humeur : ça été la même chose que vous avez vue. Je dis la même, car ça été ce que vous avez vu en Hollande, et n'y avoit point moyen d'arrêter cette humeur qu'en la mariant ; mais certes, à cette heure, elle est bien résolue de vivre tout d'une autre façon, et je crois qu'elle sera fort heureuse. Et moi bien malheureuse de ce qu'il faudra que je m'en aille sans vous voir, car je voudrois qu'il m'eût coûté de mon sang et avoir eu un jour à vous entretenir ; mais je ne l'espère plus, car je n'attends que le retour de votre frère en Hollande et un peu de plus beau temps pour passer la mer. Je ne vous dis pas encore adieu, car je vous écrirai encore. Je vous baise les mains.

Le 20 janvier.

24. — *De La Haye, vers le* 5 *mars* 1603.

Ma chère fille, ma mignonne, j'ai reçu depuis trois jours votre lettre du 28 de janvier, qui est la seule que j'ai eu de depuis être partie de France. Je vous ai écrit deux fois depuis être arrivée en votre bon pays, et adressé mes lettres à monsieur votre bon mari. Celle-ci est par un de vos bourgeois de l'Ile-Bouchard (1), qui m'a été adressé lorsque je voulois vous dépêcher un laquais, et à M[me] de Bouillon. Cette occasion sera cause que j'enverrai mon laquais droit à Bordeaux et de là à Turenne ; mais au retour je lui commanderai de passer à

(1) Gédéon de Waufin, gentilhomme hollandais, qui fut depuis gouverneur de Château-Renard.

(1) En Touraine, chef-lieu d'une belle baronnie appartenant à la maison de la Trémoille.

Thouars pour me rapporter des nouvelles de tous mes chers enfants. Que je plains cette pauvre femme (2)! Mon Dieu, que ne voudrois-je point apporter de ce qui seroit en ma puissance pour son soulagement, car je connois ses appréhensions que je crois qui ne sont pas petites, et certes ce n'est pas sans sujet. M. de La Trémoille m'a mandé que vous la deviez aller voir; M. de Bouillon me l'a mandé aussi. Je m'assure que ce lui sera une souveraine consolation que votre présence. Vous croyez bien que ces affaires-là me donnent bien de la peine. J'en ai eu beaucoup lorsque j'étois sur les lieux où j'en savois plus de nouvelles qu'ici; à cette heure que j'en sais moins, cela redouble ma peine. Le meilleur remède est le temps, la patience et l'humilité de M. de Bouillon. Mon opinion et celle de tous ceux de deçà est telle, et que s'il en recherche d'autres, il ruinera plus ses affaires qu'il ne les avancera.

Je vous envoie à ce coup des lettres de vos frères. Certes il ne se peut rien voir de plus paresseux à écrire qu'ils sont, et demeurent toujours en ces belles maximes : qu'il n'y a rien au monde de plus inutile; que vous savez bien qu'ils vous aiment et qu'ils sont à votre service; que c'est tout ce que vous peuvent représenter leurs lettres. Ils me font mourir quand ils se mettent sur ces opiniâtretés-là, que vous connoissez, car il n'y a raison qui les puisse vaincre. Et notez que monsieur mon fils est un vrai singe de son frère, car il a si bien composé ses humeurs selon les siennes, que c'est une même chose. Nous vous souhaitons bien souvent ici, ou nous trois sautés auprès de vous. Vous êtes fort aimée en votre bon pays, et se plaît-on extrêmement à ouïr dire combien vous êtes heureuse en mariage.

M. de Barneveldt (3) a marié ces jours passés sa jeune fille au S[r] Vandermyle (4), que vous avez vu étudiant à Leyde (5),

(2) La duchesse de Bouillon, dont le mari, accusé de conspiration contre Henri IV, venait de sortir de France.

(3) Jean d'Olden Barneveldt, grand-pensionnaire de Hollande. Jamais homme, dit Aubéry du Maurier (*Mémoires de Hollande*), ne fut si sage ni si vertueux.

(4) Corneille Vander Myle, qui fut ambassadeur des Pays-Bas à Venise, puis en France, et curateur de l'université de Leyde.

(5) Où elle avait séjourné avec la princesse d'Orange, lorsque *le petit frère* suivait aussi les cours de l'université.

qui est un fort honnête jeune homme. Nous y avons été, trois jours durant, tous les soirs en festin. Cela s'appelle cinq heures à table, et puis le bal où votre aîné (6) triompha de danser toutes sortes de danses, pour me montrer qu'il n'a rien oublié; mais mon fils ne danse plus rien que des allemandes. Vous n'avez jamais rien vu tant sur la gravité : je pense qu'il a appris cela en la Germanie.

Votre aîné se tient toujours à ses amours accoutumées et ne change point. Sa dame a acheté ici une jolie maison où elle est, à ce que l'on dit, fort proprement accommodée, fort bien en point. Elle se tient là avec ses deux petits enfants, que l'on dit être fort beaux. Elle ne va en nulle compagnie; et encore que cela soit su de tout le monde, qui veut faire plaisir à votre fille (7), faut ignorer et ne lui en parler point. Pour moi je ne lui en ai pas encore ouvert la bouche.

J'ai fort essayé de faire la paix de votre sœur (8) avec lui. « Je m'assure fort ne lui vouloir aucun mal, mais de la voir « cela ne serviroit de rien, ce dit-il, et beaucoup moins son « mari. » Ils se tiennent toujours à Delft (9), et me viennent quelquefois voir, et leurs deux petits enfants, qui sont bien jolis. Ils ont perdu leur dernière petite fille, que la nourrice étouffa au berceau. Votre sœur est encore prête d'accoucher.

La comtesse de Solms (10) ne bouge de son logis, presque toujours malade, de façon que ma solitude n'est guère interrompue par les dames qui sont ici. Je fais faire force ouvrages et ne me vais guère promener, de façon que mon cabinet, que vous connoissez, et moi nous tenons bonne compagnie. Je crains que vos frères ne me la tiendront plus guère, car l'ennemi a pris par surprise, depuis quatre jours, le château de

(6) Maurice de Nassau, dont l'ingratitude et l'ambition firent périr Barneveldt sur l'échafaud, le 13 mai 1619. Il mourut célibataire, mais eut plusieurs fils de *la dame de Mechelen* (V. Moréri, VII, 934).

(7) Probablement une filleule de Madame de la Trémoille, car sa fille n'alla en Hollande qu'en 1608.

(8) La princesse de Portugal.

(9) Ville de Hollande, où Guillaume le Taciturne était mort assassiné, le 10 juillet 1584.

(10) Elisabeth de Nassau-Dillembourg, veuve de Conrad de Solms, morte le 8 novembre 1603. Ce fut avec leur petite-fille, Amélie, que le fils de la princesse d'Orange se maria, en 1625.

Wactendon, en Gueldre. La ville tient contre, et [je] crois qu'ils iront pour la secourir et reprendre ledit château, de façon que me voici au commencement de mes appréhensions. Je vous fais faire des portraits, mais je vous supplie aussi que j'aie le vôtre et celui de M. de la Trémoille. Celui de mon petit mignon tient le plus beau lieu de mon cabinet, et vous, ma mignonne, la plus belle place en mon âme.

Encore faut-il que je vous dise un mot du comte d'Egmont (11). Il est plus fou qu'il ne fut jamais. Il s'est proposé un voyage aux Indes, là où il dit qu'il sera reçu roi, a fait déjà toutes les lois de son royaume, donné toutes les charges et offices. Il ne lui manque qu'une femme. Sans vanité, si j'y voulois entendre, je crois bien que je serois la première refusante ce beau royaume imaginaire. Je lui ai proposé M[lle] de Guise. Il m'a priée d'en faire sonder sa volonté, à quoi je me suis obligée; mais il aimeroit encore mieux la petite Anne de Rohan (12). Je lui ai promis d'en écrire aussi, car il veut avoir plusieurs cordes en son arc. Il y a de la pitié en cet homme.

En voilà assez pour une fois. Il faut finir avec mon papier.

25. — *De La Haye*, 15 *mars* 1603.

Ma chère fille, je vous ai écrit fort amplement depuis peu de jours par un homme de l'Ile-Bouchard, qui s'y en retournoit, étant venu ici pour chercher quelque soldat, qu'il a trouvé mort. Il me promit vous porter incontinent mes lettres à Thouars, mais on me mande de Paris que vous êtes auprès de M[me] de Bouillon; et estimant que vous y pourriez être encore lorsque ce laquais y arrivera, j'ai mis cette lettre au hasard, qui vous apprendra que, Dieu merci, je suis hors de l'appréhension en laquelle j'étois lors de mon autre lettre, car vos frères ne vont point à Wactendon, ayant eu nouvelles hier,

(11) Lamoral II, fils de Lamoral I[er], comte d'Egmont, que le duc d'Albe avait fait décapiter en 1568.

(12) La plus jeune des filles de Catherine de Parthenay, que Louise de Colligny désirait ardemment faire épouser à son fils, comme on le verra plus loin.

comme ils vouloient partir, que la ville a repris le château, dont je suis extrêmement aise, car ce petit voyage-là me donnoit bien de l'appréhension. J'envoie, ma fille, ce porteur exprès pour me rapporter des nouvelles de Mme de Bouillon. Je la crois à cette heure accouchée, et ne doute point que ce ne lui ait été infini contentement de vous avoir près d'elle, et à vous de lui pouvoir apporter quelque soulagement en toutes ses peines, que je crois n'être pas petites.

Hélas ! voilà qu'en écrivant ceci j'apprends la mort de la pauvre Mme de Retz (1), qui me fait tomber la plume de la main, car certes j'en ai un si extrême regret que mon cœur en est plus qu'outré de douleur, car je l'aimois plus qu'une sœur, et je sais que j'étois aimée et chérie d'elle tout ce qui se peut aimer et chérir au monde. Permettez-moi que je finisse pour donner lieu à ma douleur, et me croyez toute à votre service.

A La Haye, ce 15 mars.

26. — *De La Haye, fin d'avril* 1603.

Ma chère fille, j'eus hier le bonheur de recevoir une de vos lettres, du 2 de ce mois, par lesquelles j'appris plus particulièrement que je ne le savois les tristes nouvelles de l'affliction nouvellement survenue à la pauvre Mme de Bouillon. Je la savois un jour auparavant par des lettres de Mme l'Electrice (1) et de votre sœur d'Orange. Mon Dieu que je plains cette pauvre créature, car il semble que toutes sortes de maux la poursuivent. Ça été un grand heur que vous avez été auprès d'elle en cette affliction, car je m'assure que vous aurez été cause qu'elle l'aura bien plus doucement supportée qu'elle n'eût fait

(1) Le P. Anselme s'est trompé en datant sa mort de l'année 1604. Dans le Dictionnaire de Moréri, on l'a corrigé en imprimant 1603.

(1) Louise-Julienne de Nassau, l'aînée des sœurs germaines de Madame de la Trémoille, mariée, en 1593, avec Frédéric IV, électeur-palatin, et qui avait emmené avec elle sa plus jeune sœur Amélie, qu'on appelait Mademoiselle d'Orange. Les autres filles de Charlotte de Bourbon-Montpensier étaient, outre Mesdames de Bouillon et de la Trémoille : Catherine-Belgie, mariée au comte de Hanau, et Flandrine, religieuse à Sainte-Croix de Poitiers.

étant seule. On me mande que M. de Bouillon l'a passé avec une constance admirable, bien que l'on voie qu'il en a très-vif ressentiment. Certes Dieu l'exerce en beaucoup de façons. Veuille sa divine bonté lui donner les consolations nécessaires.

Nous avons ici deux conseillers de M. [l'Electeur] et de Mme l'Electrice, envoyés pour aviser aux affaires qu'elle et toutes mesdames ses sœurs — dont je crois que vous avez quelque pouvoir sur une — ont avec la maison mortuaire de feu monsieur votre père. Demain ils doivent faire leurs propositions au conseil de votre aîné. Aujourd'hui je les ai traités, où mon fils leur a fait paroître qu'il n'avoit pas mal profité en Allemagne. Je crois qu'il sera à cette heure l'ambassadeur ordinaire de l'Etat, car il est prêt à partir pour une très-belle légation, dont Messieurs les Etats l'ont choisi pour chef. C'est pour aller trouver le nouveau roi d'Angleterre (2). Cette charge lui eût été fort agréable en hiver; mais à cette heure il a bien fallu capituler pour l'y faire résoudre, parce qu'il craint que son frère ne se mette en campagne en son absence; mais on lui a promis qu'en ce cas il laissera l'ambassade, quand elle ne seroit pas achevée, pour le venir trouver.

M. [le comte] et Mme la comtesse de Hohenlohe sont à Delft. Ils me vinrent voir hier. Votre sœur est si engraissée qu'elle est toute ronde. Elle a avec elle la petite fille de la femme de votre cousin le comte Louis (3), qui est une petite fille de six ans, bien jolie. Votre dit cousin fait bien de l'homme marié : il est si sage à cette heure que c'est tout un autre homme que vous n'avez vu. Le petit comte Ernest est toujours lui-même. Les conseillers de M. l'Electeur m'ont dit que l'on parle d'un mariage pour votre sœur d'un prince polonois, dont ils disent beaucoup de bien. Il est allé en France et doit repasser par ici. Mme l'Electrice me le recommande fort. Quand je l'aurai vu, je vous en manderai ce qu'il m'en semble.

Voilà tout ce que je vous puis dire, pour cette heure, de tous les vôtres de deçà. J'attends un laquais que j'ai envoyé il y a plus d'un mois pour avoir des nouvelles de Mme de

(2) Jacques Ier, qui avait succédé à la reine Elisabeth le 3 avril précédent. L'ambassade des Pays-Bas arriva à Londres vers le 1er juin.
(3) Louis II de Nassau-Sarbruck, marié avec Anne-Marie de Hesse.

Bouillon. Je ferai, s'il est possible, que votre aîné l'enverra visiter sur cette nouvelle affliction (4). Il a envoyé depuis peu de jours vers M. de Bouillon. C'est Goost qui a eu cette commission, ne s'en étant point trouvé de plus propre que lui. Les affaires d'Ostende sont empirées depuis peu de jours, par la surprise qu'a faite l'ennemi de quelques forts qui étoient dehors. Le porteur vous en dira plus de particularités, et mon bon et cher enfant m'excusera si je ne lui écris point, car certes j'ai fait cette lettre avec mille peines, pour un mal de tête extrême que j'ai depuis quelques jours, à quoi tous les remèdes que j'y apporte ne m'ont encore apporté guère de soulagement. Hier on me tira plus d'une livre de sang, et si je ne m'en trouve pas mieux et ai avec cela une douleur au jarret qui me fait extrêmement appréhender de devenir boiteuse; seroit bien pour ressembler du tout à Marquet (5). Dites [à] votre bon et cher qu'il se garde bien de penser que ce soit le mois de mars qui m'apporte ces incommodités. Je m'assure qu'il aura bien regretté aussi Mme de Retz. Je viens de recevoir force lettres de Paris, par lesquelles on me mande que depuis cette mort tout y est si triste qu'il semble qu'il n'y ait plus de bonne compagnie. On me [donne] tout plein d'autres petites nouvelles, de quoi je l'entretiendrois si ma mauvaise tête ne me contraignoit de finir, en baisant en imagination et le père et la mère et tous les enfants; mais particulièrement le mignon des mignons.

Il faut, ma fille, que vous me donniez une de vos filles (6).

27. — *De La Haye, fin de* 1603 *ou commencement de* 1604.

Ma fille (1), j'ai été priée par Mme de Lisconel, qui est une fort honnête femme et de bon lieu, et qui honore extrêmement M. de la Trémoille, de vous faire une requête pour elle, qui

(4) La mort de l'enfant dont elle venait d'accoucher.
(5) Général hollandais qui s'était distingué à la défense d'Ostende.
(6) Charlotte, qui avait eu pour marraine sa tante paternelle, la princesse de Condé; et Elisabeth, tenue au baptême par sa tante maternelle, la duchesse de Bouillon. Celle-ci, qui était née infirme, mourut à la fin de novembre 1604, un mois environ après son père.
(1) Ce billet doit avoir été ajouté à une lettre non retrouvée.

est qu'elle vous supplie d'accorder à un petit-fils qu'elle a la place de premier page de M. le prince de Talmont (2). Je vous en supplie, ma fille, de tout mon cœur, et m'assure que vous ne vous repentirez point d'avoir obligé une si honnête femme. Faites m'en réponse, s'il vous plaît, afin qu'elle voie que je me suis souvenue de la prière qu'elle m'en a faite.

28. — *De Paris*, 31 *décembre* 1605.

Ma chère fille, si je puis recevoir consolation en l'extrême perte que je fais, avec ma maison, en la personne de feu mon pauvre neveu M. le comte de Laval (1), ce ne peut être que de voir tomber cette illustre maison, dont je suis sortie par ma mère, ès mains d'une autre que je tiens pour mienne et à laquelle je suis si étroitement liée, et de parenté et d'amitié et de toutes sortes de devoirs, que je ne pense avoir fait perte qu'en la personne. Il est besoin que vous donniez ordre de bonne heure à recueillir cette belle et grande succession ; et crois que la première chose que vous devez faire c'est d'écrire au Roi, pour le supplier de vous commander comment il plaît à Sa Majesté que vous vous gouverniez en cette affaire. Il y a ici M. de Montmartin (2) qui a toujours été très-affectionné à la maison de Laval, et qui en entend fort bien les affaires pour en être un des principaux vassaux. Il m'a promis, si le Roi le trouve bon, de vous aller trouver dans peu de jours et vous faire entendre infinies choses dont il est besoin que vous soyez instruite. Je vous réponds de son affection, fidélité et dexté-

(2) En Bas-Poitou. Donné, depuis la fin du XVe siècle, aux aînés de la maison de la Trémoille, ce titre fut bientôt remplacé par celui de prince de Tarente. Le puîné, Frédéric, fut, en 1605, appelé comte de Laval.

(1) Guy de Colligny, petit-fils de François d'Andelot, oncle de la princesse d'Orange, venait de mourir célibataire. Il était comte de Laval du chef de son aïeule Catherine (fille aînée de Guy XVI). La puînée, Anne de Laval, avait épousé le bisaïeul des mineurs de la Trémoille. Pour le partage de cette succession, voir l'édition française de l'*Histoire générale* du président de Thou (Londres, 1734), vol. XIV, p. 414 et suiv.

(2) Jean Du Matz, seigneur de Terchant et de Montmartin, dont on a publié les Mémoires.

rité pour vous bien servir. Feu mon cousin de Laval, père du dernier mort, lui avoit donné la capitainerie de Vitré, dont il a joui par longues années; depuis Mme de Fervaques (3) [la] lui a ôtée sans aucune récompense. Son désir seroit qu'il vous plût l'honorer de la même charge; et je vous en supplie de tout mon cœur, sous l'assurance que j'ai que vous en serez fort fidèlement et fort bien servie. Je vous avois envoyé ces jours passés une lettre de Mme de Fervaques pour une petite affaire, mais vous en aurez bien à cette heure de plus grandes à démêler ensemble. Il faut bien vous évertuer à cette heure, afin que Dieu vous donne et santé et dextérité pour bien conduire le surcroît des grandes affaires qui vous viennent en cette grande succession. Or je prie Dieu, ma chère fille, qu'il vous ait en sa très-sainte garde.

A Paris, ce dernier jour de l'an.

Vous avez de belles étrennes pour le commencement d'année (4).

29. — *De Paris*, 2 *janvier* 1606.

Ma chère fille, puisque c'est le Sr de Bourron qui vous porte cette lettre, il vous rendra si bon compte de ce qui se passe ici qu'il n'est point besoin que j'en emplisse ce papier. Seulement je vous dirai que vous y êtes attendue en bonne dévotion et que je crois qu'il est besoin, pour vos affaires, que vous y soyez bientôt, car M. de Fervaques, à ce que l'on dit — car c'est celui que je ne vois point — se prépare bien au combat. Il est tous les jours avec ma belle-sœur, laquelle je vois aussi peu que de coutume. Mon frère et lui ont rompu, car c'étoit son intention, lorsqu'ils traitèrent ensemble, d'avoir de l'argent dans peu de temps, et celle de M. de Fervaques, tout au

(3) Dont il avait été le premier mari.
(4) M. de Superville écrivait de La Rochelle, le 15 janvier 1606, à Scaliger, qui habitait Leyde : « Vous ne sauriez croire combien tout ce pays Réformé est aise de la grande succession qu'ont eu MM. de la Trémoille, par la mort de M. de Laval. »

contraire, comme il l'a bien montré; de façon que mon frère me vient de céder son droit, et en venons de passer un petit contrat que M. Robert a minuté.

Le S[r] de Bourron vous dira l'avis que tous vos amis vous donnent pour le regard de vos enfants, les amenant ici, comme je crois que vous les y devez amener y venant pour y demeurer longtemps, comme il ne se peut autrement; et me semble que vous pouvez bien avoir ici votre fille sans la mener à la cour qu'une fois, pour faire la révérence à la Reine, et cette fois chacun lui fera tant de caresses qu'elle n'aura point loisir de s'asseoir (1), de façon que cela ne portera nul préjudice à ce que vous pourrez obtenir en une autre saison qu'elle sera plus grande. Car en ce petit âge où elle est, chacun juge que vous ne devez pas vous attacher bien fort à demander une chose que vous auriez grand'peine à obtenir si vous ne montriez des preuves bien certaines que cela ait été, car on ne s'arrêtera pas sur des ouï-dire; et de vous mettre au hasard d'être refusée, c'est chose qu'il semble que vous ne devez pas faire.

Je suis encore incertaine si votre frère viendra ou non, car le vent a toujours été si contraire, depuis le passage de M. de Buzanval, qu'il n'est rien venu depuis lui. Je vous envoie une boîte de tablettes que M[me] la Garde des Sceaux (2) m'a donnée pour vous envoyer. Elle dit que c'est son apothicaire qui en a la recette, lequel elle ne m'a jamais voulu nommer, et dit que toutes les fois que vous en voudrez avoir qu'elle vous en enverra; mais j'ai dit au S[r] de Bourron qu'il demande la recette à M. de la Violette (3). Pour de cette étoffe pour une robe, j'en ai vu plusieurs pièces, mais toutes si chères que je n'en ai pas voulu prendre; aussi que l'on m'a dit que c'est à Tours où elle se fait, et que Bourron passant par là en pourra voir et

(1) Il s'agissait d'obtenir pour Charlotte le *tabouret* au cercle de la reine, et il lui fut accordé, comme on le verra dans la lettre 32e.

(2) Claude Prudhomme, femme de Nicolas Brulart, marquis de Sillery.

(3) L'un des médecins du roi. Son confrère Superville, dans une lettre écrite de La Rochelle, le 24 mai 1600, à Scaliger, en fait l'éloge suivant : « M. de la Violette, grand médecin en la nouvelle et vieille médecine, Gascon, fait merveilles. »

vous dire le prix, et que de jour à autre [vous] vous en ferez apporter. J'attends les gants que l'on m'a promis de faire pour mon petit mignon; s'ils sont faits, le S[r] de Bourron les portera.

Leurs Majestés sont à Saint-Germain. La Reine n'a avec elle que M[mes] les princesses de Condé et de Conti. M[me] de Montpensier avoit été mandée pour y aller, et moi commandée pour l'y accompagner, mais nous avons si bien fait jusqu'ici que nous sommes exemptées de cette petite corvée. Et je crois qu'aujourd'hui toute la cour va à Vigny, chez M. l'Amiral, et que de là tout reviendra ici; qui sera un fort grand plaisir, car c'est une peine extrême d'aller à cette heure par les champs. Voilà Bourron qui vient demander mes lettres. Je finis donc en vous embrassant, et toute la petite troupe, de tout mon cœur, et vous conjurant d'aimer toujours votre maman.

A Paris, ce second jour de l'an.

30. — *De Paris*, 25 *décembre* 1606.

Chère fille, vous pouvez croire que j'ai reçu un extrême contentement de vous savoir heureusement arrivée chez vous (1), et que vous y avez trouvé toute votre petite famille

(1) La reproduction textuelle de la lettre suivante, écrite pendant l'absence de Madame de la Trémoille, prouvera que l'orthographe de la princesse d'Orange, quoique peu défectueuse, devait être rectifiée.

« A Monsieur, Monsieur de la Trimouille, duc de Touars.

« Mon beau petit fils, cependant que j'estois a Paris, j'avois ce contentement d'ouyr souvent de voz nouvelles, par le moyen de Madame de la Trimouille, ma fille. Lorsqu'elle en est partie pour aler boyre des eaux de Spa, je suis partie aussy pour m'en venir en Beauce, en une maison si sequestrée du monde que je n'en oy point parler qu'au pris que j'en envoye aprendre des nouvelles. Et desirant sçavoir des vostres, et de vostre frere et seur, je vous despesche ce laqués pour vous prier m'en faire part, et de celle que vous avés eue de Madame de la Trémouille et quant elle vous parle de son retour. Pour moy je ne feray plus guere de sejour icy; mais et icy et partout ou je seray jamais, ce sera toujours avec resolution de vous fayre service de tout ce qui sera en ma puissance, et à mon autre petit-fils et fille. Mais conme a l'ayné je vous parle pour tous trois et vous embrasse tous trois en ymagination, vous priant de m'aymer conme estant vostre très affectionnée mere a vous fayre service.

« Louyse de Colligny.

« De Lyerville, ce 25 d'oust. »

en bonne santé. Je vous ai mandé notre retour en cette ville; à cette heure je vous manderai comme Mons[r] votre frère (2) et madame sa femme en partirent vendredi après dîner. M[me] la Princesse, M. le Prince, M[me] de Fontaines et moi l'accompagnâmes jusqu'au pont de Charenton. Ce fut des pleurs incroyables que ceux de M. le Prince et de madame sa sœur; j'entends qu'elle en fut malade à la couchée. J'ai bonne opinion qu'elle n'est pas prête de revenir à Paris. M. de Buzanval arriva hier soir, qui m'assure que votre cadet lui dit en partant qu'il seroit ici aussitôt que lui, de façon que je l'attends au premier vent, si autre chose n'arrive qui le retienne; car je ne serai point assurée qu'il vienne qu'il n'ait passé la mer. Je vous en avertirai soudain qu'il sera ici.

Vous savez que M. le maréchal de Fervaques est en cette ville. Je ne l'ai point vu, mais on m'a dit que M[me] de Fervaques y doit venir quand elle saura que vous devrez vous y rendre, et qu'elle est toute disposée à accorder, si vous voulez y entendre.

Je vous ai déjà mandé la réponse que me fit le Roi sur l'affaire de votre fille, qui se rapporte à celle que vous fit la Reine : de façon que c'est à vous à faire vos preuves, comme font les chevaliers du Saint-Esprit, car si cela a été on ne vous le peut refuser sans vous faire tort. Avisez donc toutes les preuves que vous en pourrez faire paroître, et nous en avertissant nous en ferons bien notre profit. Vous êtes aimée et honorée en cette cour (3) et ne devez point douter que faisant paroître que ce que vous demandez a été, que vous n'y soyez favorisée.

(2) Philippe-Guillaume de Nassau, fils aîné du Taciturne, prisonnier du roi d'Espagne pendant près de trente ans, venait d'épouser à Fontainebleau, le 23 novembre, Eléonor de Bourbon-Condé, nièce de Madame de la Trémoille, avec laquelle il partait pour prendre possession de sa principauté d'Orange.

(3) En annonçant la mort du comte de Laval, M. de Loménie énumérait au Roi les grosses sommes qui devaient lui revenir, pour les rachats des terres du défunt. Henri IV l'interrompit en ces termes : « Non, Loménie, je veux que M[me] de la Trémoille ait ceux qui appartiennent à ses enfants. Cela lui aidera bien pour acquitter leurs dettes (300,000 *écus*), car elle le saura bien ménager, et c'est une bonne femme. Je voudrois bien que M[me] de Bouillon lui ressemblât; elle disposeroit mieux son mari à faire ce qu'il doit qu'elle ne fait. » Lettre de G. de Bourron, 22 janvier 1605.

Je ne vous ai point encore envoyé de cette étoffe pour faire une robe, parce que l'on n'en trouve point à si bon marché que l'a eue la comtesse de Château-Vilain (4). Jeudi on m'en doit encore faire apporter, de façon que j'espère qu'après ces fêtes, qui sera à cette heure-là, nous barguignerons tant que si nous ne l'avons à si bon marché il ne s'en faudra guère. Vous aurez aussi des gants pour notre petit mignon. Je vous prie, ma fille, de dire au Sr Chauveau que je désire savoir quelle réponse a faite celui à qui il a donné la déclaration de ma terre (5). J'ai la cervelle si troublée des propos que me vient de tenir M. de B. (6) sur les affaires de votre bon pays, que je n'en dormirai de la nuit; et faut que je finisse en vous baisant les mains.

A Paris, ce jour de Noël.

(*La fin au prochain numéro.*)

BIBLIOGRAPHIE

L'Eglise réformée française de Copenhague. Notice par M. Clément. Copenhague, 1870, in-8.

Un intérêt tout particulier s'attache à l'histoire des Eglises du Refuge. Constituées une à une, dans l'exil, à l'heure brûlante de la persécution, elles représentèrent longtemps, au sein des nations protestantes, la foi austère et l'héroïque constance des huguenots. Aujourd'hui la plupart de ces foyers se sont éteints, ou, par une marche naturelle, ils ont uni leurs forces et leurs destinées à celles des Eglises qui les avaient fraternellement accueillies. Cette fusion n'est cependant pas effectuée partout, et l'Eglise réformée française de Copenhague est une de celles où, de nos jours encore, se perpétuent les souvenirs de la révocation de l'édit de Nantes. Nous empruntons les détails qui vont suivre à la courte mais instructive Notice publiée, l'an dernier, par M. le mar-

(4) N. d'Atri, très-noble et pauvre italienne, avait épousé le partisan Ludovic Adjaceto, après qu'il eut acquis le comté de Château-Vilain.
(5) Il s'agit de la description authentique du domaine de Lierville, que la princesse d'Orange voulait vendre. V. lettre 32.
(6) Probablement Beaumont.

guillier Clément. Des monographies comme la sienne rendent de véritables services en précisant des faits et en rappelant des noms que l'on chercherait difficilement ailleurs.

C'est à la reine Charlotte-Amélie, princesse de Hesse, épouse de Christian V, et nièce de la princesse de Tarente, que les réfugiés durent de pouvoir s'établir en Danemark. L'intolérance luthérienne, il est pénible de le constater, leur opposa d'abord une vive résistance (1). La reine, élevée dans la communion réformée, ne se laissa pas décourager par les obstacles, obtint du roi, par deux actes, en date du 3 janvier et du 11 avril de la mémorable année 1685, les priviléges les plus étendus en faveur des « réformés, » soit Français, soit Allemands, soit Hollandais, établis à Copenhague ou qui viendraient s'y établir. Aujourd'hui ces priviléges sont devenus inutiles, la Constitution actuelle ayant introduit une entière liberté religieuse.

A la fin de l'année 1685, le culte fut organisé dans une maison particulière, sous la présidence de MM. Philippe Mesnard et Jean de la Placette pour les Français, de MM. Musculus et Rœne pour les Allemands. Cette union des deux communautés n'a jamais été détruite, quoique chacune ait conservé sa direction particulière : un même temple, construit de 1688 à 1689, servit aux deux troupeaux, et le règlement, rédigé par la reine elle-même, peu de temps avant sa mort, pourvoit avec le soin le plus scrupuleux au maintien de cette propriété et de cette organisation communes. La pieuse princesse, qui avait largement contribué à l'érection du sanctuaire et des maisons pastorales, choisit elle-même les ministres, et s'efforça d'attirer à Copenhague de nouveaux réfugiés. Parmi ces derniers, mentionnons les douze *confesseuses* qu'elle parvint à faire délivrer des couvents où on les retenait captives et auxquelles elle assura des pensions ou un sort. Par un testament en neuf articles, daté d'Oldenbourg, 13 septembre 1713, la reine rappelle et confirme ses donations, veille à la sûreté des capitaux destinés à l'entretien des ministres et placés par elle en pays étranger, et décide qu'en cas d'extinction de la double communauté, les droits et propriétés seront reversibles au Consistoire français de Cassel.

Le terrible incendie qui ravagea la ville de Copenhague en 1728, détruisit le temple réformé; les collectes à l'étranger permirent de le réédifier et de le rouvrir au bout de trois ans. Il peut contenir de sept à huit cents personnes. L'auteur n'indique pas, même approximativement, à combien s'élevait la communauté primitive. La peste de 1711 emporta quarante et un des membres. Un siècle plus tard, en 1812, le nombre de deux pasteurs pour chaque branche fut diminué de moitié. En 1870, la communauté française comptait 126 membres, y compris les enfants non confirmés; il ne reste presque plus de descendants des premiers réfugiés.

(1) Voir à ce sujet le livre VII de l'*Histoire des Réfugiés*, par Ch. Weiss.

La monographie de M. Clément renferme plusieurs listes de ces familles primitives et quelques intéressantes notices biographiques. Nous y voyons que, de 1688 à 1869, l'Eglise française a été desservie par dix-sept pasteurs; mais nous n'insisterons ici que sur les renseignements qui ne se trouvent pas déjà dans la *France protestante* de MM. Haag (1).

1. *Philippe Mesnard*. 1685-1689.

2. *Jean la Placette*, 1686-1711.

3. *Th. le Blanc*. 1699-1709. Il avait le titre de chapelain de la reine. N'ayant pas voulu prêter le serment exigé des fonctionnaires ecclésiastiques, il retourna desservir l'église française d'Altona et y mourut le 30 juin 1726.

4. *Pierre de Saint-Ferréol du Mas* (*) de Provence. 1705-1711. Appelé à Copenhague en qualité de suffragant, refuse également de prêter le serment, comme attentatoire aux droits et la conscience; pasteur à Altona de 1711 à 1714.

5. *David de la Tour d'Aliès* (*). 1709-1711. D'une famille noble de Guyenne, fils du baron de Caussade, réfugié à Genève, puis en Hollande où il fut consacré par le Synode d'Amsterdam en 1704. Il exerça d'abord le ministère à Delft, ensuite à Copenhague où il succomba à la peste.

6 *Daniel de Loches* (*), de la Brille en Flandre. 1709-1711. Il retourna occuper la place de pasteur dans son lieu de naissance.

7. *Paul Eyraud*, dit *Hérault*. 1712-1743. D'une famille originaire du Dauphiné, mais né et élevé à Genève, chapelain d'ambassade de François le Fort, ministre de Pierre le Grand; ensuite, pendant dix-sept ans, pasteur à Wezel avant d'être appelé à Copenhague où il termina une existence bien remplie.

8. *J.-Jacques Martin*. 1713-1720. Fils du célèbre David Martin. Il avait d'abord été pasteur de l'Eglise de Ham; de 1720 à 1728 il fut chargé d'organiser la nouvelle colonie de Frédéricia, dans le Jutland, et il passa les deux dernières années de sa vie dans celle de Holtzapfel, près de Coblentz (2).

9. *J.-Ferd. Mourier* (*). 1721-1754. Né à Rolle, en Suisse, de parents réfugiés, avait reçu l'imposition des mains à Lausanne.

10. *P.-Paul Eyraud*. 1743-1783. Fils du pasteur auquel il succéda; né à Copenhague, ordonné à Genève.

11. *F. Moïse Mourier*. 1748-1786. Fils du pasteur auquel il succéda; né à Copenhague, ordonné à Lausanne; il avait épousé la fille de l'amiral de Fontenai.

(1) Les noms marqués d'une astérique ne figurent pas dans la *France protestante*.

(2) M. Clément demande si ce ne serait pas là ce troisième fils du pasteur de Castres, dont MM. Haag ignoraient le nom. Le fait est mis hors de doute par l'affirmation positive de M. le pasteur J.-M. Dalgas, dans sa notice très-complète publiée à Copenhague, en 1797, sous le titre de : *Tableau historique de la colonie de Frédéricia*. (Bibl. du Prot. français.)

12. *Jean Broca*, 1780-1793, qui après avoir été emprisonné à Meaux comme ministre protestant (voir Haag), obtint son élargissement, prêcha pendant six mois à Londres, deux ans à Amsterdam, passa en Espagne, puis retourna en France, et, en 1780, s'établit à Copenhague où il épousa la fille du pasteur Eyraud.

13. *Mourier*. 1786-1831. — 14. *Jean Monod*. 1794-1808. — 15. *Vien*. — 16. *Raffard*.— 17. *Krayenbuhl*.

En Danemark, comme dans le Brandebourg et en Hollande, les réfugiés appartenaient aux diverses classes de la société. On trouve dans leurs rangs des gentilshommes qui prirent du service dans les armées de terre et de mer ou furent attachés à la cour par des charges honorifiques, et des marchands et ouvriers qui apportèrent au pays le secret d'industries qui lui avaient manqué jusque-là. Il est regrettable que l'auteur nous laisse sans renseignements sur l'influence exercée par l'immigration ; de même, parmi les noms que nous relevons dans ses listes, il en est plusieurs sur lesquels on aimerait à posséder quelques détails plus circonstanciés. Les corps de métiers les plus abondamment représentés, sont les tapissiers, tailleurs, perruquiers, orfévres, horlogers, passementiers, faiseurs de peignes, cuisiniers, ouvriers en soie, faiseur de crépons ; quelques drapiers, couteliers, fabricants de glaces, de bas, de rubans, de chapeaux. Il y a deux libraires, trois médecins, Honoré Bonneire de Paris, Desquilat, Antoine Jean ; un docteur en droit, maître de langues, d'Apzac les Junies ; deux peintres, Agar et de Villars ; un pasteur sans fonctions, M. de Bois-Clair.

M. Weiss rappelle qu'une ordonnance de Louis XIV permit à ceux de ses sujets qui avaient quitté la France après la révocation, et qui entraient dans l'armée du roi de Danemark, de jouir de la moitié des revenus de leurs biens ; il espérait ainsi les détacher du service de Guillaume d'Orange et les éloigner du voisinage de ses propres Etats. Nous rencontrons en effet, sur les listes d'officiers, les noms suivants : De la Rochefoucauld, comte de Roye, feld-maréchal, commandant en chef de toutes les troupes danoises ; marquis de Bussière, capitaine de cavalerie ; marquis Susannel de la Forest, général major ; de Sagnols, colonel ; de Cheuses, lieutenant-colonel, et MM d'Escorbiac, Formont de la Forêt, de la Savrie, de Montclus, de Chevry, de la Gattodière, des Loges, d'Antichon, d'Aprimont, de Buy, de la Primaudaye, de la Botardière. Dans la marine : Le Cercler de la Moneric, Lalouhé du Perron, de Laval, Lesage, de Fontenay, son fils le commandeur Benjamin de Fontenay et leurs descendants Frédéric et Charles-Frédéric, parvenus tous deux au grade élevé d'amiral. Citons encore le conseiller d'Etat Richier de la Colombière, et les familles Mayer de la Garde, Bosc de la Calmette, et plus tard, de Dompierre de Jonquière.

M. Clément énumère trente-sept legs faits à l'Eglise réformée française. Deux des donateurs méritent une mention spéciale. *Jean Huguetais*, né en 1654, à Lyon, où son père était imprimeur-libraire, avait amassé de

grandes richesses dans la régie des finances. A la révocation il se fixa en Danemark, où il devint, au bout de peu d'années, baron d'Odyck, comte de Guldenstein et où il prit surtout à cœur les intérêts de la communauté réformée. Il avait eu à Paris un fils naturel, *Henri Desmercières*, nommé en 1720 chambellan du roi de Prusse, et auquel le gouvernement danois confia ensuite la direction de la banque et de la compagnie d'Afrique. Possesseur d'une très-grande fortune, anobli, comblé d'honneurs, Desmercières fut pendant vingt-cinq ans le membre le plus influent du Consistoire; il prit à sa charge l'éducation de douze enfants pauvres et légua une rente de 650 rixdalers pour l'entretien des orphelins, des ministres et du lecteur. Il mourut en 1778, à l'âge de quatre vingt-onze ans.

La famille de Connick, originaire de Hollande, établie à Copenhague depuis 1763, figure également au nombre des bienfaiteurs. M. Clément a jugé bon de passer entièrement sous silence les divisions qui agitèrent la communauté en l'année 1793, lors de la promulgation du règlement basé sur celui de la reine Charlotte-Amélie, dont l'existence au fond des archives avait été longtemps ignorée. Une violente opposition à ce règlement éclata au sein de la minorité consistoriale, et M. Frédéric de Connick s'en fit l'écho dans une brochure qui nous a été conservée. Imitons la réserve de l'auteur de la Notice et ne rappelons ces orages que pour féliciter l'Eglise de Copenhague de les avoir heureusement surmontés, et d'être sans doute de ce petit nombre de troupeaux du Refuge auxquels Dieu daignera permettre de célébrer bientôt le second jubilé séculaire de leur fondation. F. S.

VARIÉTÉS

FÊTE DE LA RÉFORMATION A LILLE.

Nous avons célébré la fête de la Réformation à Lille, le 1er novembre, par la dédicace d'un nouveau temple. C'était démontrer le mouvement en marchant; voyez le progrès par les faits! Il y a trois siècles, on trainait nos pères à la maison échevinale; la justice criminelle de la châtellenie se saisissait d'eux, de concert avec l'inquisiteur, et ils étaient bientôt condamnés et exécutés sur la place qui s'étendait devant la Bretesque. En dernier lieu, la maison échevinale était devenue le café Lalubie, maintenant entièrement rasé pour faire place à la rue de la Gare; il n'est pas plus question d'échevins que d'inquisiteurs. Lors du rétablissement des cultes, les protestants, que la persécution n'avait jamais extirpés de Lille, reçurent en don du gouvernement l'église des Bons-Fils ou Bons-Fieux, par décret du premier consul daté du 1er nivôse an XII. Ce modeste édifice a fini par gêner l'accroissement des bâtiments du

chemin de fer, et il a eu le sort de l'Hôtel des échevins ; il a été démoli, et il n'en reste plus trace que dans le souvenir de ceux qui l'ont fréquenté. Plus justes que le gouverneur et les échevins du temps jadis, l'Etat et la municipalité ont construit pour notre culte un temple deux fois plus grand, un presbytère, des écoles protestantes, qui à elles seules ont coûté 200,000 fr. Ce nouveau temple était inauguré le 1er novembre, et les magistrats du pays honoraient la dédicace de leur présence et de leurs paroles sympathiques. Une assemblée aussi nombreuse que possible, de ferventes prières, des chœurs harmonieux, les grandes doctrines et les nobles souvenirs de notre foi réformée éloquemment exposés dans deux services consécutifs, un splendide banquet et d'abondantes aumônes ont consacré ce jour de fête. En évoquant les souvenirs de la Réforme et de notre protestantisme français, nous avons eu le privilége de faire nous-même de l'histoire, et de marquer une date importante dans le développement de l'Eglise de Lille. Plaise à Dieu que nous sachions imiter la fidélité de nos pères, et obtenir de nouveaux gages de la miséricordieuse protection assurée aux disciples de Jésus-Christ !

Ch.-L. Frossard, *ancien pasteur de Lille.*

NÉCROLOGIE

M. LE PROFESSEUR DE FÉLICE

Au moment où les protestants français s'apprêtaient à célébrer la fête de la Réformation, nous recevions la douloureuse nouvelle de la mort de leur pieux historien, M. Guillaume de Félice, décédé à Lausanne le 23 octobre dernier, à l'âge de soixante-neuf ans. Nous rappellerons un autre jour les travaux qui ont rempli sa vie et honoré son nom. Nous ne pouvons que reproduire aujourd'hui le juste hommage placé en tête de *l'Espérance* du 7 novembre : « L'Eglise réformée de France est en deuil. M. le professeur de Félice, ancien pasteur et ancien doyen de la Faculté de théologie de Montauban, vient d'entrer dans son repos, à Lausanne, en Suisse, où il avait passé l'été. Le temps et divers détails nous manquent pour rappeler, dès aujourd'hui, tous les titres de cet éminent serviteur du Christ à la reconnaissance et à la vénération du protestantisme français. Mais ce que nous ne renverrons pas à une autre fois, c'est de dire avec quelle profonde sympathie nous nous associons aux regrets de sa famille, de ses amis et de ses anciens élèves. »

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1871.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète (1re série), t. I. à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Les t. I à IV de la 2e série du *Bulletin*, formant quatre beaux volumes de plus de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 2e —, 3e —, 4e —, 5e —, 6e —, 7e —, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e —	20 francs le volume.
11e année, 12e —, 13e —, 14e —, 15e —, 16e —, 17e —, 18e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1869) : 190 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1[er] janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. »	pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c.	pour la Suisse.
15 fr. »	pour l'étranger.
7 fr. 50 c.	pour les pasteurs des départements.
10 fr. »	pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. »	pour les départements;
1 fr. 25 c.	pour la Belgique;
1 fr. 50 c.	pour l'Algérie;
1 fr. 75 c.	pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c.	pour l'Allemagne;
3 fr. »	pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1871.